

PLAN DIRECTEUR DU SPORT ET DU PLEIN AIR URBAINS

2018

Montréal 

PROMOUVOIR LE DESIGN ACTIF

- « Le design actif, c'est du design urbain au profit de l'activité physique. »
- « Piétonniser les rues, rétrécir les voies aux intersections, faire davantage de place aux vélos et ajouter de la végétation sont des exemples de design actif. »

*Sylvain Lefebvre, urbaniste de formation et professeur au
Département de géographie de l'Université du Québec à Montréal*

Photo de la page couverture :
Inauguration de l'entrée de ville Bonaventure.
©Ville de Montréal — Denis Labine

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	5
La démarche	6
1 Énoncé de situation	9
1.1 Les rôles et responsabilités municipaux.....	10
1.2 Politiques, plans et déclarations	12
1.3 Les caractéristiques sociodémographiques.....	16
1.4 La répartition de la population et le développement urbain	19
1.5 La participation sportive	21
1.6 L'état de santé en regard des habitudes de vie	24
2 Les infrastructures urbaines et collectives	29
2.1 Le réseau des parcs et des espaces verts.....	31
2.2 Le réseau de plein air urbain	45
2.3 Le réseau piétonnier.....	50
2.4 Le réseau cyclable	53
2.5 Le réseau récréatif et sportif extérieur.....	60
2.6 La stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs	62
2.7 Les ressources réservées aux sports extérieurs.....	64
2.8 L'adaptation aux changements climatiques	71
2.9 L'ajustement nécessaire à la croissance du numérique.....	75
2.10 La pleine cohérence avec le statut de métropole.....	76
3 La pratique récréative et sportive	77
3.1 Les axes d'intervention	79
3.2 Les pôles sportifs	80
3.3 Les modes de pratique	83
3.4 La pratique libre estivale	85
3.5 La pratique libre hivernale.....	91
3.6 Les principaux sports organisés.....	95
3.7 Les sports adaptés	110

Bibliographie	111
Coordination et collaboration	114
Document complémentaire	115
Annexe I : Liste des parcs et équipements de sports ou de loisirs de responsabilité municipale.....	116
Annexe II : Fiches de pratiques sportives et d'activités physiques	117
Annexe III : Fiches d'aménagements innovants	125
Annexe IV : Sommaire de l'offre d'équipements sportifs par arrondissement.....	132

INTRODUCTION

En 2009, le Service de la diversité sociale et des sports a entrepris une revue complète des interventions en sports, un de ses domaines d'expertise. Déjà, plusieurs spécialistes relevaient l'importante vétusté de l'infrastructure sportive montréalaise, notamment les arénas, les bassins aquatiques ainsi que les plateaux sportifs extérieurs et intérieurs. Non seulement leur entretien régulier ne respectait pas toujours les normes requises, mais plusieurs des installations n'étaient plus adaptées aux nouvelles réalités sociodémographiques de la population montréalaise et avaient perdu tout attrait.

Il aurait été très difficile, à cette époque, de comprendre que ces lieux traditionnels de sports et loisirs souffraient d'un déficit de participation et que la sédentarité avait un impact grandissant sur la société. En plus de causer des problèmes pour l'individu, cette tendance marquée à la sédentarité constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour les communautés, ayant des répercussions sur la pratique du sport, l'éducation, le développement social, l'économie et l'aptitude à vivre en santé.

Montrer l'exemple

Il faut repenser les façons de faire pour favoriser au quotidien l'activité physique et le sport. Dans les limites de ses responsabilités, que doit faire la Ville de Montréal pour façonner son territoire et engager les communautés afin que les citoyens adoptent un mode de vie physiquement actif?

Tout d'abord, il faut montrer l'exemple en assumant un leadership partagé en activité physique et en sport. Il faut aussi agir de manière transversale, c'est-à-dire inscrire le concept d'« environnements favorables à un mode de vie physiquement actif » dans les interventions en urbanisme, en transport, en développement social, en développement durable et en développement économique : il sera ainsi plus facile de marcher, de faire du vélo, de pratiquer une activité et même d'accroître l'intensité de ses efforts physiques par le sport.

C'est pour réaliser cette vision que la Politique du sport et de l'activité physique a été adoptée à l'automne 2014. Cette politique vise à encourager les Montréalaises et Montréalais à bouger davantage. Montréal veut être une métropole physiquement active, inclusive et accessible à tous par la qualité de son milieu de vie et son dynamisme sportif.

Des actions tangibles

Cette politique couronne plusieurs actions tangibles, réalisées depuis plusieurs années ou encore à venir, dans le cadre de plans directeurs sectoriels, de programmes et de projets destinés à diminuer le déficit d'investissement, d'entretien et d'animation des équipements sportifs et collectifs. C'est le cas notamment pour les glaces intérieures (Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux – 2009), pour les piscines intérieures et extérieures (Plan directeur des équipements aquatiques – 2012), pour les terrains sportifs extérieurs et le plein air urbain (le présent plan directeur, pour les années 2015-2025) et, enfin, pour les centres récréatifs et sportifs (plan directeur en voie de production).

Soulignons que la Ville de Montréal a adopté, en 2015, la *Politique du baseball* et le *Plan d'action baseball 2015-2025*, celui-ci comprenant trois volets, soit le développement de la pratique, l'offre en infrastructure et la promotion par l'accueil d'événements. Ce plan d'action a servi d'outil témoin pour élaborer ce plan directeur.

LA DÉMARCHE

Le Plan directeur du sport et du plein air urbains de Montréal montre, compare, différencie et nuance, au moyen de données quantitatives et qualitatives, diverses caractéristiques de la planification urbaine dans le but de créer des environnements favorables à un mode de vie physiquement actif. L'environnement a une grande influence sur notre mode de vie, pourquoi ne pas l'aménager de manière à stimuler l'activité physique et à valoriser le sport pour tous?

Par exemple, l'aménagement des ruelles, des parcs et des cours d'école peut inciter les jeunes à bouger, celui des espaces publics peut faciliter la marche et le vélo ou encourager la découverte et favoriser des activités de sport et de plein air. Le design actif est une des solutions préconisées afin d'augmenter le taux d'activité physique quotidiennement¹. Enfin, les équipements récréatifs et sportifs sont autant d'appels à faire entrer l'activité physique dans sa vie.

Pour valoriser les activités récréatives et sportives auprès de la population, les communautés doivent proposer des installations extérieures et des services adaptés à tous les niveaux de pratique (découverte, initiation, récréation, compétition et haut niveau). Ce continuum implique une complémentarité entre les milieux sportif, communautaire, municipal, scolaire et de la santé, et ce, tant pour les équipements que pour l'offre de services (animation). Les milieux de vie doivent aussi évoluer au rythme des tendances et des besoins émergents afin que les activités récréatives et sportives restent toujours pertinentes et attrayantes.

Le plein air urbain

Le concept de plein air urbain utilisé dans ce plan directeur s'appuie sur une notion élargie du plein air, où les environnements physiques et culturels de nos villes sont adaptés pour permettre de profiter davantage de la nature dans un cadre urbain. Les activités de plein air sont pratiquées dans un rapport dynamique avec les éléments de la nature urbaine, composée des ruelles, des parcs, de la Trame verte et bleue et des promenades urbaines, que ce soit le temps d'un jeu libre, d'une activité physique plus intense ou lors des déplacements quotidiens. Ainsi, des quartiers résidentiels peuvent être dotés de couloirs verts et actifs, ou encore de rues piétonnes ou partagées offrant l'occasion aux enfants de jouer, de marcher ou d'utiliser le vélo pour se rendre à l'école. Ce concept permet aussi d'occuper l'espace public de manière inusitée, par exemple en aménageant un terrain de jeu de forme non réglementaire entre deux bâtiments ou sur un terrain vacant.

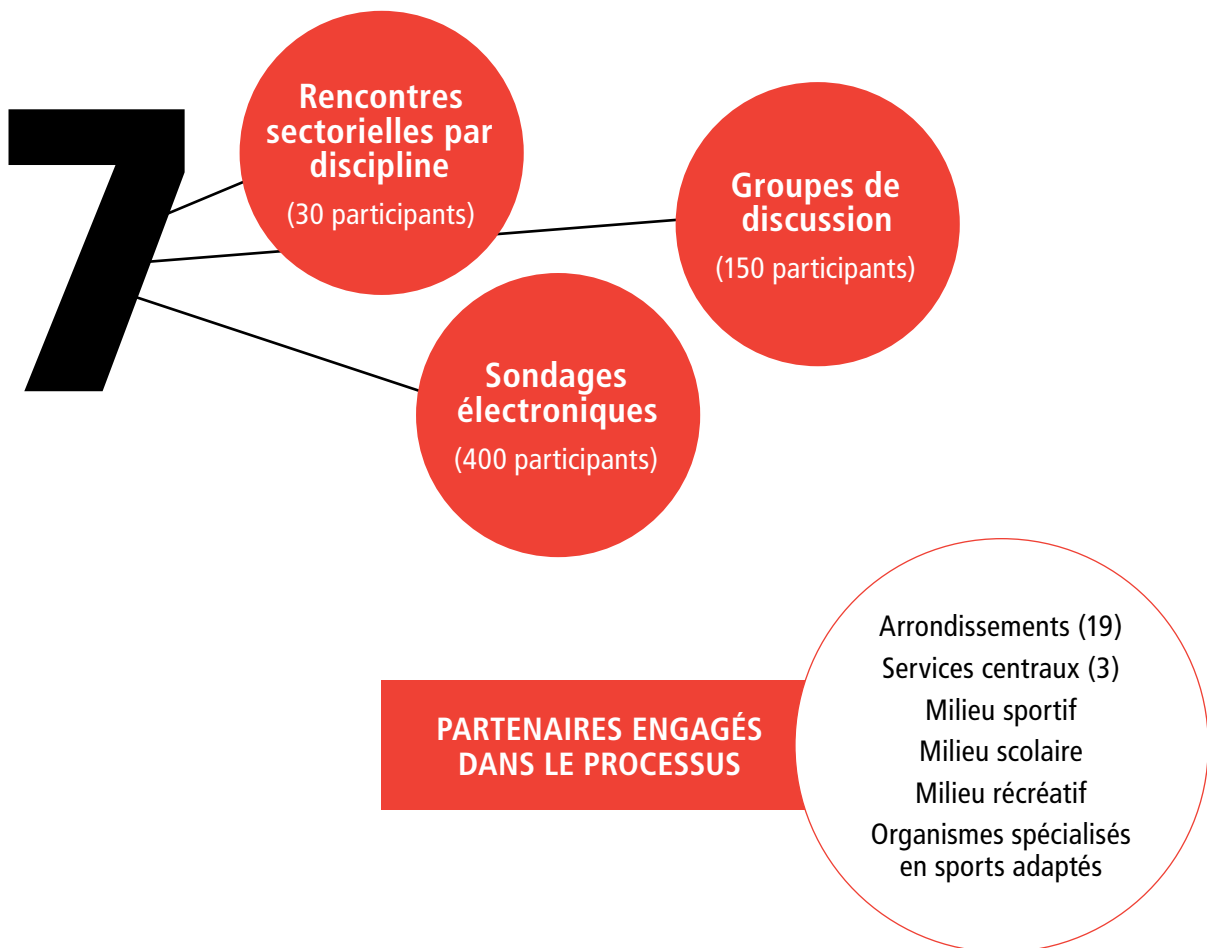
1 DESIGN ACTIF, *Urbanité*, Revue de l'ordre des urbanistes du Québec, printemps 2017.

Les sources d'information

Ce Plan directeur est basé sur plusieurs sources d'informations : 1) un inventaire exhaustif et une cartographie du réseau des grands parcs et des parcs d'arrondissement; 2) sept portraits de pratiques sportives estivales; 3) une évaluation qualitative de l'état des terrains sportifs situés dans onze arrondissements; 4) cinq énoncés de situation d'arrondissement; 5) une étude visant à adapter les patinoires extérieures aux changements climatiques; 6) la production d'un guide d'entretien des terrains de balle en collaboration avec l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM).

Toutes ces analyses ont servi à nourrir le diagnostic et le plan d'action. Il est à noter que lors de la réalisation du Plan directeur, plusieurs lacunes ont été relevées dans les sources, notamment dans les inventaires ou encore dans l'information disponible sur la qualité et la vétusté des plateaux sportifs extérieurs, comme celle sur les bassins aquatiques. L'absence d'orientations permettant aux arrondissements de planifier le maintien, la consolidation et l'amélioration du réseau des parcs et des espaces verts existants représente un enjeu majeur. Ces manques posent un défi constant pour tous les intervenants en parcs et espaces verts, de même qu'en sports et loisirs, puisque les plateaux récréatifs et sportifs constituent une partie importante des équipements publics qui sont mis à la disposition de l'ensemble de la population.

Activités réalisées pour ce plan directeur



Le contenu du Plan directeur

La première partie du Plan directeur « Énoncé de situation » présente les rôles et responsabilités des municipalités de l'île de Montréal et des arrondissements montréalais en matière de sport et d'activité physique, le profil de la population montréalaise, les caractéristiques physiques du territoire et les habitudes de vie.

La deuxième partie « Infrastructures urbaines et collectives » relève les principales caractéristiques et les défis de la Ville de Montréal en matière de planification urbaine pour favoriser un mode de vie physiquement actif, en plus d'ouvrir quelques perspectives pour s'adapter à plusieurs changements d'ordre social, organisationnel et environnemental.

La troisième partie « La pratique récréative et sportive » expose les enjeux de la pratique récréative et sportive. Enfin, la quatrième partie « Les objectifs et les priorités » font état de ce qu'il faut mettre en place pour l'avenir. Le Plan directeur se termine par une présentation succincte des objectifs et priorités, de même que des principes d'intervention dont il faut tenir compte dans la rédaction du plan d'action.

Le lecteur trouvera plusieurs annexes pertinentes qui peuvent alimenter la réflexion sur le sujet.

ÉNONCÉ DE SITUATION

Les municipalités du Québec ont un rôle clé à jouer auprès des citoyens en matière de sports, d'activités physiques et de loisirs. Conformément à leurs compétences et responsabilités, elles doivent organiser une offre pertinente, en collaboration avec les organismes locaux et régionaux qui sont à même de fournir les cours et les activités. Cette offre doit non seulement correspondre aux attentes actuelles, mais aussi s'adapter à l'évolution même de la population.

La Ville de Montréal, qui n'échappe pas à cette règle, a déjà mis en place des politiques et des stratégies qui encadrent et orientent son action pour les années à venir sur l'ensemble du territoire. Tout en s'appuyant sur ces documents fondateurs et rassembleurs, la Ville doit analyser le développement urbain et les besoins des Montréalaises et Montréalais, dont les habitudes de vie ont un impact sur leurs activités physiques et sportives et, dans une certaine mesure, sur leur état de santé.



1.1 LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS MUNICIPALES

Les arrondissements montréalais et les villes liées ont reçu la responsabilité de promouvoir et de soutenir, sur leur territoire respectif, la pratique libre ou organisée, dans un cadre sain et sécuritaire, d'activités physiques, de sports, de loisirs et de plein air. D'un point de vue légal, la *Charte de la Ville de Montréal* attribue aux arrondissements les compétences liées aux services de proximité, ce qui comprend l'organisation des sports, des loisirs et des activités de plein air, que ce soit en régie interne ou en délégation de responsabilités. Dans le dernier cas, cela se fait au moyen d'ententes de contribution financière ou en biens et services, conclues avec des organismes locaux ou régionaux.

Aujourd'hui, les responsabilités municipales se conjuguent à celles d'un grand nombre d'organisations dont les activités varient, tant par leur nature que leur importance et qui livrent aux Montréalaises et Montréalais une foule de programmes et d'activités. Sur l'île de Montréal, plus de 1 800 organismes offrent près de 80 % des programmes et activités de culture, sport, loisir, plein air et développement social (services, activités libres ou organisées). Les contributions annuelles de la Ville aux organismes locaux (OBNL) sont passées de 87 M\$ à 105 M\$ entre 2010 et 2014². Le nombre et la pluralité des intervenants peuvent être considérés comme un avantage si les responsabilités sont partagées, harmonisées et communiquées, mais aussi un défi, étant donné l'extrême fragmentation des rôles et des responsabilités.

Par ailleurs, la *Charte* reconnaît au conseil municipal et au conseil d'agglomération des compétences concernant certains parcs et équipements sportifs tels que le complexe sportif Claude-Robillard. Elle établit également les responsabilités et le rôle de l'agglomération de Montréal à l'égard de l'aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale (Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal, Annexe I, 2008). Le tableau en annexe I présente la liste des 24 parcs du Réseau des grands parcs de Montréal et des équipements de sports et de loisirs sur le territoire de Montréal, ainsi que le niveau de compétence dont ils relèvent.

Cohérence et complémentarité

Dans ces conditions, la Ville a le mandat d'assurer la cohérence et la complémentarité des interventions menées sur son territoire. Cette obligation, l'une des premières conditions de réussite, requiert de s'adapter continuellement aux réalités sociales locales et régionales afin de répondre de manière appropriée aux besoins des personnes et des communautés.

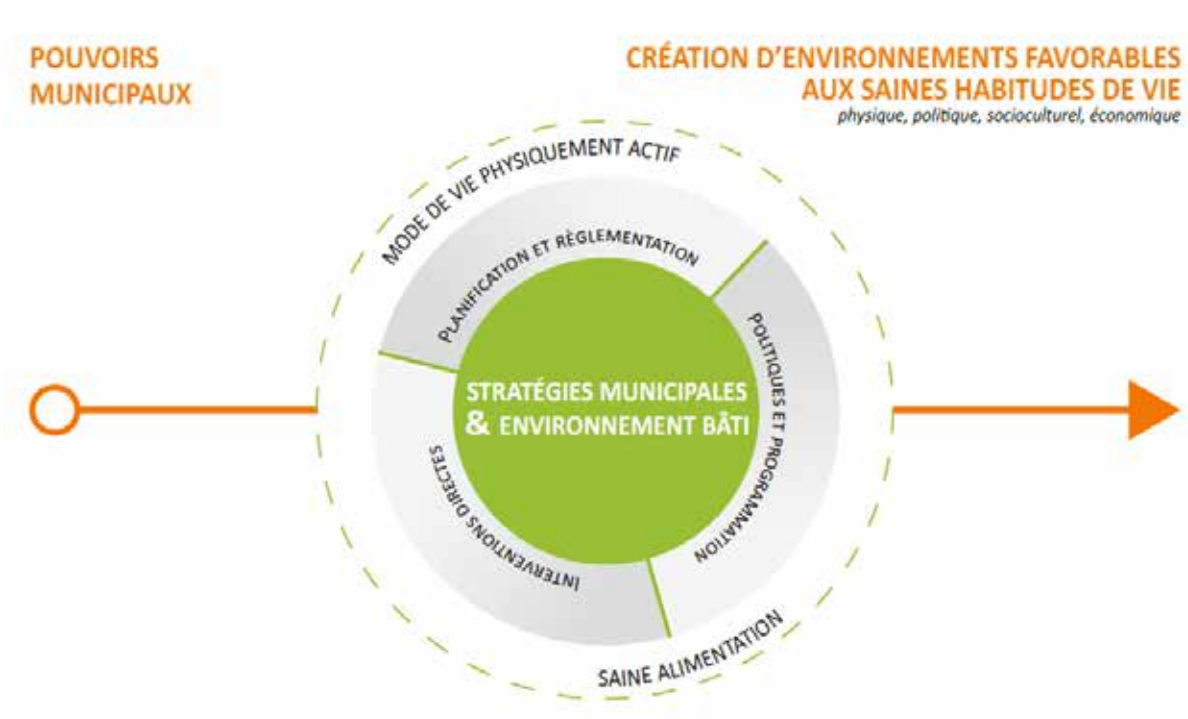
Toutes les instances ont en commun d'avoir des enjeux horizontaux, c'est-à-dire qu'ils doivent tenir compte de l'ensemble des besoins et attentes de la population montréalaise, et ce, selon un large éventail d'éléments spécifiques reliés à l'activité physique et au sport pour tous.

Pour assurer la cohérence, il importe que les acteurs des différents secteurs d'activités partagent la même compréhension des facteurs qui influencent l'activité physique et le sport et qu'ils activent les leviers dont ils disposent pour les modifier, au besoin, par des actions structurantes et complémentaires. Pour la Ville, ces leviers sont principalement l'aménagement urbain, les équipements collectifs et les orientations qu'elle met en place d'une manière collaborative au moyen de politiques, de programmes, de projets ainsi que de subventions aux organismes locaux et régionaux.

Dans un contexte de resserrement des ressources publiques, la mise en commun de ressources, de savoir-faire et d'objectifs s'impose afin d'agir avec une plus grande efficacité sur ces facteurs, qui désignent tous les éléments de nature physique, socioculturelle, politique et économique qui exercent une influence positive sur la qualité de vie et la santé, inspiré de : « Organisation mondiale de la santé, 1999 ».

2 Vérificateur général de la Ville de Montréal, *Rapport annuel de 2015*.

Figure 1
Schéma d'interventions municipales³



Ainsi, la Ville a pour but de mettre en place des environnements favorables à l'activité physique et aux sports sous toutes leurs formes, de manière à inciter toutes les personnes résidant ou se déplaçant sur l'île de Montréal à devenir et rester physiquement actives.

³ Inspiré du Guide sur les environnements favorables aux saines habitudes de vie (SHV) dans les municipalités, Prendre soin de notre monde (Paquin et Laurin) 2016.

1.2 POLITIQUES, PLANS ET DÉCLARATIONS

Les stratégies d'action associées aux pouvoirs dont disposent la Ville de Montréal et les arrondissements pour mettre en place des environnements favorables à l'adoption d'un mode de vie physiquement actif sont nombreuses, et parfois complexes à appliquer compte tenu du cadre législatif des gouvernements fédéral et provincial. Par conséquent, la Ville et les arrondissements agissent et cherchent à intensifier leurs interventions sociales dans les limites de leurs responsabilités et en plaçant l'être humain au cœur de leurs décisions.

Plusieurs politiques, déclarations et plans d'action adoptés au cours des dernières années jouent un rôle majeur pour améliorer la qualité de vie et la santé de la population et pour favoriser un mode de vie physiquement actif.

Cet ensemble de politiques et de stratégies globales et sectorielles transforment l'action municipale de manière importante et agissent sur l'individu et les communautés. Ce sont notamment :

- la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* (2006, modifications 2011);
- le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (2015)
- le Plan d'urbanisme et les chapitres d'arrondissement (2005);
- la Politique d'accessibilité universelle (2011);
- la Politique du sport et de l'activité physique (2014);
- Montréal durable 2016-2020 (2016) et les plans locaux;
- le Plan de transport (2008)
- la Politique du stationnement (2016);
- les plans locaux de déplacement (PLD);
- la stratégie montréalaise Vision zéro (2016);
- Montréal, ville intelligente et numérique – Plan d'action 2015-2017 (2014);
- le Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020 (2015);
- le Plan de l'eau (2015);
- la Politique de l'enfant (2016);
- la Politique de développement social (2017);
- la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (2004);
- la Politique de l'arbre (2005);
- et les plans directeurs de certains parcs du Réseau des grands parcs de Montréal.

Montréal physiquement active

En adoptant la Politique du sport et de l'activité physique en 2014, la Ville de Montréal a reconnu que la décision de faire de l'activité physique ou du sport revient à chaque personne, mais aussi qu'elle dispose, dans les limites de ses responsabilités, de nombreux leviers pour créer des environnements favorables à la santé dans une perspective de développement durable. En effet, par leurs compétences et leurs champs d'action, les municipalités jouent un rôle de premier plan en matière d'activité physique et de sport.

Cela dit, l'offre en sports et en déplacements actifs est l'œuvre de plusieurs milliers d'acteurs complémentaires et interdépendants – services municipaux, institutions d'éducation, de santé, de services sociaux, organismes mandataires, associations civiles et partenaires privés. Le Plan d'action régional Montréal physiquement active invite tous ces acteurs à agir d'une manière complémentaire, selon une vision concertée et des orientations communes menant à un changement durable favorisant un mode de vie physiquement actif.

La Ville agit sur :

1. L'aménagement des milieux de vie, le cadre urbain, l'environnement bâti, la connectivité du réseau piétonnier et cyclable, l'agencement et l'interrelation entre les ruelles, les rues piétonnes et partagées, les promenades urbaines et les parcs;
2. L'accès aux déplacements actifs, au transport collectif et à la possibilité de conjuguer plusieurs modes de transport;
3. La valorisation du sport, des événements et du plein air en toute saison;
4. L'adoption d'un mode de vie physiquement actif pour augmenter l'aptitude à vivre en santé et les effets bénéfiques qui en découlent.

Montréal durable 2016-2020 – extraits liés à l'activité physique et aux saines habitudes de vie

Voici les principaux passages de Montréal durable 2016-2020 et de la Politique de l'enfant qui touchent directement l'activité physique et les saines habitudes de vie.

« Montréal se démarque par sa qualité de vie et entend poursuivre ses efforts afin de créer un milieu où il fait bon vivre pour l'ensemble de ses citoyens. Dans cette perspective, 10 aspirations ont été formulées. » L'une de ces aspirations consiste à rendre la ville durable du 21^e siècle « nourricière, active et en santé ». Parmi les 10 cibles collectives du plan de développement durable, figure celle-ci : « Réduire de 10 % la sédentarité de la population montréalaise d'ici 2025. »

L'action 12, « Intégrer l'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie à l'ADN des quartiers », aborde le soutien financier à fournir aux organismes communautaires pour appuyer les projets favorisant l'adoption de saines habitudes de vie, particulièrement l'accès de tous à une saine alimentation et à l'activité physique. Pour cela, il faut notamment :

- « Orienter de façon transversale les actions menées par les unités administratives, notamment dans les domaines de l'urbanisme, du transport, du développement durable, des parcs, etc., vers des mesures tangibles liées à la saine alimentation et à l'activité physique »;
- « Inviter les organisations philanthropiques et les entreprises à se joindre à cette action ».

Toujours concernant l'action 12, un document complémentaire du plan de développement durable précise qu'il faut :

- « Augmenter de 10 % le nombre de personnes qui mettent en pratique la recommandation de faire 30 minutes d'activité physique par jour, d'ici 2025 - hausser de 10 % la proportion de la population touchée, notamment celle issue de l'immigration ou moins visée par l'offre courante en sports et activités physiques, par l'implantation de nouvelles mesures ».
- « Faire passer la proportion des 12-17 ans qui appliquent la recommandation de faire 60 minutes d'activité physique par jour de 30 % à 35 % d'ici 2017, puis à 40 % d'ici 2021 et à 45 % d'ici 2025 ».

Il est à noter que des « programmes de médiation en activité physique et en sport seront mis sur pied pour les personnes suivantes : les 0-17 ans (rejoignant particulièrement les familles et les femmes), les personnes défavorisées, issues de l'immigration ou vivant avec une limitation fonctionnelle. Comme pour la médiation en culture, les activités sportives et de loisirs peuvent servir de dispositifs d'intervention socio-éducative pour rejoindre différents publics (enfants, adolescents, jeunes, adultes et personnes vivant avec une limitation fonctionnelle) se trouvant à un moment donné en situation de vulnérabilité ou d'exclusion vis-à-vis de leur communauté, de leur école ou du travail. »

« En mai 2014, la Direction régionale de santé publique relevait que seulement 30 % des jeunes de 12 à 17 ans de l'île de Montréal respectent la recommandation d'effectuer 60 minutes par jour d'activité physique, de transport actif ou de loisir, ce qui pourrait mener à une proportion accrue de maladies chroniques dans l'avenir. La réduction des barrières géographiques et économiques, comme l'illustre l'écart dans la pratique d'activités physiques entre les différents quartiers de Montréal (15,4 % de la population est inactive dans les secteurs favorisés, comparativement à 23,8 % dans les secteurs défavorisés), est un enjeu majeur sur lequel il importe d'intervenir pour diminuer les inégalités sociales de santé. »

Politique de l'enfant

Voici l'objectif d'ensemble de la politique : « Développer le “réflexe enfant” en amenant les acteurs municipaux et leurs partenaires à intensifier leurs actions, en concertation, et à adapter ces actions aux multiples visages et réalités des enfants de la métropole. »

« Plus précisément, cette politique vise à :

- Contribuer à la création d'environnements favorables au développement global de tous les enfants montréalais;
- Permettre aux tout-petits de naître et de grandir dans des familles outillées pour les accueillir et en prendre soin;
- Offrir un continuum de services qui répond aux différents besoins des enfants, notamment en favorisant la découverte, l'apprentissage et l'épanouissement;
- Soutenir les actions qui accompagnent les enfants dans leur parcours éducatif vers l'autonomie. »

Deux des cinq axes d'intervention visent l'activité physique :

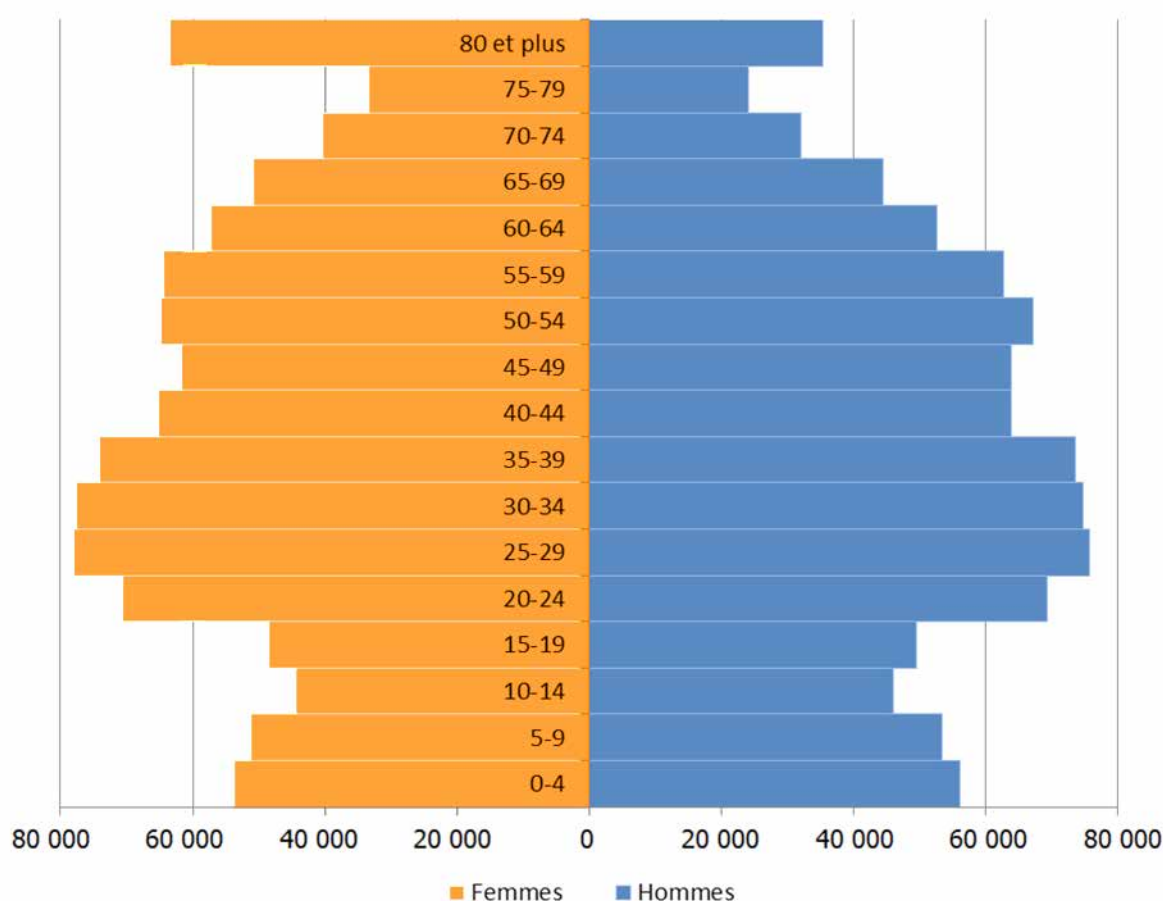
- « **La sécurité et l'accessibilité des environnements urbains** : offrir aux enfants un environnement urbain propice au jeu et à la découverte, conçu et aménagé de manière sécuritaire, attrayante et universellement accessible. »
- « **L'accès à la culture, aux sports et aux loisirs** : préserver et enrichir une offre de services culturels, sportifs et de loisirs dans les quartiers et à l'échelle métropolitaine tout au long de l'année afin que tous profitent des mêmes opportunités, développent diverses habiletés et de saines habitudes de vie. »

1.3 LES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES⁴

Montréal est composée de 19 arrondissements et compte 88 % de la population de l'agglomération de Montréal. Sa population se distingue par une grande diversité culturelle, puisque près d'une personne sur trois est née à l'extérieur du Canada et que pour plus d'une personne sur dix, au moins un des deux parents est né à l'étranger.

De 1996 à 2016, la population de Montréal a augmenté de 9,9 %, passant de 1,55 à 1,70 million d'habitants. Selon l'Institut de la statistique du Québec, cette croissance se poursuivra au cours des prochaines années et la population de Montréal devrait se chiffrer à 1,93 million de personnes en 2031⁵. Cette augmentation de 13 % du nombre de citoyens montréalais engendrera une pression sur la demande en équipements collectifs.

Figure 2
Population par groupe d'âge 2016⁶

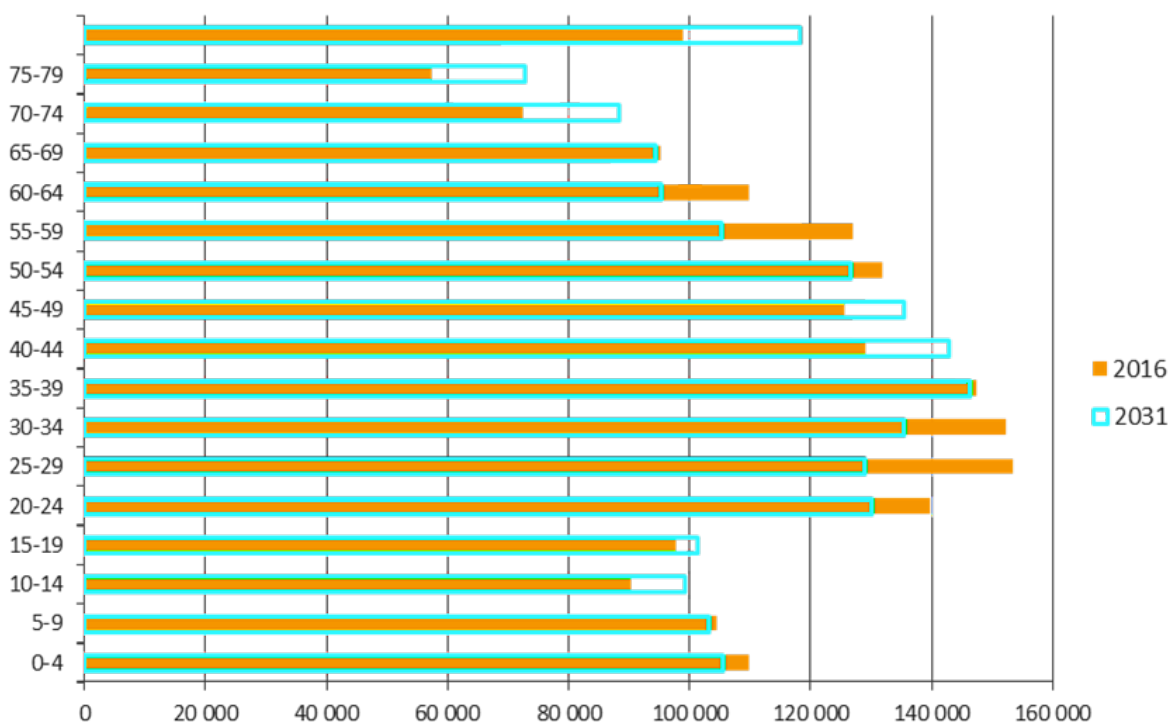


4 Ville de Montréal, *Montréal en statistiques, Profil sociodémographique – Ville de Montréal*, édition de juillet 2014; Population et démographie, 8 février 2017.

5 Institut de la statistique du Québec, *Population projetée par groupe d'âge, municipalités du Québec*, scénario A - Référence, 2011-2031.

6 Ville de Montréal, *Montréal en statistiques*, mai 2017.

Figure 3
Population projetée par groupe d'âge 2016-2031⁷



Le vieillissement de la population se poursuit également. Toutefois, ce phénomène sera moins marqué à Montréal que dans le reste du Québec. En effet, l'âge moyen pour l'ensemble de la province passerait de 41,9 ans à 44,4 de 2016 à 2031, alors que pour Montréal, il passerait de 40,3 à 41,6 ans pendant ces mêmes 15 ans. Plus spécifiquement, Montréal est l'une des seules villes du Québec où le nombre des moins de 20 ans resterait supérieur en 2031 au nombre des 65 ans et plus. Toujours de 2016 à 2031, la proportion de jeunes augmenterait légèrement, passant de 20,3 % à 21,2 %, alors que le poids relatif des aînés augmenterait de 16,0 % à 19,4 %.

Le ralentissement prévu du vieillissement de la population à Montréal s'expliquerait notamment par un solde migratoire international qui devrait être très favorable et une répartition par âge des immigrants plus jeunes que celle de l'ensemble de la population.

Les pyramides d'âge présentées ci-dessus illustrent la répartition de la population selon l'âge et le sexe en 2016, ainsi que l'évolution prévue de 2016 à 2031. En 2016, les femmes comptent pour 51,3 % de la population montréalaise.

Les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension, d'Outremont et de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce concentrent les populations les plus jeunes. À l'opposé, les arrondissements d'Anjou, de LaSalle, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève affichent les moyennes d'âge les plus élevées.

⁷ Ville de Montréal, Montréal en statistiques, mai 2017; Institut de la statistique du Québec, Population projetée par groupe d'âge, municipalités du Québec, scénario A - Référence, 2011-2031.

En 2011, on dénombre 255 445 familles avec enfants, au sein desquelles vivent 436 225 enfants. Le nombre moyen d'enfants dans ces familles se situe à 1,7 enfant⁸.

Montréal comprend 410 040 familles montréalaises en 2011, un nombre qui n'a pratiquement pas changé depuis 2006. De 1991 à 2011, le nombre de familles a toutefois augmenté dans la plupart des arrondissements de Montréal. Ainsi, les plus fortes variations ont été enregistrées dans Saint-Laurent (29,0 %), Ville-Marie (25,8 %), L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (25,8 %) et Pierrefonds-Roxboro (23,4 %).

Les immigrants comptent pour 33 % de la population totale. La population montréalaise, très diversifiée, comprend des citoyens originaires de quelque 120 pays et parlant près de 200 langues. Les arrondissements de Saint-Laurent (50 %), Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (47,3 %), Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (43 %) et Saint-Léonard (41,4 %) sont les principaux lieux de résidence des immigrants. Un peu plus d'un immigrant sur quatre est un nouvel immigrant, c'est-à-dire qu'il est arrivé depuis moins de cinq ans.

Le taux de diplomation de l'ensemble de la population, en incluant les études secondaires, a augmenté de 2,8 points de pourcentage de 2006 à 2011, pour atteindre 80 %. Cependant, d'importantes disparités existent entre les quartiers⁹.

Le revenu médian après impôt des ménages montréalais est de 38 177 \$ en 2010¹⁰. On constate toutefois que celui-ci varie énormément d'un arrondissement à l'autre :

- L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (61 084 \$), Outremont (58 378 \$) et Pierrefonds-Roxboro (54 848 \$) sont les arrondissements où le revenu médian après impôt des ménages est le plus élevé;
- À l'inverse, Ville-Marie (33 069 \$), Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (33 191 \$), Montréal-Nord (33 543 \$), Le Sud-Ouest (34 577 \$) et Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (34 930 \$) sont les arrondissements où le revenu médian après impôt des ménages est le plus faible. C'est d'ailleurs dans ces cinq arrondissements que l'on observe la plus forte prévalence de citoyens à faible revenu après impôt, soit plus de 32 % de la population.

8 Les données sur les familles du Recensement de 2016 de Statistique Canada n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction.

9 Ville de Montréal, *Montréal en statistiques, Profil sociodémographique – Ville de Montréal*, éditions de mai 2009 et juillet 2014.

10 Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages de 2011*, tiré de *Compilation de Montréal en statistiques*, Ville de Montréal.

1.4 LA RÉPARTITION DE LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

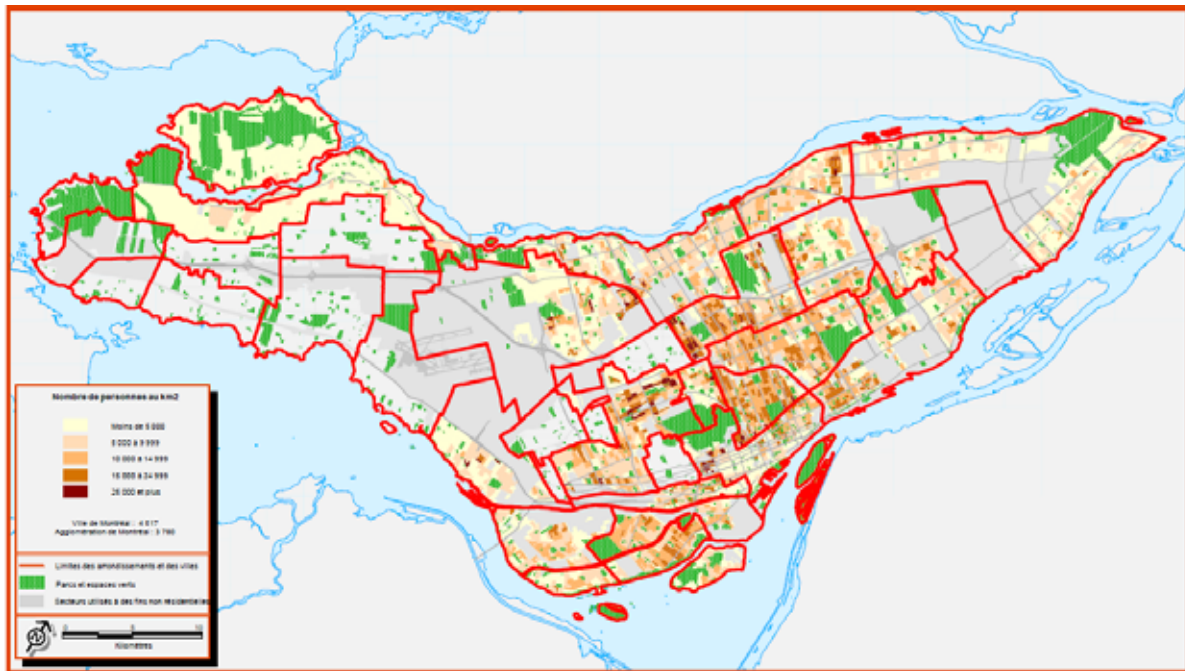
La population à desservir se répartit et se concentre différemment selon les arrondissements. Ces différences s'expliquent en grande partie par la superficie du territoire et la densité de la population (figure 4), cette dernière variant de 780 à 12 840 personnes par kilomètre carré.

Il faut donc analyser les points de service en sport et loisir en tenant compte du fait que la densité de la population est plus élevée au centre que dans les extrémités est et ouest de la ville. Plus précisément, les arrondissements où la population est la plus dense sont, dans l'ordre : Le Plateau-Mont-Royal (12 840/km²), Rosemont–La Petite-Patrie (8 779/km²), Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (8 718/km²), Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (7 781/km²) et Montréal-Nord (7 589/km²). À l'inverse, les arrondissements où nous observons la plus faible densité sont : L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (780/km²), Saint-Laurent (2 309/km²), Lachine (2 514/km²), Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (2 523/km²) et Pierrefonds-Roxboro (2 557/km²). Au total, la densité de la population de Montréal est établie en 2016 à 4 668 habitants par kilomètre carré.

La croissance probable de la population au cours des prochaines années doit aussi être considérée. Selon le scénario établi par l'Institut de la statistique du Québec pour 2011-2031, la Ville de Montréal devrait accueillir 113 000 des 346 000 nouveaux ménages envisagés pour le grand Montréal. De plus en plus attractive, l'agglomération évalue sa capacité d'accueil à 175 000 nouveaux logements dans certains secteurs en mutation¹¹. Ce potentiel de développement urbain devrait normalement être réparti dans des secteurs ciblés dans une perspective de développement durable. Ces secteurs comprennent des terrains vacants ou encore des espaces à consolider ou à transformer sur le territoire de l'agglomération. On favorisera principalement la densification et l'urbanisation optimale autour des points d'accès au réseau de transport en commun, dans des quartiers de type TOD (Transit Oriented Development) qui valorisent les réseaux de transport collectif, en vue d'y attirer au moins 40 % des nouveaux ménages.

11 Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal, avril 2012.

Figure 4
Densité de la population en 2011¹²



L'urbanisation optimale du développement urbain pour les années futures fait parfaitement écho aux recherches effectuées actuellement sur l'importance de l'environnement bâti pour créer des milieux propices à l'activité physique et aux sports pour tous. Afin d'améliorer la santé de la population, le développement urbain constitue un outil efficace pour créer un cadre de vie à l'échelle humaine et respectueux de l'environnement.

En plus de comporter des éléments propices aux déplacements, un développement urbain durable favorise un environnement qui facilite l'activité physique et qui comprend des espaces de loisir accessibles, près des milieux de vie : parcs, sentiers de marche, parcours verts et actifs, pentes pour glisser, patinoires, terrains de tennis et de soccer, aires de jeu, plans d'eau et autres équipements récréatifs et sportifs.

Aujourd'hui, il est reconnu que le design urbain, le système de transport et les modes d'occupation d'un territoire peuvent créer des environnements favorables à l'activité physique. Ainsi, les quartiers densément construits, à fort potentiel piétonnier et cyclable, encouragent l'adoption d'un mode de vie physiquement actif et invitent les enfants et les adultes à bouger régulièrement. De nouvelles pratiques émergent et s'installent progressivement en occupant le territoire.

Le contexte sociopolitique montréalais est de plus en plus favorable à la création de quartiers plus denses, conviviaux et sécuritaires, où il est facile de se déplacer de manière active et de socialiser pour faire du sport librement.

¹² Ville de Montréal, *Montréal en statistiques, Atlas sociodémographique – Ville de Montréal*, édition de juin 2014.

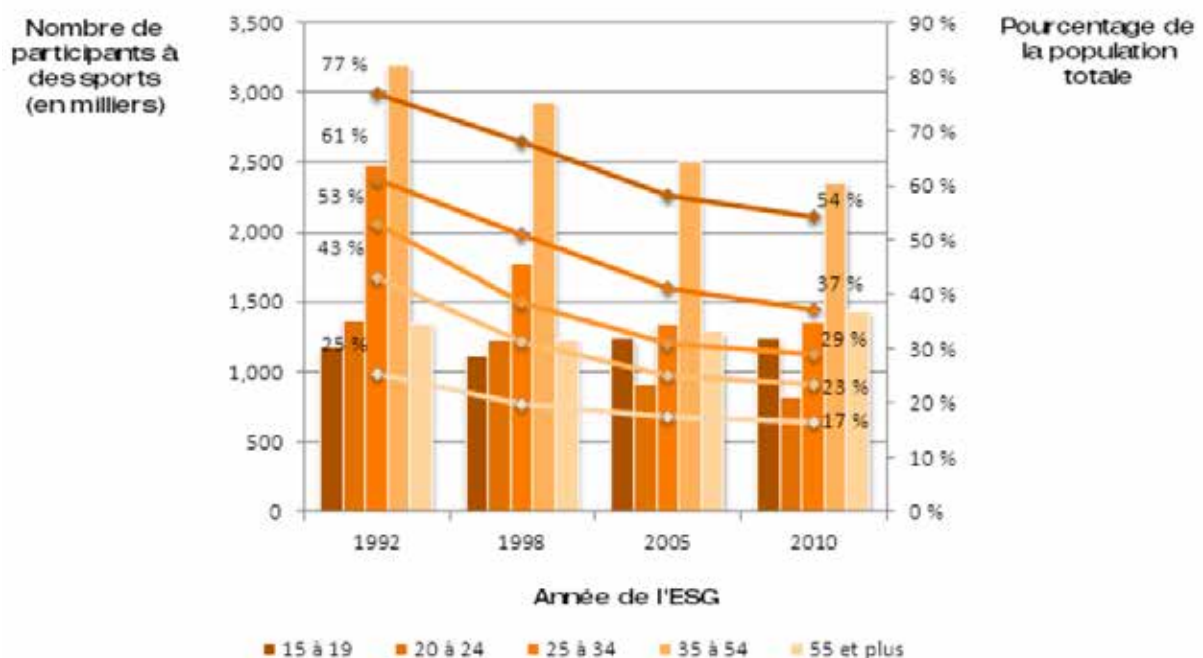
1.5 LA PARTICIPATION SPORTIVE

La participation sportive au Canada a évolué depuis 1992. De nouvelles pratiques ont émergé et se sont progressivement imposées en dehors des cadres réservés à la pratique sportive traditionnelle. Plus globalement, nous assistons à une transformation du sport, de nombreuses pratiques demandant désormais un équipement adapté. Le basket de rue, le vélo de montagne et la planche à roulettes (*skate*) en sont de bons exemples.

Sports de compétition : une forte tendance à la baisse

Le sport, tel que le définit Sport Canada dans l'Enquête sociale générale (ESG, 2011), exclut les activités sportives de nature individuelle comme les cours d'aérobic, la danse et la bicyclette à des fins récréatives ou de transport. En 1992, selon les résultats de l'ESG, 45 % des Canadiens âgés de 15 ans et plus faisaient du sport. Ce taux a baissé à 34 % en 1998. Douze ans plus tard, soit en 2010, 26 % des Canadiens âgés de 15 ans et plus ont déclaré participer régulièrement à des activités sportives de compétition. Notons que le déclin du taux de pratique sportive semble maintenant ralentir, puisque la diminution entre 2005 et 2010 n'a été que de 2,2 %.

Figure 5
Taux de pratique sportive, selon le groupe d'âge 1992, 1995, 2005, 2010¹³



Ce déclin serait attribuable à une combinaison de facteurs, dont les plus importants sont sans doute le vieillissement de la population et le fait que la participation active décroît avec l'âge.

L'âge, le sexe, le revenu et l'éducation sont les facteurs qui influencent la participation à des activités sportives. En effet, la pratique sportive des Canadiens diminue avec l'âge et les hommes sont plus enclins à pratiquer des sports que les femmes. Toutefois, cette différence entre les hommes et les femmes tend à s'amoinrir¹⁴. Les personnes ayant un revenu élevé sont plus susceptibles de participer à des sports que les personnes à faible revenu et la scolarité est un facteur de participation active accrue.

¹³ Patrimoine canadien, *Participation au sport 2010*, document de recherche, février 2013.

¹⁴ Statistique Canada, *La participation sportive au Canada*, 2010.

L'enquête mentionne que le taux de participation le plus élevé, soit 54 %, se trouve chez les Canadiens âgés de 35 à 54 ans. Ce taux est légèrement inférieur à celui de 2005, mais représente une chute de 23 % par rapport à 1992. Le Québec, avec un taux général de participation sportive de 19,0 %, se classe au 9^e rang des provinces canadiennes, derrière l'Île-du-Prince-Édouard (19,6 %), la Nouvelle-Écosse (21,4 %), le Nouveau-Brunswick (24,2 %), l'Ontario (27,1 %) et l'Alberta (33,6 %) qui occupe le premier rang. Il faut aussi souligner que le taux de participation a chuté de 8,1 % au Québec de 2005 à 2010.

Sur la base des données démographiques de la Ville de Montréal et des taux de participation aux activités sportives¹⁵ par groupes d'âge pour le Canada, il est possible d'estimer que 25,4 % des Montréalaises et Montréalais pratiquaient un sport en 2010, ce qui représente 356 000 personnes, soit une baisse de 104 000 personnes comparativement à 2006.

La tendance à la baisse de la pratique sportive ne veut pas dire que la population ne fait pas d'activité physique. En fait, au Canada comme ailleurs dans le monde, un transfert s'effectue entre la pratique sportive axée sur la compétition en équipe et la pratique de sports individuels comme la marche, le jogging, le vélo, la pratique sportive spontanée et le plein air. En 2010, selon l'Enquête sur la santé dans les collectivités, 52 % des Canadiens âgés de 12 ans et plus participaient à des activités de loisirs, ce qui marquait une légère augmentation par rapport à 2006¹⁶.

Les résultats du *Bulletin annuel* de ParticiPaction, comparés pour la première fois à ceux de 37 pays, montrent que les infrastructures (parcs, aires de jeu) et programmes du Canada ne suffisent pas à faire bouger au quotidien les enfants. Les auteurs du rapport affirment : « Il faut ainsi procéder à la réingénierie sociale, pas seulement de l'ingénierie de construction¹⁷ » En d'autres termes, la Ville a aussi la responsabilité de s'assurer que ses infrastructures sont pleinement utilisées et qu'elles sont animées à cette fin.

15 Dans l'étude de Statistique Canada, le sport est défini comme une activité de compétition mettant aux prises deux participants ou plus. Ne sont pas considérées comme des activités sportives un certain nombre d'activités physiques et de loisirs de nature individuelle comme les cours d'aérobic, l'aquaforme, la danse, la bicyclette à des fins récréatives ou de transport, le culturisme, la course automobile, la pêche, le jogging et la marche.

16 Statistique Canada, Tableau CANSIM 105-0501 et Produit n° 82-221-X au catalogue de Statistique Canada.

17 Results From Canada's 2016 ParticiPaction, Report Card on Physical Activity for Children and Youth.

Différence entre filles et garçons

D'autres recherches démontrent aussi que les filles et les garçons voient le sport de deux points de vue complètement différents. La faible présence des jeunes filles dans les domaines du sport et de l'activité physique fait l'objet d'un groupe de travail international. La nouvelle Déclaration de Brighton, adoptée en 2014, énonce les principes visant à augmenter la participation des femmes à tous les contextes de pratique (découverte, initiation, récréation, compétition et haut niveau) et dans tous les rôles (participantes, arbitres et entraîneuses)¹⁸.

En 15 ans, soit de 1995 à 2010, la proportion d'adolescentes pratiquant au moins l'équivalent de sept heures (60 minutes/jour) d'activités physiques d'intensité moyenne par semaine pendant leurs loisirs a progressé d'environ 13 %, selon un bilan réalisé par Kino-Québec. Malgré cette hausse chez les adolescentes, les garçons sont toujours plus actifs¹⁹. Plus encore, les jeunes Québécoises de 12 à 17 ans demeurent moins actives que la moyenne des jeunes Canadiennes du même âge, comparativement aux jeunes garçons, qui se situent dans la moyenne canadienne²⁰.

L'enquête ESG relève également que les immigrants de longue date participent moins à des activités sportives que les immigrants récents et les personnes nées au Canada. La structure familiale influence aussi la participation des enfants à des activités sportives.

Selon le taux de scolarité

La pratique active d'un sport augmente avec le niveau de scolarité. Par conséquent, les arrondissements montréalais dont la population est fortement scolarisée sont les plus susceptibles de voir leurs citoyens pratiquer des sports. Les quatre arrondissements où la proportion de citoyens âgés de 15 ans et plus et ayant effectué des études universitaires est la plus importante sont, dans l'ordre : Le Plateau-Mont-Royal (76 %), Outremont (75,5 %), Ville-Marie (71,4 %) et Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (68,4 %). Or, les quatre universités montréalaises sont situées dans deux de ces arrondissements (Ville-Marie et Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce) et à proximité des deux autres.

18 Déclaration de Brighton Plus Helsinki sur les femmes et le sport, 2014 – <http://www.fisu.net/fr/educ-M-Declaration-de-Brighton-4156.html>.

19 Institut national de santé publique du Québec, « Activité physique de loisir », 2011, dans *Santéscope, La santé au Québec, analysée, comparée et interprétée*, Québec : INSPQ 2014.

20 B. Nolin et D. Hamel, « L'activité physique au Québec de 1995 à 2005 : gains pour tous ou presque », dans M. Fahmy (sous la direction de), *L'État du Québec 2009 : tout ce qu'il faut savoir sur le Québec d'aujourd'hui*, 2008.

1.6 L'ÉTAT DE SANTÉ EN REGARD DES HABITUDES DE VIE

Les habitudes de vie, y compris l'activité physique, comptent parmi les facteurs permettant de déterminer l'état de santé d'un individu. L'importance de ce déterminant peut varier d'une personne à l'autre. Pour cette raison, il est difficile de quantifier l'impact de la sédentarité sur les problèmes de santé d'un individu. Il est toutefois possible de constater, de façon qualitative, l'effet de l'activité physique sur la prévention des maladies chroniques et d'autres problèmes de santé (maladies cardiovasculaires, obésité, cancers).

Par ailleurs, plusieurs facteurs influencent les choix effectués par une personne, et dont dépendra la qualité de son activité physique, par exemple l'accès à des environnements qui favorisent une activité physique quotidienne. C'est principalement ce dernier facteur qui a un impact positif sur toute la communauté en encourageant les déplacements physiques et le loisir actif. Il faut donc poser la question : l'accès à des environnements favorables est-il équitable dans l'ensemble du territoire montréalais?

Les taux de maladies chroniques

L'enquête TOPO 2012, qui porte sur les maladies chroniques et leurs déterminants, a pu être réalisée grâce à la participation volontaire de 11 000 Montréalaises et Montréalais âgés de 15 ans et plus et résidant sur les territoires des 12 centres de santé et de services sociaux (CSSS) de l'île de Montréal. Les données ont été produites à partir des réponses fournies par les participants aux questionnaires web et téléphoniques. Il est à noter que la méthode d'autodéclaration induit une sous-estimation de la prévalence réelle du surplus de poids. En effet, les enquêtes où le poids et la taille des répondants sont mesurés donnent des résultats nettement plus élevés²¹.

Les données recueillies nous permettent de tracer un portrait de l'état de santé de l'ensemble des résidents de chaque arrondissement en regard des maladies chroniques. Ce coup d'œil permet aussi de définir le profil de la population de Montréal et de voir comment celle-ci se compare au reste de l'île en ce qui a trait aux maladies chroniques et à la pratique d'activités physiques.

21 S. Connor Gober, M. Tremblay, D. Moher et B. Gorber, « A comparison of direct vs self-report measures for assessing height, weight and BMI : A systematic review », *Obesity Reviews*, vol. 8, no 4, 2007.

Tableau 1
Prévalence des personnes atteintes de maladies chroniques selon la ville

	Prévalence Ville de Montréal*	Prévalence Ville de Toronto**	Prévalence Ville de Vancouver**
Obésité	15,9 %	12,7 %	7,4 %
Hypertension	16,8 %	15,9 %	13,0 %
Diabète	6,7 %	5,3 %	4,3 %
Maladies du cœur	8,2 %	S.O.	S.O.
Maladies respiratoires	9,9 %	5,9 %	6,5 %

* Les données pour la ville de Montréal sont tirées de l'enquête TOPO 2012 de la Direction régionale de santé publique de Montréal

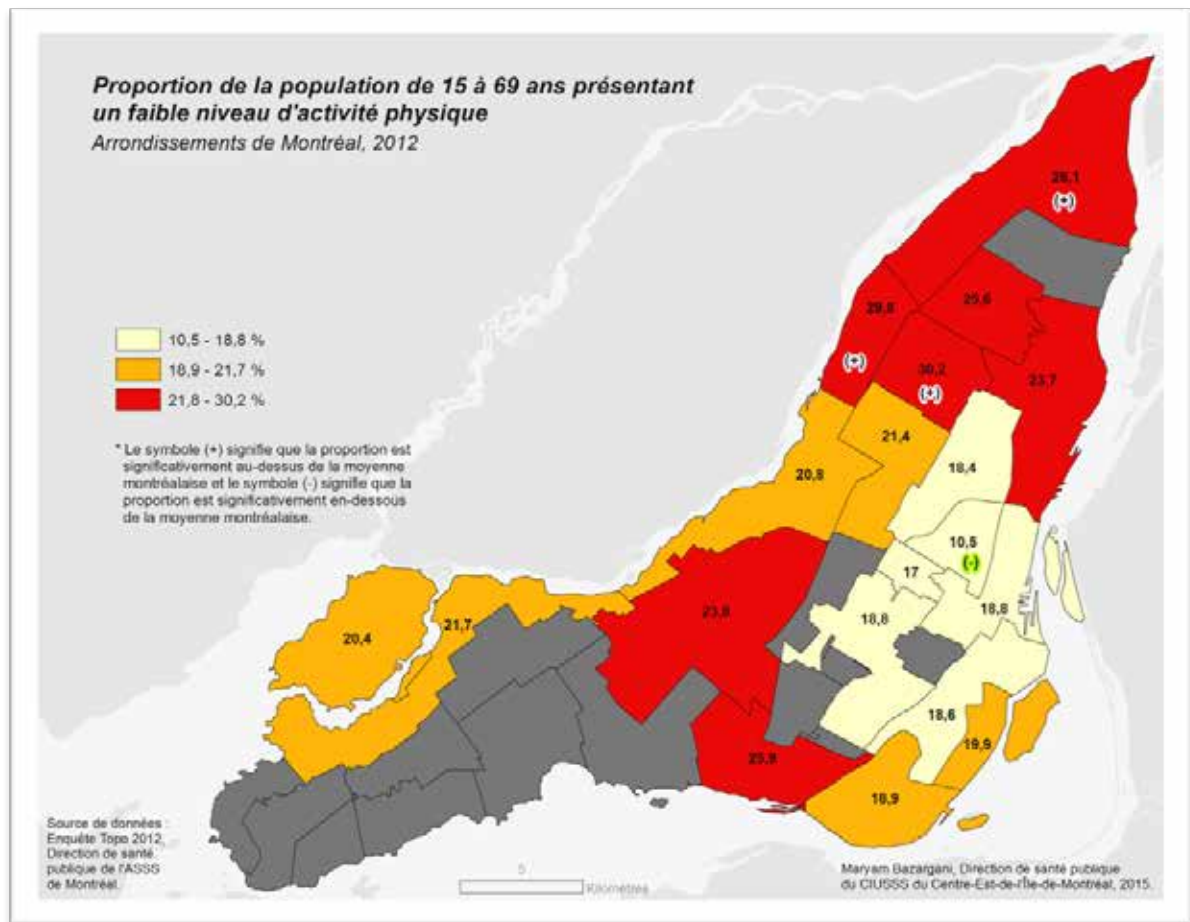
** Les données pour les villes de Toronto et de Vancouver sont issues de l'enquête de santé dans les collectivités canadiennes (2013).

Ainsi, selon le tableau 1, la communauté montréalaise présente un état de santé moins bon que les populations des deux autres grandes métropoles canadiennes, particulièrement pour ce qui est de l'obésité, où la différence est marquée.

Le taux d'activité physique chez les 15 à 69 ans

Par ailleurs, la carte suivante montre bien que la proportion des Montréalaises et Montréalais âgés de 15 à 69 ans et ayant un faible niveau d'activité physique se distribue différemment sur le territoire, selon que ceux-ci résident à l'est, à l'ouest ou au centre de la ville. Contrairement aux arrondissements périphériques, les arrondissements centraux profitent d'une offre en transports actifs et collectifs plus importante. L'offre de loisirs est cependant plus élevée dans les arrondissements périphériques.

Figure 6
État de santé en regard des habitudes de vie



Les données concernant la pratique de l'activité physique démontrent que Montréal se compare à Toronto sur le niveau global d'activité physique, mais qu'elle se situe à un niveau moindre que Vancouver. La Colombie-Britannique est depuis longtemps la province la plus active, ces résultats ne sont donc pas surprenants.

Tableau 2
Répartition de la pratique de l'activité physique chez les 15 à 69 ans, selon la ville

Prévalence du niveau modéré à élevé de l'activité physique			
	Montréal	Toronto	Vancouver
Activité physique de loisir	48,6 %	47,4 %	58,1 %

En ce qui concerne les déplacements actifs, Vancouver est encore une fois la ville la plus dynamique. Montréal vient au second rang, devant Toronto. Par contre, on note un taux légèrement plus élevé pour Montréal en ce qui concerne les déplacements à pied et à vélo.

Tableau 3
Répartition des déplacements actifs, selon le mode et la ville

Part modale des déplacements actifs selon la ville			
	Montréal	Toronto	Vancouver
Marche	8,8 %	7,1 %	12,3 %
Vélo	2,4 %	1,7 %	3,7 %

Source de données : ROAD TO HEALTH: IMPROVING WALKING AND CYCLING IN TORONTO, Toronto public health 2012, 109 p.

Les taux d'activité physique et l'alimentation chez les jeunes

Les résultats de l'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire (EQSJS 2010-2011)²² indiquent qu'à Montréal, plus des deux tiers des élèves du secondaire (70 %, soit 69 500 jeunes) n'atteignent pas le volume d'activité recommandé pour les loisirs et les transports actifs (moyenne de 60 minutes par jour), une situation similaire à celle du Québec. Une forte proportion de ceux-ci se déclarent peu actifs et sédentaires (50 %). Les résultats sont encore plus inquiétants en ce qui concerne spécifiquement le transport actif, car seuls 6 % des jeunes pratiquaient au moment de l'enquête. Les jeunes de Vancouver sont beaucoup plus actifs puisque 74 % des 12-19 ans font des activités physiques d'intensité modérée à élevée²³.

Chez les 12 à 17 ans, les données des quatre dernières enquêtes Origine-Destination²⁴ (OD 1993, 1998, 2003 et 2008) indiquent que la proportion des jeunes qui marchent ou utilisent leur vélo pour aller à l'école se situe aux environs de 20 % (20,5 %, 18,4 %, 19,9 % et 20,8 % respectivement). Ces mêmes enquêtes révèlent aussi que près de la moitié des déplacements vers l'école ont été faits par transport collectif (51,1 %, 48,4 %, 49,8 % et 47,9 %).

Chez les élèves du primaire (de 6 à 12 ans), les données des enquêtes Origine-Destination indiquent que la proportion de ceux qui marchent ou utilisent leurs vélos pour aller à l'école se situe à un peu plus du tiers et demeure stable dans le temps, soit 38 % en 1998, par rapport à 37,3 % en 2013²⁵.

22 Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire (EQSJS)*, 2010-2011.

23 <http://www.vancouverfoundationvitalsigns.ca/people/children-youth/> (consulté le 5 mai 2016).

24 Agence métropolitaine de transport, *Enquête Origine-Destination* 1998, 2003, 2008 et 2013.

25 Agence métropolitaine de transport, *Enquête Origine-Destination*, 1998, 2003, 2008 et 2013.

Par ailleurs, l'enquête TOPO 2012 fait ressortir que sur l'île de Montréal, 6 personnes sur 10 (59 %) consomment moins de 5 fruits ou légumes par jour²⁶. En 2010-2011, parmi les élèves des écoles secondaires de Montréal, 67 % (environ 66 666 jeunes) ne consomment pas quotidiennement le nombre de portions recommandées de fruits et légumes, une proportion similaire à celle du Québec. Par ailleurs, 44 % ne consomment pas quotidiennement le nombre minimal de portions recommandées de produits laitiers²⁷ (3 portions par jour), un taux inférieur à celui du reste du Québec (49 %).

L'enquête TOPO 2017²⁸ fera le point sur l'état de santé de tous les élèves de la 6^e année du primaire, à Montréal. La dernière enquête sur la santé des jeunes du primaire remonte à 2003. Les thèmes toucheront l'activité physique, l'alimentation, le sommeil, l'utilisation des nouvelles technologies, les problèmes de santé physique et émotionnelle, la vie sociale et l'intimidation. Les résultats de l'enquête seront répartis selon les divers découpages géographiques du territoire (écoles, commissions scolaires, réseau de la santé, arrondissements et villes liées, tables de quartier, RUI).

Avec TOPO 2017, Montréal rejoint d'autres grandes métropoles du monde, notamment New York, Los Angeles, Barcelone et Londres, qui peuvent compter sur des recensements détaillés pour contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et de la santé de leur population. TOPO 2017 permettra de mieux comprendre les caractéristiques économiques et sociodémographiques d'un territoire qui comporte une forte proportion d'immigrants (33 %), un milieu urbain dense et de nombreux secteurs à forte concentration de pauvreté et d'inégalités sociales de santé.

26 Enquête TOPO 2012, Direction régionale de la santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

27 Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011 (EQSJS), ISQ.

28 Enquête TOPO 2017, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île de Montréal, www.dsp.santemontreal.qc.ca/TOPO 2017.

LES INFRASTRUCTURES URBAINES ET COLLECTIVES

2

Les municipalités exercent plusieurs compétences en matière de qualité de vie. En plus de proposer plusieurs programmes et services en culture, loisirs et activités communautaires, ainsi qu'en développement économique, environnement et transport, elles assument des pouvoirs réglementaires qui assurent le bien-être général de la population²⁹. Dans ce domaine, leurs compétences sont multiples et elles peuvent prendre en considération des objectifs de santé publique pour déterminer certaines de leurs orientations. Par exemple, elles peuvent faciliter l'accès à des environnements physiques, socioculturels, politiques ou économiques qui favorisent l'adoption et le maintien d'un mode de vie physiquement actif.

Pour valoriser l'activité physique et le sport auprès de la population, les municipalités offrent elles-mêmes une variété d'équipements collectifs qui répondent aux besoins de la population, à chaque étape du cycle de vie. Ce continuum implique une complémentarité des plans d'action de plusieurs intervenants, notamment ceux des milieux sportif, communautaire, municipal, scolaire et de la santé, pour permettre la mise en place d'équipements récréatifs et sportifs variés, sécuritaires et attrayants. Ainsi, les milieux de vie satisfont des besoins continuels et émergents, et les activités récréatives et sportives restent toujours pertinentes et agréables.

En vertu de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, la Ville de Montréal s'engage à :

- soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif ;
- aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie ;
- favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs.

Les déplacements actifs, le plein air et les activités ludiques et sportives constituent autant de manières pour le citoyen de s'approprier l'espace urbain et social.

²⁹ *Loi sur les compétences municipales*, article 85 : « En outre des pouvoirs réglementaires prévus à la présente loi, toute municipalité locale peut adopter tout règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de sa population. »

2.1 LE RÉSEAU DES PARCS ET DES ESPACES VERTS

Le réseau des parcs et des espaces verts est composé de systèmes naturels et aménagés qui rendent des services essentiels au bien-être des individus et des communautés. Ces multiples services consistent notamment à combattre les îlots de chaleur, à mieux contrôler les eaux de ruissellement et à améliorer la qualité de l'air et de l'eau. Certains de ces milieux sont protégés pour qu'ils puissent générer davantage de bénéfices en matière de protection de l'environnement. L'idée même que ces infrastructures constituent une Trame verte et bleue à mettre en valeur est inscrite dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement, de même que dans le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal. Les éléments physiques constituant le réseau des infrastructures vertes et récréatives sont variés dans leurs formes, leurs compositions, leurs dimensions et leurs fonctions. La reconnaissance de ces éléments sur le territoire d'une ville ou d'une région représente une des conditions sine qua non pour générer des bénéfices en matière d'environnement durable et de santé publique.

Figure 7
Localisation des parcs



Les éléments physiques constituant le réseau récréatif d'une grande ville diffèrent de la nomenclature des infrastructures vertes, mais s'inscrivent néanmoins dans une logique similaire afin de générer des bienfaits pour l'être humain. Ils représentent plusieurs siècles d'adaptation et de transformation par des générations d'adeptes de plein air, d'activités récréatives et de sport. De nos jours, il est possible de créer un équilibre entre les efforts à faire en matière de conservation et ceux à fournir pour préserver l'héritage récréatif et sportif comme une partie intégrante de la qualité de vie des Montréalaises et Montréalais.

Les villes disposant de parcs récréatifs sécuritaires, attrayants et bien connectés sont susceptibles d'abriter une population en meilleure santé, ce qui contribue largement à une économie plus forte. La pratique d'une activité physique, sportive, ludique ou de détente améliore la résilience des individus et des communautés. Aujourd'hui, l'infrastructure récréative et sportive joue aussi un rôle important pour faire face aux événements extrêmes tels que les vagues de chaleur et les précipitations intenses. Par ailleurs, les changements climatiques poseront des défis énormes à l'héritage récréatif et sportif et exigeront à l'avenir des stratégies cohérentes pour augmenter la résistance des infrastructures, entre autres, au phénomène de gel/dégel et à son impact sur l'offre d'activités hivernales.

Les normes en matière de parcs et d'espaces verts sont peu adaptées au contexte actuel. La National Recreation and Park Association (NRPA³⁰), basée aux États-Unis, propose une superficie minimale à consacrer aux parcs et espaces verts en fonction du nombre d'habitants, et en précisant leur répartition au sein de chaque unité de planification (voisinage, quartier, municipalité, etc.). Ces références sont considérées comme des indicateurs nécessitant une interprétation selon les caractéristiques sociodémographiques locales de chaque quartier et arrondissement. Les quartiers, arrondissements ou métropoles disposant au minimum d'une superficie de 25 000 à 40 000 mètres carrés de parcs et d'espaces verts pour 1 000 habitants présentent un atout majeur en matière de qualité de vie et d'environnement d'affaires pour faire face à une concurrence féroce.

Plusieurs études américaines récentes révèlent l'importance d'avoir facilement accès à des parcs et à des terrains de jeu pour être en santé, ainsi que le rôle prépondérant de ces espaces sur la vitalité des communautés et parmi elles, notamment les enfants et les personnes âgées. Les données compilées dans la grande agglomération de Los Angeles indiquent d'ailleurs que les quartiers et les municipalités possédant la plus grande densité de parcs enregistrent moins de maladies cardiovasculaires que les zones où les parcs sont plus rares. En outre, dans les endroits dotés de parcs, les enfants sont moins à risque de souffrir d'obésité³¹.

Par ailleurs, plusieurs auteurs établissent une corrélation élevée entre les difficultés économiques et un faible nombre d'espaces consacrés à la canopée³², aux parcs et aux terrains de jeu. Même s'ils précisent que les difficultés économiques ne peuvent pas être seulement considérées comme le reflet de cette situation, il n'en demeure pas moins que ces conditions sont susceptibles de conduire à des iniquités sociales. En conséquence, il est recommandé de prioriser davantage l'aménagement de parcs là où ils se font trop rares et d'aménager des accès sécuritaires pour les piétons et les cyclistes, en direction des parcs et entre les parcs.

Avec une population de 1 704 694 habitants en 2016, Montréal affiche un ratio de 24 412 m² de parcs et d'espaces verts de propriété municipale par 1 000 habitants, en comptant les grands parcs. Sans ces derniers, le ratio passe à 11 973 m² par 1 000 habitants. À l'échelle locale, seulement 7 arrondissements atteignent ou dépassent le ratio de 24 412 m² de parcs par 1 000 habitants.

30 J.D. Mertes and J.R. Hall, *Park, Recreation, Open Space and Greenway Guidelines*, National Recreation and Park Association (NRPA), Alexandria VA, 1995.

31 Parks and Public Health in Los Angeles County, *A Cities and Communities Report*, May 2016.

32 A. M. Séguin, P. Pham et T. T. H. L. Landry, « Équité environnementale et distribution spatiale de la végétation à l'intérieur et autour des îlots résidentiels à Montréal : une double iniquité? », *Cahiers de géographie du Québec*, Université Laval, volume 57, numéro 161, septembre 2013.

2.1.1 LES PARCS ET ESPACES VERTS DE PROPRIÉTÉ MUNICIPALE

Les Montréalaises et Montréalais, quel que soit leur statut social, leur origine culturelle ou leur condition physique peuvent compter depuis longtemps sur de nombreux parcs, de toutes dimensions, pour pratiquer des activités extérieures. Les grands parcs comme le parc du Mont-Royal, le parc La Fontaine, le parc Jean-Drapeau forment sûrement le cœur de cette riche tradition.

L'agglomération de Montréal comprend un ensemble de territoires dont l'intérêt tient à la fois à sa géographie et à l'évolution de son urbanisation. Les aires protégées représentent actuellement 17 % du territoire de l'agglomération. Le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal (PMAD 2015) propose d'accroître les aires protégées, ce qui haussera d'autant les milieux naturels sur le territoire. Le Schéma d'aménagement esquisse une vision d'aménagement consolidant le potentiel récréotouristique de l'agglomération par la mise en place de la Trame verte et bleue. Il propose de mettre en valeur les parcours riverains, les percées visuelles sur les plans d'eau et finalement d'élaborer un plan d'action de la mise en œuvre.

Sur le plan récréatif, la pierre angulaire de la Trame verte comprend notamment le réseau de 24 grands parcs dont 20 sont ouverts au public, un l'étant partiellement. L'accès à ces parcs est gratuit. Ces 2 126 hectares d'espaces verts (soit plus de 21 kilomètres carrés) invitent les Montréalaises et Montréalais à pratiquer librement plusieurs activités de plein air, hiver comme été. L'autre composante essentielle du réseau récréatif est constituée de plusieurs parcs et espaces verts d'arrondissement où l'on retrouve en grande partie l'offre traditionnelle d'équipements récréatifs et sportifs.

L'offre globale des grands parcs correspond aux pratiques exemplaires en ce qui concerne la protection des milieux naturels et des grands ensembles d'intérêt métropolitain, valorisant ainsi le caractère de l'archipel et du paysage de Montréal. De son côté, l'appréciation du niveau de l'offre pour la pratique récréative et sportive doit se faire selon la nature et la variété des équipements disponibles ainsi que sur les habitudes des usagers. Le manque d'espaces urbains pour répondre à la pratique récréative et sportive peut parfois occasionner une pression indue sur certains territoires protégés. Certains arrondissements, notamment ceux du centre de la ville, sont moins bien pourvus en équipements récréatifs et sportifs. En fait, le manque de parcs et d'espaces verts a une influence directe sur l'offre d'équipements sportifs et de plein air à la population.

En protégeant les parcs et les espaces verts locaux, aussi bien qu'en créant la Trame verte et bleue, nous protégeons également l'héritage récréatif et sportif qui se trouve au cœur de nos milieux de vie. Montréal comporte plusieurs grands ensembles récréatifs et sportifs d'intérêt. Ces ensembles, répartis un peu partout sur le territoire montréalais, ont été constitués au fil du temps et représentent un vaste réseau d'équipements collectifs.

En examinant plus attentivement la situation montréalaise, nous constatons que sans les grands parcs et les espaces verts d'intérêt métropolitain ainsi que ceux appartenant à des tiers – institutions de santé, religieuses, scolaires ou autres – le nombre d'acres par 1 000 habitants serait inférieur à celui de plusieurs grandes villes nord-américaines.

Les villes d'aujourd'hui combinent, bien sûr, plusieurs stratégies de protection, d'adaptation et de verdissement, mais aussi des stratégies d'intégration d'infrastructures récréatives et sportives souples et modulables, qui contribuent à la résilience de la population et à la réappropriation citoyenne de ces espaces³³. Tout en préservant les écosystèmes et le patrimoine, il est donc possible de mettre en valeur le potentiel récréatif de la Trame verte et bleue de l'agglomération de Montréal.

33 S. Lefebvre, *Urbanité, design actif - Aménager des fronts de mer résilients et actifs à New York*, automne 2017.

Ville de New York

« For generations, parks have been among New York's most cherished forms of public infrastructure. From internationally-renowned flagship parks such as Central and Prospect Parks, to neighborhood playgrounds, to emerging recreational areas on our waterfront, parks provide vital public spaces for New Yorkers. All together, our city boasts more than 52 000 acres (21 043 hectares) of City, state and federal parkland, representing 25% of the city's area³⁴. » (Population de New York en 2011 : 8,273 millions d'habitants; 2,54 hectares ou 6,28 acres par 1 000 habitants)

Les parcs et espaces verts couvrent 25 % du territoire de New York, comptant plus de 52 000 acres (21 043 hectares).

Ville de Toronto

« The park system in Toronto is over 8 000 hectares and contains a variety of amenities from natural areas to conservatories to golf courses to beach. Toronto's 1 600 parks cover 13 % of its land area and include many ravines that thread their way through the city, creating one Toronto's most distinct features³⁵. » (Population en 2011 : 2,605 millions d'habitants; 3,07 hectares ou 7,5 acres par 1 000 habitants)

La ville de Toronto compte 1 600 parcs et espaces verts représentant 13 % de sa superficie.

Ville de Vancouver

« Today, approximately 32 per cent of the City is paved, for streets, back alleys, and parking lots, while just 11 per cent of Vancouver consists of green spaces in the form of parks, beaches, playgrounds, sports fields, and golf courses. Vancouver residents face a choice: what is more important, cars or people³⁶? »

Les parcs et les espaces verts de la Ville de Vancouver comptent pour 11 % du territoire, par rapport à 32 % pour les rues, les ruelles et les stationnements.

34 Source : PARKS AND PUBLIC SPACES, http://s-media.nyc.gov/agencies/planyc2030/pdf/planyc_2011_parks.pdf.

35 Source : PARK PEOPLE, Toronto alliance for better parks, Making connections, http://parkpeople.ca/wp-content/uploads/2016/02/Making-Connections_web-2.pdf.

36 Vancouver 2020 A Bright Green Future, An action plan for becoming the world's greenest city by 2020, <http://vancouver.ca/files/cov/bright-green-future.pdf>.

Ville de Montréal – Superficie et références normatives

La Ville de Montréal compte 1 354 parcs et espaces verts de propriété municipale, incluant les îles situées dans les territoires protégés. La superficie globale de ces espaces est de 41 615 534 m², ce qui représente 11 % de l'ensemble du territoire de la Ville. La superficie de ces espaces sans les grands parcs est de 20 357 398 m².

Tableau 4
Nombre et superficie des parcs et espaces verts de propriété municipale

PARCS ET ESPACES VERTS DE PROPRIÉTÉ MUNICIPALE	
Nombre de parcs et espaces verts	1 354
Superficie des parcs et espaces verts*	41 615 534 m ²
Superficie des parcs et espaces verts* (sans les grands parcs)	20 357 398 m ²
Population en 2016	1 704 694 habitants
Ratio m ² de parcs et espaces verts /1 000 habitants	24 412 m ² /1 000 habitants (2,44 hectares ou 6,03 acres par 1 000 habitants)
Ratio m ² de parcs et espaces verts sans les grands parcs /1 000 habitants	11 943 m ² /1 000 habitants (1,19 hectare ou 2,95 acres par 1 000 habitants)

* Données en date du 17 mai 2017.

La figure suivante présente le taux d'occupation en parcs et espaces verts de propriété municipale par rapport à la superficie du territoire de l'arrondissement. Les arrondissements les mieux pourvus en parcs et espaces verts, soit Ville-Marie, Pierrefonds-Roxboro, Ahuntsic-Cartierville et Rosemont–La Petite-Patrie, profitent largement de la présence d'un grand parc.

Les deux autres figures suivantes présentent le ratio de superficie des parcs et des espaces verts de propriété municipale par habitant et par arrondissement.

Figure 8
Superficie de parcs et d'espaces verts par rapport à la superficie
du territoire de l'arrondissement (avec les grands parcs)

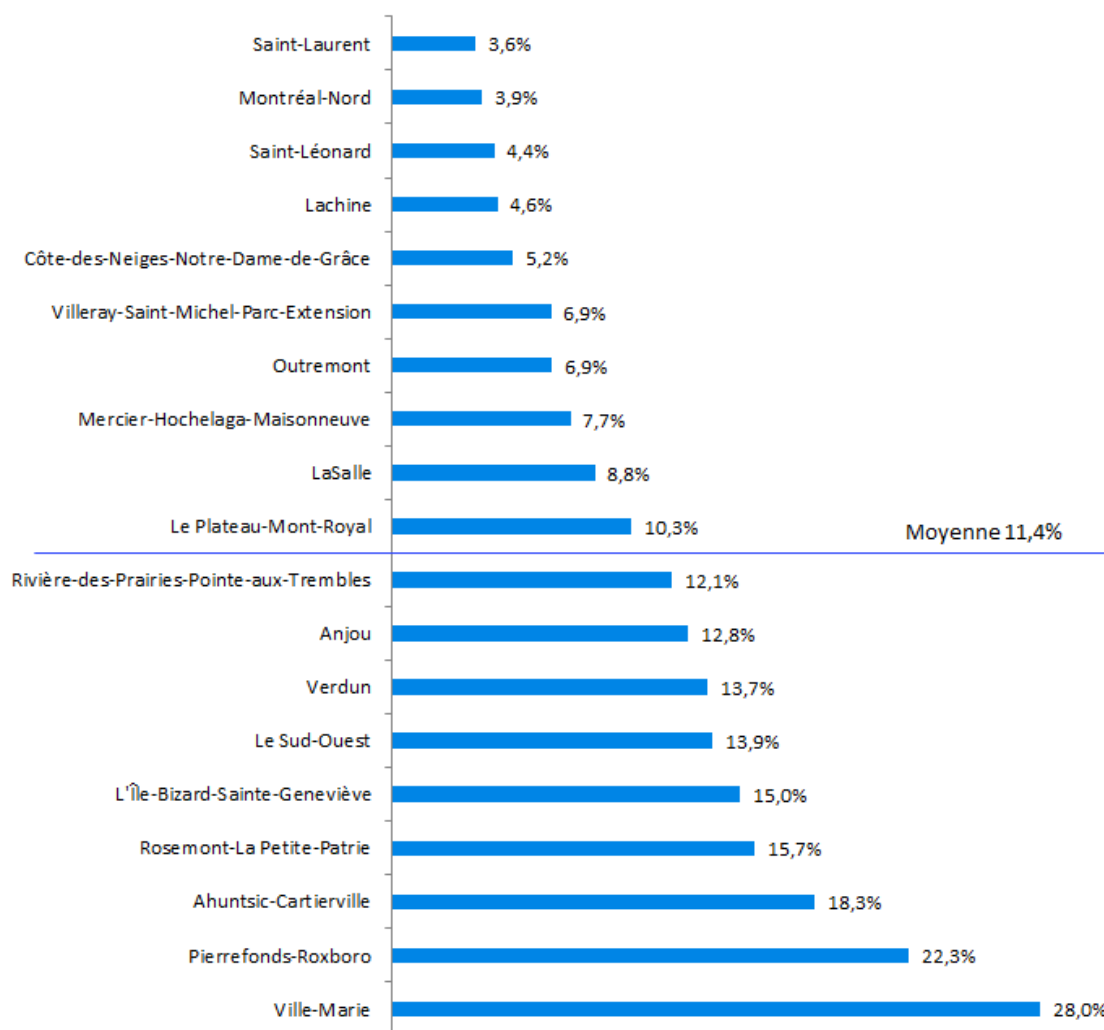


Figure 9
Ratio – superficie des parcs de propriété municipale (m² par 1 000 habitants), par arrondissement

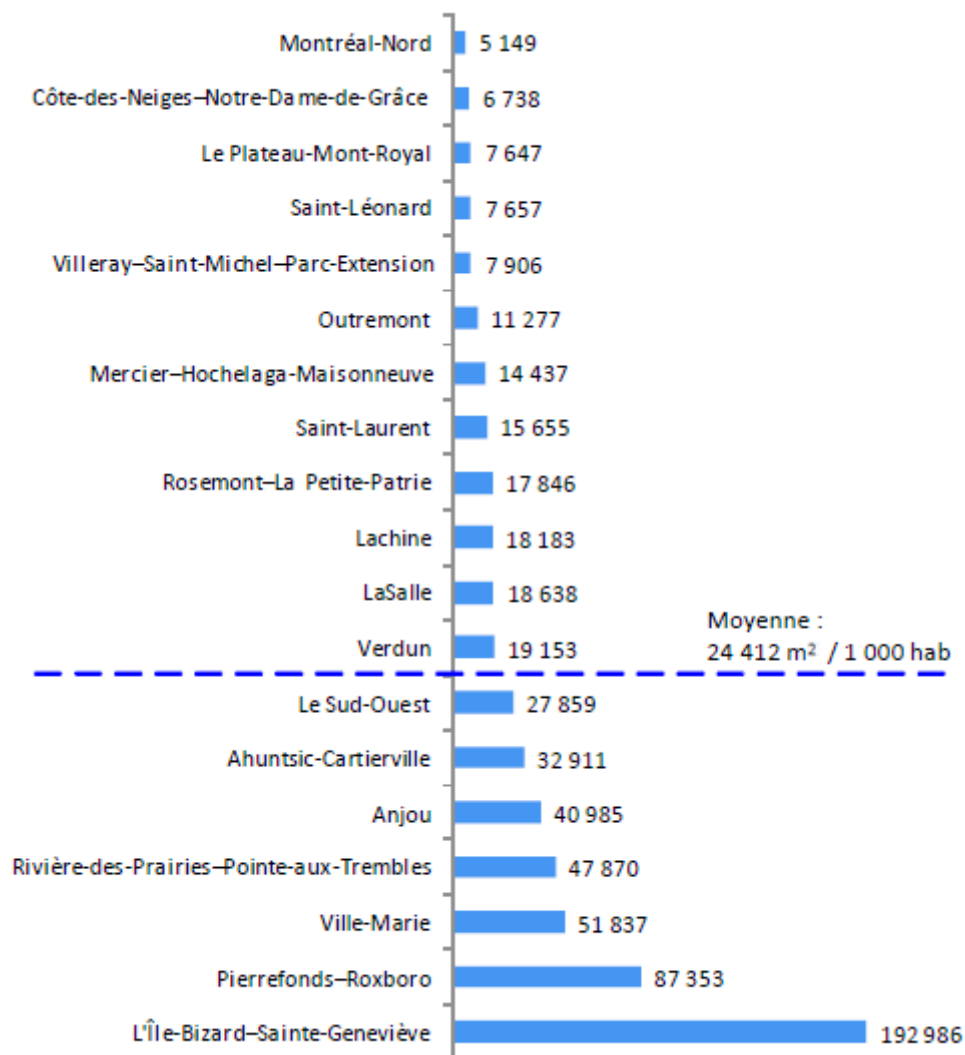
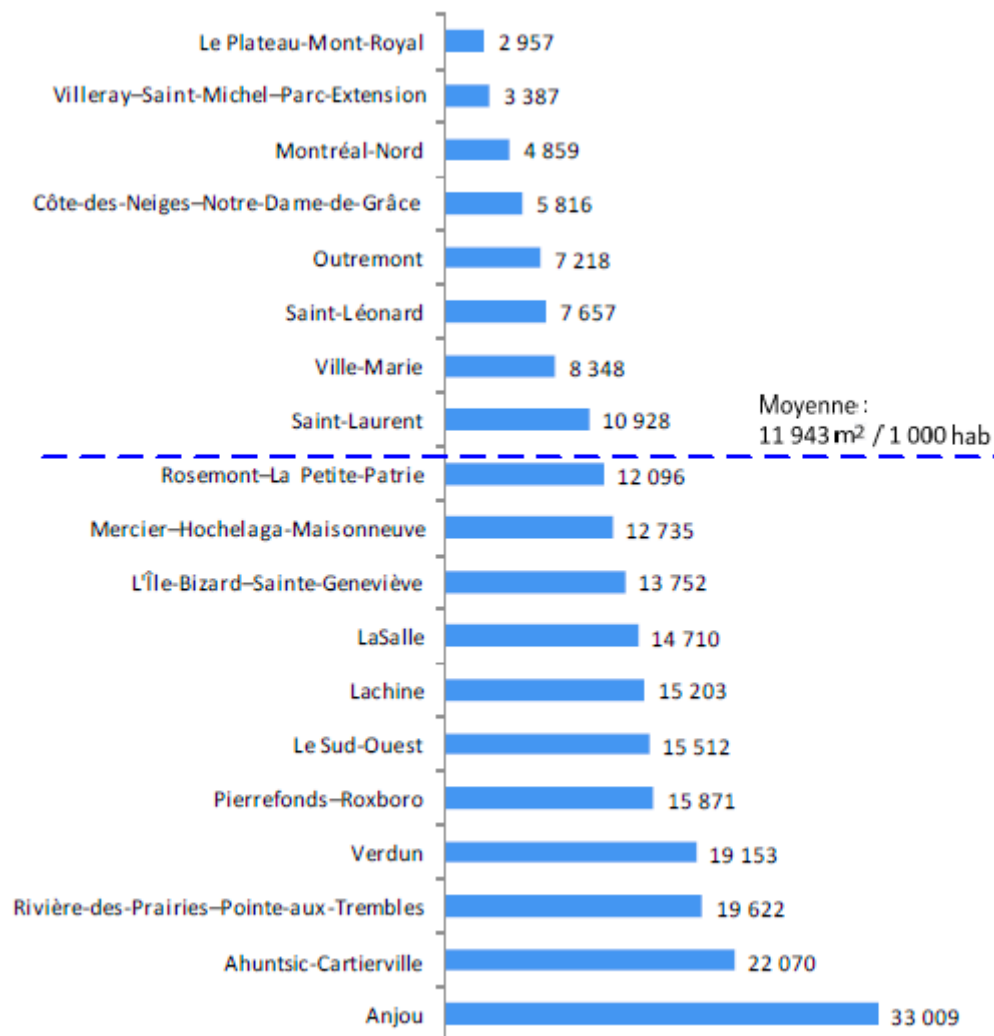


Figure 10
Ratio – superficie des parcs de propriété municipale, sans les grands parcs (m² par 1 000 habitants), par arrondissement



Typologie de l'infrastructure du plein air urbain, récréative et sportive

Environ 51 % de la superficie des parcs et espaces verts de la Ville de Montréal est attribuable aux grands parcs. Les parcs utilisés pour la pratique sportive représentent 20,7 % des parcs et espaces verts. Cela est dû au fait que plusieurs plateaux sportifs d'envergure se trouvent au sein des parcs d'arrondissement à vocation sportive (ex. : terrains de soccer, de balle, de tennis, etc.). Malgré leur nombre important, les parcs de voisinage et les îlots de verdure représentent respectivement seulement 3 % et 2,7 % de la superficie totale des parcs et espaces verts de la Ville.

Tableau 5
Typologie et répartition des parcs et espaces verts, propriété municipale

PARCS ET ESPACES VERTS – VILLE DE MONTRÉAL					
Type d'espace	Typologie	Sous-catégorie	Nombre	Superficie (m ²)	%
Grands parcs	Parcs métropolitains		5	5 257 067	12,6 %
	Parcs urbains		7	2 216 108	5,3 %
	Parcs-nature		12	13 783 961	33,1 %
Parcs d'arrondissement	Parcs d'arrondissement ou de quartier	Sportifs	198	8 595 946	20,7 %
		Récréatifs	139	2 541 775	6,1 %
		De loisir et de détente	105	2 796 827	6,7 %
		Vacants	17	578 072	1,4 %
	Parcs-écoles mixtes		47	486 113	1,2 %
	Parcs de voisinage		263	1 257 312	3,0 %
	Places publiques		133	399 107	1,0 %
	Îlots de verdure		283	1 107 357	2,7 %
Autres espaces verts	Jardins	Collectifs	6	467	0,0 %
		Communautaires	64	219 824	0,5 %
		Floraux	5	3 071	0,0 %
		Botaniques	1	713 126	1,7 %
	Promenades urbaines		7	218 048	0,5 %
	Espaces verts		19	377 383	0,9 %
	Autres	Autre	28	960 112	2,3 %
		Compostage collectif	1	1 200	0,0 %
		Toit vert	2	235	0,0 %
		Voirie	11	101 939	0,2 %
TOTAL			1 353	41 615 050	100 %

Les infrastructures récréatives et de plein air constituent en fait un réseau déjà largement planifié, comprenant une diversité d'espaces verts de qualité et où se trouvent plusieurs composantes récréatives, sportives et de plein air capables d'offrir des occasions d'être physiquement actif, à toute la population et à tous les cycles de vie. Ces infrastructures doivent être gérées non seulement indépendamment, mais aussi comme un réseau, une ressource collective plus large qui s'ajoute aux différents outils améliorant la qualité de vie des communautés auxquelles ils sont destinés.

Les composantes de l'infrastructure récréative s'agencent pour constituer un système cohérent pour l'être humain dans la ville, qu'il s'agisse de ruelles, de rues piétonnes et partagées, de couloirs verts, de pistes multifonctionnelles, de promenades urbaines ou de parcs et d'espaces verts.

Le maintien et la bonification du réseau des parcs et terrains de jeu nécessitent la collaboration d'une multitude d'acteurs du domaine public (élus, experts et professionnels de l'aménagement, de l'urbanisme, de la récréation, de l'environnement, de la santé) et privé (citoyens, entreprises, associations, etc.). À Montréal, les acteurs publics s'occupant de la planification, de l'aménagement et de l'exploitation agissent à différentes échelles : quartier, arrondissement, agglomération et gouvernement.

L'organisation municipale montréalaise a pour particularité d'avoir plusieurs paliers décisionnels qui influencent les orientations visant l'aménagement du cadre de vie, notamment les parcs et les espaces verts. Cette situation particulière par rapport aux autres villes nord-américaines pose des défis importants en matière de cohérence et de complémentarité. Les villes les plus dynamiques en planification et gouvernance assurent une grande cohérence de leurs actions à plusieurs échelles de responsabilité.

Lorsque la situation l'exige dans certaines zones du territoire, il serait juste d'envisager un pourcentage plus élevé d'espaces verts et de terrains de jeu en établissant des critères plus audacieux dès la conception d'un nouveau quartier ou d'une intervention urbaine d'envergure (en particulier autour des écoles et des garderies). Il serait aussi pertinent, dans un esprit de collaboration entre toutes les instances, d'établir désormais des critères plus exigeants pour assurer la meilleure localisation et la plus grande accessibilité possible des équipements collectifs. Trop de parcs et de plateaux sportifs sont aujourd'hui situés sur des terrains contaminés et de manière excentrée par rapport aux milieux de vie, ce qui crée un problème majeur en matière de coûts et d'accessibilité.

Les six secteurs de planification stratégique du Schéma d'aménagement et de développement, soit Havre-Bonaventure-pont Champlain, Turcot-Lachine Est, Anjou, Assomption, Namur-de la Savane et Accès à l'aéroport – Côte-de-Liesse, peuvent comporter des mesures spécifiques en design actif pour bonifier le réseau de plein air urbain et récréatif. Cette approche d'aménagement urbain énumère des stratégies reconnues en aménagement du territoire, urbanisme et architecture pour soutenir des collectivités en santé et plus spécifiquement pour favoriser un mode de vie physiquement actif.

La bonification du réseau vert et récréatif implique l'adoption de nouvelles mesures, visant notamment l'appropriation d'espaces urbains appartenant à des tiers, comme les parcs et les espaces verts de propriété institutionnelle, les couloirs ferroviaires abandonnés, les terre-pleins centraux, les emprises autoroutières et électriques, les terrains vacants, les stationnements, les ruelles et les rues locales. De par leurs emplacements stratégiques, ces espaces devront être conservés pour améliorer la connectivité des écosystèmes et exploiter leur potentiel récréatif. L'analyse des opportunités doit être faite maintenant, de manière à prendre une position proactive, et non réactive, qui procurera un plus grand bénéfice à la communauté.

The map illustrates the urban planning for the Grand Est region, showing various zones and infrastructure. The legend includes the following categories:

- Intercommunes:**
 - Réseau de passages naturels
 - Environnement
 - Secteur de densification
 - Secteur de planification stratégique
 - Infrastructures prévues en transport
- Zones d'habitat:**
 - Terroir urbain
 - Terroirs à dominante économique
 - Centre-ville
 - Quartier d'habitat en grande extension publique
 - Espace vert
 - Zone agricole
 - Aléas sismiques
 - Aléas érosion
 - Aléas incendie
 - Aléas de neige
 - Aléas de forte de l'habitat

The map also includes a scale bar (0 to 4 km) and a north arrow.

41

2.1.2 LES ESPACES VERTS D'INTÉRÊT DE PROPRIÉTÉ DE TIERS

Les parcs et espaces verts d'intérêt appartenant à des tiers représentent une superficie totale de 10 108 hectares ou 2,8 % de la superficie totale des parcs et espaces verts de Montréal. Les sous-catégories les plus importantes de l'inventaire sont constituées d'espaces institutionnels, notamment des espaces verts (74 %) et des terrains sportifs (23 %).

Tableau 6
Superficie des espaces verts d'intérêt, propriété de tiers

Espaces verts d'intérêt, propriété de tiers	
Nombre de parcs et d'espaces verts d'intérêt	153
Superficie totale de parcs et d'espaces verts d'intérêt*	10 107 563 m ²
Population en 2016	1 704 694 habitants
Ratio m ² /1 000 habitants	5 929 m ² /1 000 habitants

* Données en date du 17 mai 2017.

Tableau 7
Typologie et répartition des espaces verts d'intérêt, propriété de tiers

Espaces verts d'intérêt, propriété de tiers					
Type d'espace	Typologie	Sous-catégorie	Nombre	Superficie (m ²)	Taux des parcs et espaces verts
Espaces verts d'intérêt	Espaces institutionnels	Sportifs	42	2 319 958	23,0 %
		Verts	28	7 500 369	74,2 %
	Jardins	Collectifs	49	11 274	0,1 %
		Communautaires	13	38 963	0,4 %
	Parcs-écoles		21	236 999	2,3 %
TOTAL			153	10 107 563	100 %

Dans le réaménagement du territoire, les espaces verts d'intérêt, propriétés de tiers, seront essentiels à l'avenir de la ville. Une approche plus large que celle développée jusqu'à maintenant dans la gestion des parcs et espaces verts de propriété municipale devient nécessaire, puisque ces espaces pourraient devenir la pierre angulaire de la bonification future du réseau vert et récréatif. D'ailleurs, certains arrondissements, notamment ceux localisés au centre de la Ville, ont déjà entrepris des démarches en ce sens pour améliorer leur réseau.

Ces espaces peuvent stratégiquement bonifier des parcours composés de pistes cyclables, de sentiers multifonctionnels ou piétonniers et ils sont souvent fortement prisés par la population, surtout lorsqu'ils sont intégrés au milieu de vie.

Tableau 8
Typologie et définition des catégories des espaces de propriété de tiers

Typologie	Sous-catégorie	Définition
Espaces institutionnels	Verts	Espaces verts situés sur les terrains appartenant à une institution (ex. fabrique, institution religieuse, hôpital, Hydro-Québec, cégeps, collèges privés, universités, etc.)
	Sportifs	Espaces sportifs situés sur des terrains appartenant à une institution (ex. fabrique, institution religieuse, hôpital, Hydro-Québec, cégep, collège privé, université, etc.)
Jardins	Communautaires	Parcelle de culture divisée en petits jardinets. Chacun des jardinets est cultivé de manière autonome par un individu ou une famille. Des points d'eau, des outils, des espaces de détente sont généralement mis en commun pour l'ensemble des membres-jardiniers.
	Collectifs	Parcelle de culture partagée, mais non individuellement divisée. Responsabilités, connaissances, travaux et récoltes sont partagés entre les participants.
Ruelles	Vertes	Ruelle où l'asphalte est retiré sur une surface spécifique pour créer des plates-bandes qui reçoivent plantes vivaces, arbres et arbustes. Il est également possible de végétaliser les murs par la plantation de plantes grimpantes.
	Champêtres	Ruelles qui éliminent l'asphalte pour habiller la terre de plantes, vivaces et arbres, en laissant deux bandes de roulement. Le revêtement au sol est constitué d'une structure géosynthétique qui permet à un couvre-sol végétal de pousser.
Parcs-écoles		Parc aménagé sur un terrain d'une commission scolaire à l'intention des élèves d'une école primaire ou secondaire. L'accès aux résidents du quartier varie suivant l'école ou la commission scolaire.

2.1.3 LES AIRES DE SERVICES

La Ville de Montréal est dotée d'un important parc d'aires de services. En effet, son territoire compte 255 chalets de parc et pavillons, dont la valeur de remplacement est évaluée à 184,4 M\$. Ces aires de services sont majoritairement sous la responsabilité des arrondissements. Seules 31 de celles-ci, situées essentiellement dans des parcs-nature et de grands parcs urbains, sont sous la responsabilité du conseil municipal ou du conseil d'agglomération.

Tableau 9
Répertoire des aires de services de propriété municipale³⁸

Répertoire des aires de services de propriété municipale				
Arrondissement	Nombre de chalets de parc et pavillons	Surface en m ²	Valeur de remplacement*	Indice de vétusté
Ahuntsic-Cartierville	19	4 977	13 093 666 \$	10,9 %
Anjou	10	1 984	4 408 048 \$	40,3 %
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	20	5 449	13 623 634 \$	47,0 %
Le Plateau-Mont-Royal	7	4 410	11 172 183 \$	35,6 %
Le Sud-Ouest	13	3 806	7 984 216 \$	55,6 %
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	4	1 953	5 468 932 \$	9,3 %
Lachine	10	3 142	7 856 063 \$	15,8 %
LaSalle	19	5 147	13 382 862 \$	35,4 %
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	23	4 210	10 688 940 \$	37,2 %
Montréal-Nord	20	4 291	10 819 796 \$	30,9 %
Outremont	7	752	1 870 659 \$	95,8 %
Pierrefonds-Roxboro	11	3 444	9 530 838 \$	15,5 %
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	18	3 813	9 234 399 \$	48,1 %
Rosemont—La Petite-Patrie	19	6 078	15 366 601 \$	43,9 %
Saint-Laurent	22	6 728	15 274 004 \$	33,5 %
Saint-Léonard	5	1 956	4 614 585 \$	57,7 %
Verdun	8	2 766	6 495 682 \$	20,0 %
Ville-Marie	10	6 314	17 469 309 \$	19,6 %
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	10	2 530	6 022 927 \$	34,3 %
Total - Ville de Montréal	255	73 750	184 377 344 \$	33 %

Le réseau des aires de services accuse un vieillissement important et plusieurs de ces aires sont désuètes et vétustes. En conséquence, plusieurs chalets de parc et pavillons nécessiteront des travaux de mise aux normes ou de mise à niveau. Il faudra aussi revoir la façon dont ce réseau est composé. En outre, il faudra procéder à une révision fonctionnelle de l'architecture de certaines installations de manière à ce qu'elles répondent mieux aux exigences actuelles, notamment en matière d'espaces de services et d'accessibilité universelle.

38 Source : Ville de Montréal, Direction des stratégies et des transactions immobilières; évaluation réalisée entre 2007 à 2015.

2.2 LE RÉSEAU DE PLEIN AIR URBAIN

L'on dit souvent que la jeunesse souffre d'un manque d'expérience avec la nature. Dans un monde idéal, tout le monde devrait avoir accès à la grande nature et profiter d'un accompagnement pour bien l'aborder et combler le manque d'expérience et de connaissances. Il n'est pas réaliste de penser qu'une population urbaine puisse fréquemment explorer la nature sauvage. En fait, la meilleure façon de mettre les enfants en contact avec la nature, c'est par la proximité : en s'appropriant les écosystèmes urbains, ils peuvent comprendre tous les écosystèmes³⁹.

Les systèmes naturels de Montréal sont nombreux et diversifiés. Prendre la décision d'en maximiser le potentiel tout en respectant leur écologie constitue un pari audacieux. Qu'il s'agisse de randonnée pédestre en toute saison, de marche sur le mont Royal, de vélo le long des rives, le territoire montréalais regorge de possibilités pour développer l'offre d'activités de plein air urbain et pour revitaliser certains secteurs. Les « activités de plein air » font ici référence aux activités de natures diverses qui se déroulent dans la nature, de même que dans l'espace urbain de proximité. L'« activité de plein air dans un contexte urbain » a un sens plus large que l'activité de plein air entendue de manière traditionnelle. Cette appellation désigne aujourd'hui les activités physiques non motorisées, pratiquées dans un rapport dynamique avec les éléments de la nature, dans un cadre urbain naturel et de proximité, comme le jardinage, le jeu, l'observation et la pratique d'un sport extérieur.

Le concept de la Trame verte et bleue, dont les principales composantes sont naturelles, patrimoniales et paysagères, est bien étayé. La Trame verte et bleue reconnaît parfaitement l'importance des grands pôles récréotouristiques métropolitains, notamment les destinations d'intérêt de l'agglomération, l'expérience urbaine et les parcours riverains. Dans un souci de mise en réseau, que ce soit à l'échelle métropolitaine, d'agglomération ou locale, d'autres actions urbaines peuvent contribuer à la connectivité écologique et récréative du territoire. La Route verte et la promenade Fleuve-Montagne sont des exemples probants de la recherche de connectivité verte et récréative. Sans être intégrés dans une stratégie commune, les parcours verts et actifs, les rues piétonnes et partagées et les pôles de qualité de vie concourent également à l'amélioration de la connexion récréative et écologique du territoire.

39 J. Astbury et M. Séguin, *Projet nature – Sommaire exécutif*, Fondation de la Faune et David Suzuki, juin 2012.

Figure 12
Concept de la Trame verte et bleue⁴⁰



2.2.1. LA TRAME VERTE

Aux activités de lutte contre les îlots de chaleur et de verdissement se joignent maintenant diverses interventions facilitant l'accès aux espaces verts et les déplacements actifs. Toutes ces interventions, et particulièrement l'aménagement de liens verts, contribuent à la création d'une Trame verte et bleue active. Par exemple, les responsables du projet Interventions locales en environnement et aménagement urbain (ILEAU) mènent plusieurs interventions liées à la Trame verte dans cinq arrondissements de l'est de Montréal, dans l'axe de l'autoroute 25.

Certaines pratiques récréatives extensives (légères) seront plus faciles à implanter le long de certains liens verts, alors que certaines pratiques récréatives intensives (lourdes) poseront des défis majeurs. Dans tous les cas, les aménagements proposés devront assurer une accessibilité sociale et environnementale. Les pratiques récréatives qui connaissent une rapide émergence nécessiteront plusieurs études.

L'amélioration du cadre bâti contribue également à la Trame verte. Nous assistons aujourd'hui à un réel engouement citoyen pour la transformation des ruelles, autrefois réservées à la voiture, à des fins environnementales et récréatives. Plus de 87 % des ruelles vertes ont été réalisées depuis 2010. Aujourd'hui, il existe plus de 300 ruelles vertes dans lesquelles les éco-quartiers sont impliqués, soit 13 % des ruelles montréalaises. Cela représente plus de 60 km de ruelles sur un total de 475 km. L'apaisement de la circulation et la sécurisation des accès aux ruelles sont souvent les premières étapes menant à l'aménagement d'une ruelle active. Lorsque la circulation automobile diminue dans une ruelle, des zones destinées au jeu, des jouets et des enfants y apparaissent. La réalisation d'un inventaire des meilleures pratiques en matière d'aménagement et de financement, en collaboration avec les arrondissements concernés, accélérerait l'appropriation citoyenne de ces espaces.

40 Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, 2016

Par ailleurs, il faut parfois agir pour modifier un règlement municipal, notamment celui sur le bruit, les nuisances ou l'occupation du domaine public parce qu'il interdit actuellement, sur la majorité du territoire, d'utiliser un espace public non spécifiquement réservé aux sports pour la pratique d'un jeu (ex. : hockey de rue).

Le programme des rues piétonnes et partagées fait également la preuve que les aménagements piétons peuvent se faire à faible coût, comparativement à leurs effets positifs majeurs sur l'économie durable, ainsi que sur le bien-être et la santé de la population. L'espace urbain ainsi récupéré permet d'animer les lieux publics et, parfois, d'y installer des jeux pour enfants.

Comme le mentionne le Schéma d'aménagement et de développement, à l'image de plusieurs métropoles nord-américaines, l'agglomération montréalaise connaît un déficit migratoire au profit du reste de la région métropolitaine. Les Montréalaises et Montréalais qui déménagent en dehors de l'île sont principalement âgés de 25 à 39 ans et de 0 à 14 ans, groupes d'âge qui rassemblent généralement les jeunes familles avec enfants. D'autres efforts sont à être déployés pour garder ces migrants sur l'île et pour maintenir ainsi un équilibre sociodémographique nécessaire à la vitalité des quartiers.

2.2.2 LA TRAME BLEUE

L'eau a donné naissance à Montréal, mais au cours de l'évolution de la métropole, l'accès aux rives s'est peu à peu raréfié, sous les effets de l'industrialisation et du développement démographique. Dans les années 1950 et 1960, en raison tant de la réduction du nombre de rives accessibles que de la dégradation de la qualité des eaux, les activités récréatives ont aussi rapidement décliné.

Le Plan de l'Eau⁴¹, adopté en 2016, démontre l'aboutissement de décennies d'efforts collectifs pour assainir les cours d'eau et le fleuve Saint-Laurent. Ces mesures ont eu un effet considérable sur la qualité de l'eau et sur les activités récréatives de plein air que l'on peut y pratiquer. L'île de Montréal compte maintenant 137 km de rives publiques, où se trouvent plus de 80 parcs riverains, dont 6 sont régionaux.

Le Réseau bleu, d'une longueur totale de 315 km, comprend les rives des 83 îles de l'agglomération de Montréal et représente encore un immense potentiel de mise en valeur. En fait, peu de villes dans le monde peuvent inclure une telle splendeur au cœur de leur territoire. Ces espaces riverains comportent de riches patrimoines paysagers et bâtis et offrent de multiples activités culturelles, récréatives et de plein air à découvrir. Ainsi, plusieurs organismes locaux sont devenus des partenaires exemplaires en offrant une large gamme d'activités non seulement sur les rives, mais aussi sur l'eau et dans l'eau. Ils accueillent les plaisanciers et les visiteurs d'ici et d'ailleurs tout au long de l'année. Plusieurs rampes de mise à l'eau permettent d'ailleurs aux citoyens d'accéder facilement aux plans d'eau.

L'achalandage des plages du parc Jean-Drapeau et du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, de même que la fréquentation des parcs en bordure de l'eau et du Vieux-Port de Montréal démontrent la volonté des Montréalaises et Montréalais de se réapproprier les berges. L'ouverture prochaine de deux plages, soit la plage de l'Est et la plage de Verdun, témoigne de ce changement majeur.

41 Ville de Montréal, *Plan de l'Eau - Métropole au fil de l'eau*, 2016.

Toute une gamme de projets et de programmes destinés à favoriser l'accès aux berges – notamment sur la rivière des Prairies, l'aménagement des vagues éternelles Guy et Habitat 67 – sont en cours et ils devraient permettre une plus grande appropriation citoyenne de ces rives. Ces initiatives de valorisation des berges et des plans d'eau combinent plusieurs projets de prévention, de protection des milieux naturels, d'adaptation aux changements climatiques, de verdissement et, aussi, d'activités de plein air pour donner l'occasion de renouer contact avec la nature et de pratiquer une activité récréative. Au fil des années, ces rives ont accueilli des pistes en site propre, adaptées aux piétons et aux vélos, de même qu'une nouvelle génération d'aménagements publics, ludiques, récréatifs et sportifs. Les équipements récréatifs et sportifs s'intègrent et se distinguent par la qualité de leur aménagement.



Parc Jean-Drapeau, arrondissement de Ville-Marie, © Ville de Montréal – Denis Labine

Figure 13
Réseaux, équipements et infrastructures en lien avec l'eau⁴²



Sur l'île de Montréal, plusieurs kilomètres de rives sont encore privés et, par conséquent, réservés à un usage résidentiel ou industriel. D'importantes difficultés structurelles et foncières s'opposent donc à la consolidation du Réseau bleu. Cette consolidation permettrait tout aussi bien d'améliorer l'usage des berges et l'accès aux sentiers piétonniers et cyclables que d'implanter des modules sportifs et des équipements ludiques et récréatifs⁴³. Dans le Plan de l'Eau, le programme qui vise à augmenter le nombre d'accès et de fenêtres sur la rivière des Prairies grâce au parcours Gouin, tout en tenant compte de la fragilité des milieux riverains, est un bon exemple des actions entreprises pour améliorer l'accès aux rives de l'île de Montréal.

⁴² Montréal les berges

⁴³ S. Lefebvre, « Un littoral actif pour Montréal », *Urbanité*, Groupe de recherche sur les espaces festifs, mars 2017.

2.3 LE RÉSEAU PIÉTONNIER

Au cours des 15 dernières années, la mobilité a connu de profondes transformations dans la région métropolitaine de Montréal. Notre propos n'est pas de faire état de toutes les répercussions de cette évolution sur les piétons et les adeptes du vélo. D'autres que nous analysent ces phénomènes et ces tendances ainsi que leurs répercussions sur l'étalement urbain et la motorisation des ménages. Nous voulons plutôt aborder ici les différentes mesures favorables à un mode de vie physiquement actif, sécuritaire et attrayant.

L'adoption par la Ville de Montréal, en 2016, de la stratégie « Vision zéro » en matière de sécurité routière est une des dernières mesures mises en place pour répondre positivement à l'expansion des transports actifs. À ce sujet, la Politique de stationnement⁴⁴ relève qu'entre 2008 et 2013, les transports actifs ont affiché une croissance de 16 % (en pointe du matin) à l'intérieur de l'île. La marche, toujours le mode de déplacement actif prioritaire des Montréalaises et Montréalais, représente environ les cinq sixièmes des déplacements actifs.

La stratégie « Vision zéro » s'accompagne de neuf engagements à court terme pour favoriser des déplacements sécuritaires. Nous relevons ici certaines des actions concrètes qui devraient améliorer la place du piéton et du vélo à Montréal, notamment : l'implantation de la limite de vitesse à 30 km/h dans les quartiers résidentiels et les zones scolaires; l'harmonisation de l'application de la limite à 40 km/h pour les rues artérielles; la réalisation d'un projet-pilote d'arrêts toutes directions; la mise en œuvre de mesures ciblées pour des endroits jugés problématiques.

Un examen plus précis, effectué pour la Politique du stationnement, démontre qu'aujourd'hui, la mobilité montréalaise est composée de chaînes de déplacements multiples et complexes, c'est-à-dire de parcours dont la séquence va au-delà du simple aller-retour entre le domicile et la destination. À titre d'exemple, la plus récente enquête Origine-Destination (O-D), effectuée en 2013, révèle une forte hausse des déplacements destinés à reconduire ou chercher quelqu'un. Les nouvelles habitudes de vie – loisirs, garderie, écoles spécialisées – incitent à des comportements de mobilité différents. Force est de constater que ces nouvelles habitudes ne favorisent pas toujours un mode de vie physiquement actif.

D'autres mesures ont été incluses dans la Politique de stationnement, par exemple : l'enchâssement transversal du principe d'accessibilité universelle; le développement d'applications intégrées de mobilité; la sécurisation des détours destinés aux piétons près des chantiers; l'intégration de stationnements protégés pour vélos; l'élaboration d'un guide unique de conception pour les rues piétonnes et partagées; la tenue d'événements qui sensibilisent la population aux effets positifs d'un partage équitable de la rue.

Par ailleurs, dans le Schéma d'aménagement et de développement, l'agglomération indique bien sa volonté de réduire la dépendance à l'automobile et vise, d'ici 2020, à ce que les résidents effectuent 55 % de leurs déplacements par transports collectifs ou actifs, en pointe du matin.

La mise en œuvre de nouvelles mesures est nécessaire pour favoriser la marche en tant que mode de déplacement privilégié et pour offrir aux Montréalaises et Montréalais un environnement sécuritaire et convivial dans l'ensemble du réseau piétonnier. Plusieurs études relèvent que l'organisation et la distribution des différents usages du sol (habitations, services de proximité, parcs et équipements collectifs) à l'échelle du quartier, de l'arrondissement ou de la métropole présentent de nombreuses composantes qui ont une influence déterminante sur l'adoption d'un mode de vie physiquement actif. Aux concepts de mixité et de densité de la trame urbaine s'ajoute celui de la connectivité. Ce dernier concept est au cœur des gains possibles et des défis majeurs pour le territoire Montréalais.

44 Ville de Montréal, *Politique du stationnement*, version préliminaire pour consultation, décembre 2015.

Tableau 10
Caractéristiques du réseau piétonnier et cyclable⁴⁵

Le réseau piétonnier et cyclable					
Réseau piétonnier extérieur	Réseau piétonnier intérieur	Ruelles	Rues piétonnes et partagées	Réseau cyclable	Vélos en libre-service BIXI
6 677 km de trottoirs (2011)	32 km	475 km	7 km	700 km (2016)	6 250 vélos (2012)
1 231 intersections munies de feux piétons, dont 108 avec feux sonores (2013)	12 stations de métro	60 km ruelles vertes	9 zones piétonnières (2012)	Plus de 17 000 places de stationnement	540 stations (2017)
	2000 commerces	5 parcours verts et actifs		Part modale en 24 h : 1,9 % (2008)	4 099 895 déplacements (2016)
	500 000 visiteurs et usagers			Part modale en pointe du matin : 1,5 % (2008)	39 710 membres (2016)

Les infrastructures autoroutières et les voies ferrées ont créé, au fil des décennies, des frontières urbaines entre le centre-ville, les quartiers et les communautés. Ces entraves majeures représentent trop souvent des obstacles à la circulation à pied et à vélo entre les quartiers. Connecter les communautés, créer des liens entre les quartiers, mais aussi entre ces derniers et les grands espaces verts, tout cela est essentiel pour retisser une ville à dimension humaine. À l'échelle locale, des interventions sont nécessaires pour améliorer les passages et les corridors favorisant le déplacement actif des jeunes, des personnes âgées, de même que les personnes à mobilité réduite. Si plusieurs arrondissements ont emboîté le pas pour améliorer les corridors scolaires ou sécuriser les intersections, notamment en appliquant strictement l'interdiction d'immobiliser un véhicule routier à moins de cinq mètres des intersections, le taux général de la mise en œuvre de mesures reste relativement modeste. Par exemple, à peine 30 % des interventions proposées par le programme À pied et à vélo ont été réalisées à ce jour.

Pour affronter les défis que représente le réseau piétonnier pour la métropole, l'adoption d'une gestion par continuum d'interventions visant à optimiser l'autonomie personnelle et sociale des individus paraît une mesure adéquate. Un « système de transports actifs », intervenant aux bons endroits et de manière sécuritaire, est essentiel pour les déplacements des enfants, des familles, des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite. Une approche du transport centrée sur l'être humain peut diminuer les inégalités sociales en contribuant à intégrer une logique préventive à l'intervention en mobilité. L'enchâssement de l'approche du continuum d'interventions devrait aussi aider à multiplier les environnements favorables aux piétons sur le réseau routier, tout particulièrement pour les personnes les plus vulnérables.

45 Source : STM, Enquête O-D, 2008, AMT; Ville de Montréal; Regroupement des éco-quartiers, 2017

La marche chez les jeunes et les personnes âgées

Cette approche centrée sur l'être humain est devenue nécessaire, ici comme ailleurs au Canada, car la situation est inquiétante : en 1970, environ 8 élèves québécois sur 10 marchaient ou pédalaient pour se rendre à l'école, alors qu'aujourd'hui, ils ne sont plus que 3 sur 10. De nos jours, la marche comme moyen pour se rendre à l'école est trop souvent remplacée par des déplacements motorisés. Cette situation entraîne une augmentation de la circulation autour des écoles qui, à son tour, alimente l'inquiétude des parents et présente un danger pour les piétons et les cyclistes. L'enquête O-D 2013 révèle cette situation en observant une forte hausse des déplacements destinés à reconduire ou chercher quelqu'un. Les nouvelles habitudes de vie incitent à des comportements de mobilité différents. Pour contrer ce phénomène, il y a lieu de mettre en place des programmes qui facilitent le déplacement des jeunes à pied et qui les forment à se déplacer en vélo de façon sécuritaire et plus autonome dans leur environnement.

Le vieillissement de la population s'accélère. Aujourd'hui, c'est près de 570 000 Montréalaises et Montréalais qui déclarent avoir des difficultés persistantes à réaliser certaines activités de la vie quotidienne : difficulté à marcher, à manipuler, à voir et à entendre. Les obstacles que doivent surmonter les personnes avec des limitations fonctionnelles révèlent souvent les difficultés vécues, à un degré moindre, par l'ensemble des citoyens. Tout comme les abords des écoles, il faut accorder une attention particulière aux zones regroupant plusieurs résidences pour personnes âgées afin d'y favoriser un accès sécuritaire au réseau piétonnier.

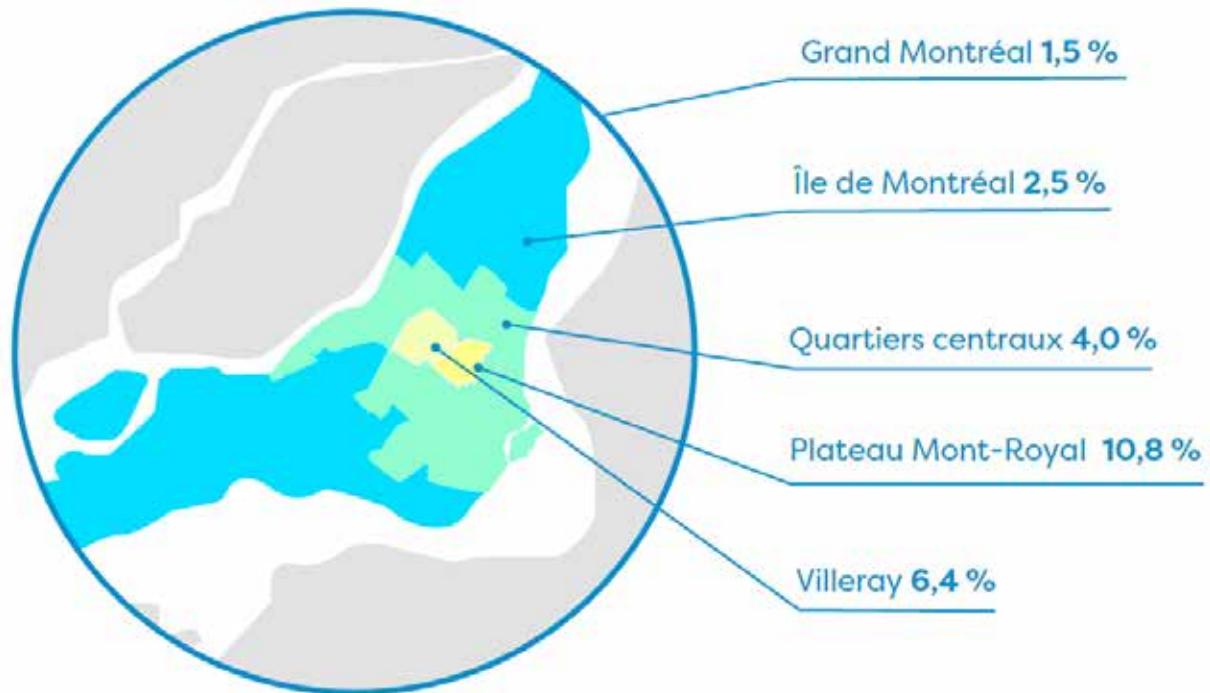
2.4 LE RÉSEAU CYCLABLE

L'utilisation du vélo durant la saison estivale connaît sur le territoire montréalais une croissance fulgurante depuis plus de 20 ans. Dans certains endroits, les pistes cyclables sont tellement populaires que des bouchons de circulation s'y forment aux heures de pointe. Le vélo est devenu l'un des symboles de la vie montréalaise. Le Tour de l'Île de Montréal et tout le mouvement d'animation urbaine qu'il a généré ont contribué de façon importante à la démocratisation du vélo et à la naissance d'une culture du vélo à Montréal. La mise en place d'infrastructures (pistes et bandes) et l'éclosion du BIXI jouent aussi un rôle essentiel dans l'établissement de la désignation de Montréal comme capitale du vélo en Amérique du Nord.



Parcours Gouin, © Ville de Montréal – Denis Labine

Figure 14
Part modale du vélo en 2013⁴⁶



Le réseau de vélo-partage BIXI compte parmi les plus importants d'Amérique, desservant 11 arrondissements montréalais et deux villes (Longueuil et Westmount). En 2016, il comptait plus de 39 000 membres actifs, pour un total de 4 millions de déplacements, soit une augmentation de 27 % depuis 2014. Il faut dire que la promotion « Dimanches BIXI gratuits » a permis d'atteindre des records d'utilisation pour plusieurs dimanches de la saison estivale. Depuis ses débuts, BIXI a étendu sa zone de desserte : même si celle-ci demeure concentrée dans le centre de la métropole, elle est passée de 410 stations sur 59 km carrés, en 2009, à 460 stations sur 95 km carrés, en 2016. Les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Ville-Marie et de Rosemont–La Petite-Patrie enregistrent la majorité des déplacements et des transactions.

Selon une étude de Vélo Québec⁴⁷, 51 % des Montréalais ont fait du vélo, ce qui est relativement similaire à 2010. Deux cyclistes sur trois pédalent chaque semaine. Les Montréalaises (46 %) sont presque aussi nombreuses à faire du vélo que les hommes (54 %). La part du vélo dans l'ensemble de tous les modes de déplacement sur l'île de Montréal se situe à 2,5 %. Montréal est encore loin des 12 % de Strasbourg, en France, ou des 38 % d'Amsterdam (50 % au centre-ville), aux Pays-Bas⁴⁸. Toutefois dans les quartiers centraux, la popularité du vélo augmente beaucoup, avec une part modale de 10,4 % sur Le Plateau Mont-Royal, de 6,4 % dans Villeray et de 4 % dans les quartiers centraux.

⁴⁶ Vélo Québec, *L'état du vélo en 2015*.

⁴⁷ Vélo Québec, *État du vélo à Montréal en 2015 et État du vélo au Québec en 2010 – Zoom sur Montréal*.

⁴⁸ Vélo Québec, *État du vélo au Québec en 2010 – Zoom sur Montréal*.

La démocratisation du vélo ne se fait donc pas de façon uniforme. Certains quartiers, situés plus en périphérie, ne profitent pas de toutes les mesures favorables au transport actif. Des inégalités géographiques et socioéconomiques ont un impact sur l'accès aux transports actifs dans certaines communautés. Les infrastructures sont souvent insuffisantes dans les quartiers les plus démunis. Cette réalité a été dernièrement bien décrite dans une étude de la Chaire In.SITU, de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal. Ainsi, les jeunes demeurent plus susceptibles que les adultes d'être victimes d'un accident de la route à Montréal, qui se classe bonne première des villes canadiennes ayant le plus grand nombre d'accidents de vélo. Comment résoudre ces problématiques, de même que les disparités urbaines et économiques du territoire?

Des mesures incitatives

Ce n'est pas seulement une question d'aménagement urbain. Selon *l'État du vélo au Québec en 2015*, plus des trois quarts des jeunes pédalent en moyenne 3,7 heures par semaine, soit pour leur loisir ou soit pour se rendre à l'école, au parc ou chez des amis. Toutefois, plusieurs jeunes, surtout ceux des communautés culturelles, ne savent pas pédaler. Le programme *Certificat Cycliste averti* veut contrer ce phénomène. Les élèves de cinquième et sixième année apprennent à se déplacer de façon sécuritaire et plus autonome. Ils apprennent, par exemple, à vérifier le bon état et l'ajustement de leur vélo, à comprendre les panneaux routiers, à respecter les règles de la circulation et du Code de la sécurité routière et à reconnaître les risques posés par les angles morts et les portières d'auto. L'autonomie est l'un des principes mis de l'avant pour inciter les jeunes à apprendre à utiliser le vélo pour se rendre au travail ou comme activité de loisir.

Pour contrer le manque de parcs et d'espaces verts de proximité dans certains quartiers, le *Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de cyclovias à Montréal* fait la promotion des transports actifs auprès de la population. Ces nouvelles mesures audacieuses sont destinées à augmenter les loisirs actifs dans les zones moins bien pourvues en parcs et espaces verts. À l'origine de ce mouvement mondial se trouvent trois grandes préoccupations, soit le manque d'espaces récréatifs, la trop grande place laissée à l'auto et, enfin, les problèmes de santé causés par la montée fulgurante de la sédentarité et ses importantes répercussions sur la prévalence des maladies chroniques.

Dans son Plan de transport adopté en 2008 dans le but d'assurer la mobilité de tous les Montréalaises et Montréalais, la Ville s'est engagée à investir dans les déplacements actifs, y compris le vélo. L'objectif était alors de faire passer l'infrastructure cyclable de la métropole de 400 à 800 km, sur une dizaine d'années. Depuis, plus de 297,6 km de nouvelles voies cyclables ont été ajoutés. Ces voies sont aménagées en site propre, sur rue, au niveau du trottoir, en bande cyclable ou en chaussée désignée.

Tableau 11
Répartition du réseau cyclable entre 2008 et 2016, Ville de Montréal⁴⁹

	Réseau 2008 Longueur en km	Réseau 2016 Longueur en km
Chaussée désignée	66,5	176,0
Bande cyclable	39,9	203,9
Piste cyclable sur rue	55,5	64,6
Piste cyclable en site propre	136,8	150,3
Piste cyclable au niveau du trottoir	10,4	10,4
Sentier polyvalent	87,7	89,1
Total	396,8	694,4

En 2014, la Division des transports actifs et collectifs, de concert avec tous les arrondissements montréalais et toutes les villes liées de l'agglomération, a mis à jour le plan de développement du réseau cyclable. Il est ressorti de cette démarche plusieurs nouvelles mesures pour bonifier la qualité du réseau cyclable, notamment un programme de sécurisation et d'amélioration des passages au croisement de barrières comme celles des voies ferrées, ainsi que l'amélioration des accès, de l'éclairage et de la chaussée. Dans la foulée du Plan de transport de 2008, plusieurs arrondissements ont adopté des plans locaux de déplacement (PLD).

Les plans locaux de déplacement

Un PLD est un instrument de planification issu d'une démarche participative. Il établit et priorise les orientations à mettre en œuvre ainsi que les grandes actions à poser dans un arrondissement ou un quartier en matière de transport, notamment en adoptant des mesures et des actions tangibles pour les transports actifs. Il découle du Plan de transport, un outil similaire de planification des transports, mais à l'échelle de l'agglomération de Montréal. En 2012, à l'occasion de la consultation Montréal physiquement active, trois arrondissements avaient adopté un plan local de déplacement. Aujourd'hui, cinq arrondissements ont terminé cet exercice et cinq autres PLD sont en cours d'élaboration.

Plans locaux de déplacement adoptés

- **Le Plateau-Mont-Royal** : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/arrond_pmr_fr/media/documents/pdu_plan_action_2009-2010.pdf
- **Montréal-Nord** : http://www.montreal-nord2020.com/documents/projets/plan-local-de-deplacements/documentation/plan-local-de-deplacements_version-finale_avril-2016.pdf
- **Rosemont–La Petite-Patrie** : https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_RPP_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PLD_0.PDF
- **Saint-Laurent** : https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/arrond_sla_fr/media/documents/plan_transport.pdf
- **Saint-Léonard** : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_SLE_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PLAN-LOCAL-DEPLACEMENTS-WEB.PDF

49 Source : Service des infrastructures, de la voirie et du transport.

Il est à noter que l'arrondissement de Saint-Laurent révisé présentement son document. Par ailleurs, le PLD du Plateau Mont-Royal devrait être révisé sous peu, puisqu'il s'agit du premier adopté (en 2009).

Plans locaux de déplacement en cours d'élaboration (adoption prévue en 2017)

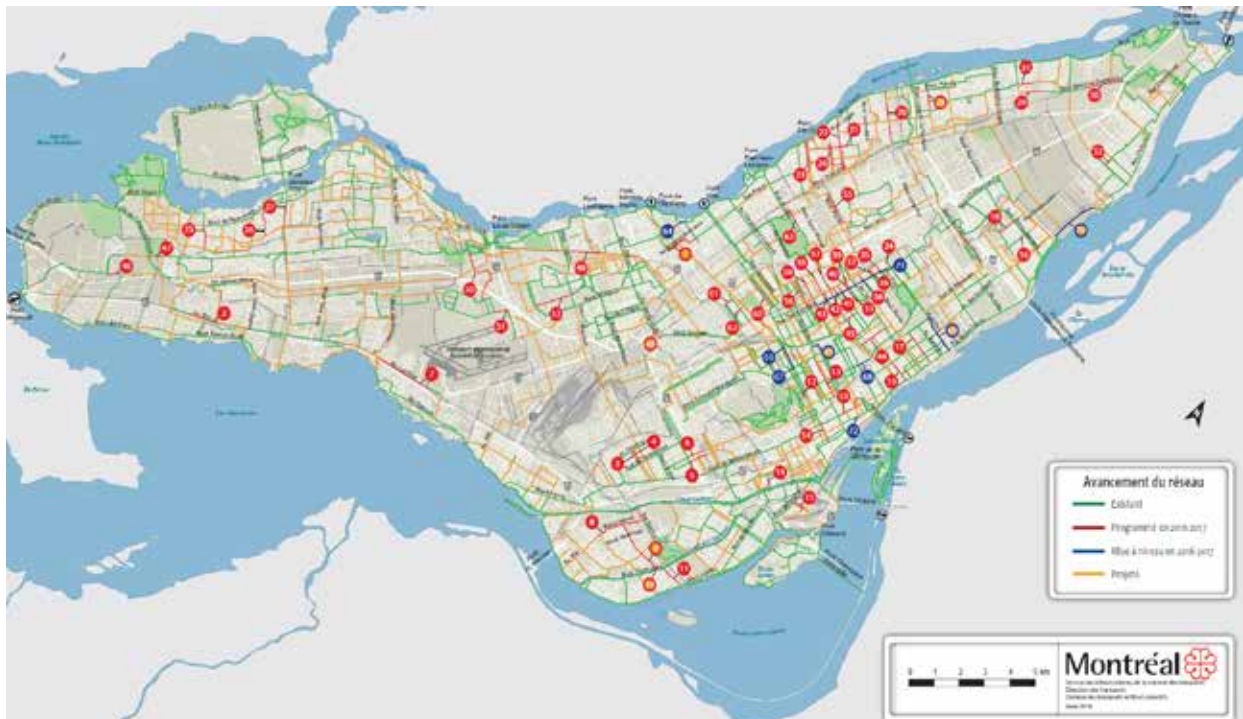
- LaSalle
- Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
- Verdun
- Ville-Marie
- Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Le Plan de déplacement scolaire

En collaboration avec les arrondissements de Montréal, Vélo Québec contribue à l'amélioration des déplacements scolaires en analysant les problèmes de circulation aux abords des écoles montréalaises. La sécurisation des environs des écoles et des parcs profite tant aux piétons qu'aux cyclistes, qui peuvent ainsi être physiquement actifs dans un milieu plus sécuritaire.

Les kilomètres des voies cyclables existantes et ceux projetés dans le programme de réalisation 2016-2017 sont illustrés dans la carte suivante.

Figure 15
Programme de réalisation 2016-2017 du réseau cyclable





© Ville de Montréal – Denis Labine

Le vélo d'hiver

Le vélo d'hiver bénéficie d'un réseau de 430 km de voies cyclables déneigées. Les pistes les plus utilisées passent par Saint-Laurent–de Bellechasse, De Maisonneuve Ouest-Peel et Berri. Le vélo d'hiver, selon l'Alliance Vélo, représenterait approximativement 10 % de la part modale du vélo, établie à 2,5 % pour l'agglomération de Montréal. Ce mode de transport actif connaît toutefois une popularité croissante : il a enregistré 1,2 million de passages sur le réseau cyclable muni de compteurs durant la saison 2015-2016, soit une augmentation de 42 % par rapport à l'hiver précédent.

Offrir à tous les usagers un réseau cyclable bien entretenu et sécuritaire en hiver pose des défis importants, puisque bon nombre de pistes cyclables traversent plusieurs arrondissements, dont les savoir-faire et les technologies de déneigement ainsi que les aménagements cyclables diffèrent, sans oublier qu'un même arrondissement peut, à la fois, mener lui-même certaines interventions et en confier d'autres à plusieurs entrepreneurs privés.

Pour assurer un déneigement bien entretenu et sécuritaire, il faudra adopter des standards clairs, contrôler les inconvénients causés par les redoux et trouver de nouvelles façons de faire adaptées spécifiquement au vélo.

À terme, la Ville souhaite que le réseau cyclable soit entièrement déneigé et sécurisé pour la saison froide.⁵⁰ Le caractère saisonnier des voies cyclables est en train de disparaître. Dorénavant, lorsque l'on aménage une nouvelle piste, celle-ci est conçue pour être utilisable à longueur d'année.

Figure 16
Carte du vélo d'hiver – 2016-2017



⁵⁰ Il est toutefois interdit de faire l'épandage de déglacant sur les pistes localisées dans les parcs.

2.5 LE RÉSEAU RÉCRÉATIF ET SPORTIF EXTÉRIEUR

Dans le réseau des grands parcs et des parcs d'arrondissement, la Ville offre une panoplie d'activités récréatives et sportives qui répondent aux goûts et aux attentes de toute la population. En fait, dans son ensemble, Montréal compte 24 grands parcs, 300 ruelles vertes, plus de 1 500 parcs et espaces verts, 948 aires de jeux pour enfants et adolescents, 261 patinoires extérieures, 195 km de sentiers damés et de ski de fond, 73 750 m² d'aires de services (chalets et pavillons) et près de 800 terrains sportifs (soccer, football, tennis, balle, athlétisme, etc.).

Un des objectifs du Plan directeur est de rassembler le maximum d'informations relatives à l'ensemble des éléments du système d'activités récréatives et sportives, notamment en ce qui concerne l'accessibilité, la qualité et la sécurité des aménagements, la programmation ainsi que les différentes politiques reliées à la gestion et aux budgets consacrés à l'entretien et au maintien de l'actif. Nous avons donc fait l'analyse des principaux éléments du système, en collaboration avec plusieurs arrondissements et avec des intervenants en sports à l'échelle locale et régionale. L'accessibilité économique des sports, qui n'est pas traitée ici, devra faire l'objet d'une étude ultérieure plus détaillée, puisque le sujet est complexe et qu'il est une source importante d'inégalités sociales et de disparités entre les arrondissements.

Sur le plan récréatif, Montréal a d'abord voulu joindre les enfants et leurs familles en appliquant une politique d'accessibilité spatiale la plus large possible et en offrant équitablement un réseau récréatif de proximité. Les 902 aires de jeux adaptées aux enfants de 0 à 12 ans (dont 55 % sont destinées aux 2 à 5 ans) composent un type d'équipements récréatifs largement accessible sur le territoire montréalais. En 2010, la Direction de santé publique⁵¹ a réalisé une étude géomatique sur l'accessibilité géographique des parcs, particulièrement l'accessibilité spatiale et la disponibilité pour les familles et les personnes défavorisées vivant dans huit arrondissements⁵². Cette étude a démontré que les parcs et les installations sportives pour les jeunes enfants sont disponibles équitablement dans un rayon de 800 m, dans les arrondissements ayant fait l'objet de l'analyse. L'accessibilité des parcs est un des indicateurs les plus pertinents lorsqu'il s'agit de prédire la pratique d'activités physiques libres chez les jeunes. Par contre, l'analyse du nombre de parcs, du nombre d'installations et de la superficie de l'espace urbain réservée aux parcs en fonction des familles et des personnes défavorisées démontre des variations d'un arrondissement à l'autre.

Peu d'études montréalaises se basent sur la fréquentation des parcs de proximité et des installations sportives pour améliorer la pratique d'activités physiques chez les jeunes et leurs familles. L'analyse de la qualité intrinsèque d'un parc et de ses équipements porte plutôt sur l'attrait physique, le niveau d'entretien, la sécurité et la qualité du voisinage. En 2006, des chercheurs montréalais ont relevé des disparités entre les parcs de six territoires du réseau de la santé. Selon eux, les quartiers au statut économiquement plus fragile sont dotés, en règle générale, d'infrastructures et d'installations de moins bonne qualité. Ces parcs sont caractérisés, pour la plupart, par la présence de graffitis ou l'absence d'éclairage, des installations moins sécuritaires et des emplacements moins attrayants, étant à proximité d'édifices abandonnés, de parcs industriels ou de routes très passantes⁵³. Conscients de cette réalité, la Ville de Montréal et les arrondissements consacrent, depuis 2008, des sommes importantes à la mise aux normes des équipements collectifs, ce qui comprend l'amélioration des parcs et, au besoin, la mise en place de nouveaux équipements récréatifs (voir la section suivante).

51 L. Bertrand, M. Bazargani et M. Fournel, *L'accessibilité aux parcs et aux installations sportives pour les familles montréalaises, Volet 1 – Étude géomatique*, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, 2010.

52 Huit arrondissements de Montréal ont été sélectionnés en fonction de la disponibilité et de la similitude des données : Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Rosemont–La Petite-Patrie, Ville-Marie et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

53 S. E. Coen et N. Ross, *Exploring the material basis for health : characteristics of parks in Montreal neighborhoods with contrasting health outcomes*, 2004.

Un jeune doit pouvoir progresser en matière d'activités physiques et sportives. À mesure qu'il avance en âge, il doit pouvoir trouver une variété de plus en plus grande d'équipements de sports ainsi que de nouveaux terrains sportifs adaptés aux pratiques en émergence. Le rayon de desserte est donc constitué en fonction d'une typologie de terrains sportifs de plus en plus variés selon l'âge et adaptés à la pratique libre et à l'entraînement. Les jeunes apprennent à s'entraîner pour progresser dans leur discipline sportive. La nature même du sport les amène par la suite à compétitionner avec d'autres jeunes. Les jeunes accèdent ainsi à des installations de différents niveaux, sans tenir compte de leur lieu de résidence, mais toujours accessibles et sécuritaires en vélo et en transport collectif.

Par ailleurs, il est illusoire de vouloir que tous les citoyens aient accès à toutes les activités sportives de plus haut niveau, soit de la compétition à l'excellence, dans des équipements collectifs situés dans leur voisinage, leur quartier ou même, dans certains cas, leur arrondissement. Un regroupement des activités par pôle sportif permet alors d'offrir un plus large éventail de pratiques sportives et des équipements sportifs de plus haut calibre.

Dans sa Déclaration sur le sport régional, adoptée en 2010, la Ville reconnaît l'importance d'assurer une synergie exemplaire et une large complémentarité entre les actions locales et régionales en matière de sport, afin de favoriser une répartition géographique régionale des plateaux sportifs, des bâtiments et des services connexes qui soit équitable pour les jeunes.

2.6 LA STRATÉGIE MONTRÉLAISE EN MATIÈRE D'ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

Les événements sportifs internationaux constituent plus que jamais des occasions exceptionnelles de positionner stratégiquement les villes qui les accueillent sur la scène mondiale. À cet égard, les Jeux de la XXI^e Olympiade de Montréal, en 1976, ont imprégné et façonné la métropole. Depuis, Montréal s'est vu conférer un enviable capital de sympathie international.

Dans la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs, adoptée en novembre 2016, la Ville reconnaît le potentiel associé au développement de l'événementiel sportif international et officialise le maintien de son engagement envers le soutien aux événements sportifs majeurs, dans un esprit d'étroite collaboration avec ses partenaires. Cette stratégie vise à positionner Montréal comme :

- Première ville hôte du Canada et l'une des 10 meilleures villes au monde pour la tenue d'événements sportifs majeurs;
- Lieu de grands rendez-vous sportifs internationaux contribuant à l'enrichissement de la qualité de vie et à l'essor de la collectivité montréalaise.



51^e Finale des Jeux du Québec, été 2016, Complexe sportif Claude-Robillard, © Ville de Montréal – Denis Labine

En conciliant les efforts déployés par les partenaires des événements sportifs, la Stratégie aura notamment pour résultats de :

- Donner à Montréal les moyens nécessaires de se positionner comme ville olympique et métropole sportive de premier plan, de conserver son leadership en la matière et de demeurer toujours une importante destination sportive sur les scènes nationale et internationale;
- Planifier un programme d'événements sportifs à l'image de Montréal;
- Favoriser l'accès à de nouveaux équipements sportifs, améliorer les infrastructures existantes, et ce, au bénéfice à court, moyen et long termes de l'élite sportive et, par extension, de l'ensemble des résidents de Montréal, ce qui représente un legs important en activité physique pour la communauté montréalaise;
- Créer des occasions d'affaires pour tous les partenaires de la métropole et des retombées économiques pour la région;
- Mettre en place une approche coordonnée, proactive et intégrée en matière de veille, de mise en candidature et d'accueil d'événements sportifs majeurs.

À l'été 2016, la métropole était fière d'accueillir la 51^e Finale des Jeux du Québec. Ce fut l'occasion de souligner le 40^e anniversaire des Jeux olympiques de Montréal et d'encourager les exploits sportifs de plus de 3 700 athlètes québécois, âgés de 12 à 18 ans, dans 17 disciplines. L'accueil de cet événement a entraîné la mise à niveau de plusieurs équipements sportifs sur le territoire montréalais. Les équipements extérieurs du parc Jean-Drapeau, du complexe sportif Claude-Robillard, du parc Jarry, du Yatch-Club Royal Saint-Laurent et du Stade de soccer de Montréal, sans oublier la nouvelle piste de vélocross située dans Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, ont fait de la finale un événement hors du commun. Pour la plupart, ces équipements d'envergure sont intégrés à des pôles sportifs d'intérêt exceptionnel.

2.7 LES RESSOURCES RÉSERVÉES AUX SPORTS EXTÉRIEURS

La Ville de Montréal vise à améliorer la qualité de vie des Montréalaises et Montréalais et des visiteurs par la protection, le développement, l'aménagement et la gestion de nombreux parcs et espaces verts comprenant une variété d'équipements récréatifs et sportifs. Les parcs peuvent être de compétence d'arrondissement, de compétence corporative ou d'agglomération. En 2015, la Ville de Montréal affichait un coût par habitant de 69,89 \$, soit une augmentation de 4,4 % par rapport à l'année 2014. Cette variation est en grande partie la conséquence d'ajustements corporatifs. Si l'on considère l'ensemble de la période 2013-2015, le coût par habitant est relativement stable (+0,20 %)⁵⁴. Les dépenses assumées par les arrondissements représentent approximativement 75 % des coûts directs relatifs aux parcs.

La Ville de Montréal présente un coût par habitant légèrement supérieur à la médiane des cinq villes sélectionnées de REM Canada, soit les villes de Calgary, Ottawa, Toronto et Winnipeg. Cet écart peut s'expliquer en partie par les densités de population et du bâti urbain. En effet, plus ces densités sont fortes, plus les parcs tendent à être morcelés, fréquentés et difficiles d'accès pour le personnel d'entretien, générant des frais additionnels. Or, Montréal est la municipalité la plus densément peuplée (4 800 habitants au kilomètre carré contre 4 458 à Toronto). Les autres villes affichent quant à elles une densité inférieure ou égale à 1 500 habitants au kilomètre carré.

Par ailleurs, il est nécessaire de souligner que les coûts sont également tributaires des installations et des aménagements présents ainsi que de l'utilisation faite par la communauté. Ils sont aussi généralement reliés à la proportion d'espaces aménagés et d'espaces verts naturels. En fait, compte tenu des aménagements et des infrastructures dont ils disposent, il est plus onéreux d'entretenir les espaces. À cela, il faut ajouter les normes d'entretien pour les équipements, les terrains sportifs et les services afférents (installations sanitaires, etc.).

Il faut aussi souligner que la Ville de Montréal en comparaison des cinq autres villes a un coût d'exploitation plus élevé pour ces programmes et ces installations de sports et de loisirs par habitant. Ceci comprend l'exploitation et la gestion des centres communautaires, des arénas, des piscines et des terrains de jeux. Le coût dépasserait 20 % de plus par habitant que la médiane de ces municipalités en 2015. Les écarts sont cependant très variables entre les municipalités et plusieurs études démontrent que les résultats peuvent varier largement selon l'âge et le niveau d'entretien des installations.

Les résultats des indicateurs de performance 2015 sont issus de deux démarches d'étalonnage. La première démarche, avec le Réseau d'étalonnage municipal du Canada (REMC), appelé auparavant l'Ontario Municipal Benchmarking Initiative (OMBI), comprend 135 indicateurs de performance de la Ville pour 2015. Au total, le REMC passe en revue près de 500 indicateurs de performance et données statistiques. On y compare entre autres l'efficacité des services rendus aux citoyens.

En ce qui concerne les parcs et les installations, d'autres mesures d'étalonnage devront être développées à l'avenir pour mieux distinguer la répartition des coûts en fonction des différents espaces aménagés et leur usage, pour améliorer l'action municipale.

⁵⁴ Source : les résultats des indicateurs de performance de 2015 sont issus de deux démarches d'étalonnage. La première démarche, avec le Réseau d'étalonnage municipal du Canada (REMC), appelé auparavant l'Ontario Municipal Benchmarking Initiative (OMBI), comprend 135 indicateurs de performance de la Ville pour 2015.



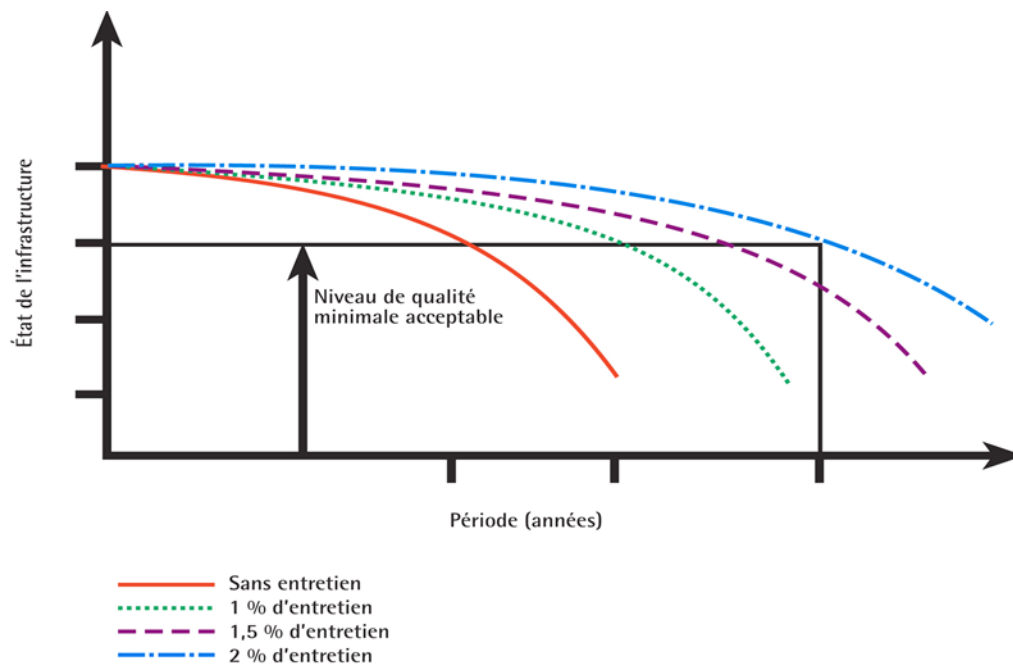
© Ville de Montréal – Denis Labine

2.7.1 LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le réseau des parcs et des terrains sportifs montréalais accuse un vieillissement important et l'aménagement d'un bon nombre de ceux-ci n'est pas ajusté aux pratiques récréatives et sportives contemporaines, ni aux besoins de certaines clientèles. L'état de plusieurs terrains sportifs n'est pas satisfaisant, alors que d'autres terrains sont en meilleure qualité, mais ils ne peuvent plus soutenir une programmation plus intense. En conséquence, plusieurs terrains récréatifs et sportifs municipaux nécessitent des mises à niveau importantes.

Comme les autres municipalités, Montréal est confrontée à des déficits d'investissement qui touchent ses actifs. Le déficit correspond à l'argent qui n'a pas été investi pour conserver la valeur d'un bien. Les facteurs qui contribuent au déficit sont des infrastructures vieillissantes, des investissements insuffisants dans l'entretien et le maintien de l'actif, des modifications dans la réglementation et finalement les coûts liés à l'adaptation des équipements par rapport aux changements climatiques.

Figure 17
État de l'infrastructure, telle que déterminée par l'entretien



Note : Les pourcentages ci-haut indiqués sont à titre indicatif seulement.

Lorsqu'il y a l'absence d'entretien ou un entretien reporté sporadiquement, l'infrastructure se détériore très rapidement et sa durée de vie utile est réduite considérablement. Toutefois, si l'on investit les ressources nécessaires dans l'entretien, le rythme de la détérioration est beaucoup plus lent et sa durée de vie utile est nettement plus longue. Cet exercice pratique met en lumière clairement l'importance d'entretenir l'infrastructure adéquatement et de ne pas reporter son entretien, et cela, sous aucune considération.

Nous croyons cependant que ce n'est pas seulement avec l'augmentation des budgets que les municipalités parviendront à contrer cette situation et à atteindre des objectifs de maintien de l'état de fonctionnalité de ses actifs. D'autres outils et actions seront nécessaires tels que des plans directeurs locaux, la rationalisation planifiée, la gestion concertée, une connaissance et un suivi de l'état des équipements, des mesures plus efficaces d'entretien et d'opération, l'économie d'énergie, la prolongation de la vie durable des composantes, l'adaptation aux changements climatiques, une politique de financement responsable et l'adoption de nouvelles normes d'aménagement.

À titre indicatif, la Ville de Montréal a amorcé en 2007-2009 un rattrapage majeur pour combler le sous-investissement passé et mettre à jour son infrastructure en matière de parcs, d'espaces verts et de terrains de jeu. Comme on le remarque, la valeur des investissements planifiés a été ainsi quintuplée depuis cette période, lorsque l'on compare les projets inscrits dans le Programme triennal d'investissement (PTI) de 2007-2009 et celui adopté dernièrement pour la période 2017-2019, (PTI 2007-2009 de 155,9 M\$⁵⁵ et PTI de 2017-2019 de 721,2 M\$⁵⁶). Les investissements prévus pour les trois prochaines années représentent 5 % de la valeur de remplacement des parcs, espaces verts et terrains de jeu, soit 2,5 % en protection et 2,5 % en développement. La valeur de remplacement des parcs et des espaces verts a été évaluée à 4 856 M\$ dans le budget triennal d'immobilisation 2017-2019⁵⁷.

⁵⁵ Ville de Montréal, Programme triennal d'immobilisations 2007-2009.

⁵⁶ Ville de Montréal, Programme triennal d'immobilisations 2017-2019.

⁵⁷ Op. cit.

Tableau 12
Programme triennal d'investissement 2017-2019

Année	Protection M\$	Développement M\$	Total M\$
2017	115,4	107,7	223,1
2018	120,8	138,8	259,6
2019	129,0	109,5	238,5
Total	365,2	356,0	721,2

Une évaluation qualitative réalisée dans le cadre du Plan directeur illustre également ce sous-investissement passé puisque l'état de plusieurs des terrains sportifs actuels est considéré comme moyen ou mauvais par plusieurs intervenants d'arrondissement.

Tableau 13
Évaluation qualitative des terrains de sport existants⁵⁸

Pratique sportive	Caractéristiques observées	État			
		Bon	Moyen	Mauvais	Autre ou sans objet
Baseball	État de la surface	66 %	25 %	10 %	0 %
	Drainage	27 %	29 %	27 %	17 %
	Éclairage	33 %	8 %	3 %	56 %
	Services sanitaires	48 %	16 %	2 %	33 %
	Équipements connexes	56 %	15 %	6 %	22 %
Soccer	État de la surface	38 %	43 %	19 %	0 %
	Drainage	53 %	18 %	23 %	7 %
	Éclairage	30 %	3 %	2 %	65 %
	Services sanitaires	46 %	15 %	9 %	30 %
	Équipements connexes	47 %	8 %	1 %	44 %
Tennis	État de la surface	56 %	31 %	13 %	0 %
	Drainage	72 %	22 %	3 %	3 %
	Éclairage	78 %	6 %	3 %	13 %
	Services sanitaires	66 %	6 %	3 %	25 %
	Équipements connexes	36 %	12 %	3 %	49 %
Athlétisme	État de la surface	50 %	38 %	13 %	0 %
	Drainage	50 %	50 %	0 %	0 %
	Éclairage	50 %	13 %	0 %	38 %
	Services sanitaires	38 %	0 %	0 %	63 %
	Équipements connexes (aire de lancers, fontaine à boire, etc.)	1 %	0 %	0 %	99 %

58 Évaluation qualitative réalisée par 11 arrondissements. Compilation réalisée par le Service de la diversité sociale et des sports.

Plusieurs des éléments observés concernant les terrains sportifs situés dans 11 arrondissements exigent une mise à niveau plus ou moins importante. Les fiches d'observation complétées relèvent des faiblesses en ce qui concerne plusieurs caractéristiques observées dans l'ensemble des terrains sportifs. Cette évaluation qualitative dénote une situation inquiétante pour plusieurs caractéristiques essentielles à la pratique du sport :

- des systèmes d'éclairage très vétustes;
- un entretien déficient;
- des systèmes de drainage peu fiables;
- des équipements connexes (bancs, abreuvoir, chalets, etc.) désuets ou détériorés.

Si rien n'est fait pour corriger la situation, plusieurs terrains sportifs extérieurs ne seront plus utilisables à moyen, et même à court terme. L'impact de cette situation ne se limite pas seulement aux joueurs des arrondissements concernés, mais s'étend aussi à la pratique spontanée ou organisée en dehors du système sportif traditionnel. Outre les plateaux sportifs, les aires de services localisées dans les parcs affichent un indice de vétusté de 33 %. Des investissements devront être faits afin de maintenir une offre de services connexes de qualité aux Montréalaises et Montréalais.

2.7.2 LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT – ENTRETIEN

La Ville de Montréal est confrontée à un sous-financement au budget de fonctionnement en entretien des immeubles, ce qui affecte l'ensemble de son parc immobilier. Au chapitre des équipements récréatifs et sportifs extérieurs, la situation est encore plus préoccupante puisque l'aménagement des terrains de jeux n'est pas considéré comme un actif immobilier. Cette situation engendre des effets multiples en matière de planification et d'entretien. Pourtant, une évaluation sommaire permet d'estimer la valeur de remplacement des parcs et terrains de jeux à plus de 4,8 G\$ et des équipements récréatifs et sportifs municipaux à 1,5 G\$, sans compter la valeur des investissements pour les équipements sportifs de propriété de tiers (collèges, commissions scolaires, OBNL et privé).

En 2017, le budget de fonctionnement alloué aux parcs et terrains de jeux se chiffre à 166,2 M\$⁵⁹, ce qui représente une moyenne de 3,84 \$/m² de parc (entretien, animation, surveillance, etc.).

Le tableau suivant présente les montants annuels qui devraient être investis pour l'entretien de quelques types de plateaux sportifs extérieurs. Sur la base de ces valeurs, une somme de 14 M\$ devrait être allouée chaque année uniquement pour l'entretien des terrains de soccer, de balle et de tennis montréalais.

Tableau 14
Évaluation du budget annuel d'entretien requis pour des terrains de sport

Plateaux sportifs	Budget d'entretien annuel ⁶⁰
Terrain de soccer naturel	5,00 à 6,00 \$/m ²
Terrain de soccer synthétique	1,50 à 2,50 \$/m ²
Terrain de balle	6,00 à 7,00 \$/m ²
Terrain de tennis	7,00 à 8,00 \$/m ²

59 Ville de Montréal, Budget de fonctionnement de 2017.

60 NC State University, Cost Analysis for Improving Park Facilities to Promote Park-based Physical Activity, 2015.



Arrondissement du Plateau-Mont-Royal, © Ville de Montréal – Denis Labine

Un bon entretien de plateaux sportifs extérieurs inclut entre autres :

- Coupe du gazon (minimum 1 fois par semaine);
- Préparation du plateau en lien avec la pratique sportive (nivelage de la surface, lignage, etc.);
- Entretien spécifique (monticule, zone de marbre, etc.);
- Entretien ponctuels et saisonniers (aération, engrais, surensemencement, colmatage de fissures, etc.);
- Entretien de l'éclairage (relampage, etc.).

Un plateau sportif extérieur qui ne bénéficie pas d'un entretien adéquat des plateaux sportifs se détériorera beaucoup plus rapidement et la fréquence de ses surfaçages sera accélérée. Par exemple, un terrain de soccer :

- naturel drainé bien entretenu, nécessitera un surfaçage tous les sept ans comparativement à deux ans si aucun entretien n'est réalisé;
- synthétique bien entretenu, nécessitera un surfaçage tous les dix ans comparativement à six ans si aucun entretien n'est fait.

Un déficit d'entretien a donc pour conséquence d'augmenter considérablement les investissements (PTI) à réaliser afin d'offrir aux Montréalaises et Montréalais des plateaux sportifs de qualité.

Il est donc important de hausser le budget de fonctionnement alloué aux plateaux sportifs extérieurs et aux parcs afin de maintenir l'offre de service, l'attrait des équipements et éviter que les investissements déjà consentis ou éventuels ne se résorbent rapidement au lendemain de leur mise en exploitation. Dans un contexte budgétaire difficile, la nécessité de maintenir et d'améliorer l'offre de service en plateaux sportifs extérieurs requiert une planification coordonnée des interventions. L'entretien, la rénovation et la mise aux normes des équipements doivent être faits en convergence avec les investissements, de manière à entraîner des effets positifs sur la qualité, la sécurité et l'attrait de ces équipements collectifs.

2.7.3 LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT – L’OFFRE DE SERVICE

Au sein de la Ville, 80 % des activités de sport et de loisir sont offertes grâce à l’importante contribution du secteur communautaire et associatif. Cette responsabilité déléguée est formalisée à travers une multitude d’ententes de diverses natures, en biens et services de même qu’en contributions financières. Les charges dans le budget de la Ville, c’est plus de 300 M\$ annuellement, dont près de 150 M\$ pour les parcs et les terrains de jeu.

Dans la foulée des orientations établies en 1996, l’offre de service municipale est aujourd’hui fragmentée à travers plusieurs organisations, de statuts et de tailles variées, que l’on présente comme des acteurs de premier plan. Sans leur participation, on estime que l’offre totale dont bénéficie la population sera largement réduite. La valeur de la participation de la communauté dépasserait selon plusieurs spécialistes celle de l’investissement municipal. Toutefois, le partenariat actuel ne constitue pas un véritable réseau d’organisations travaillant en concertation avec la municipalité pour répondre aux besoins de la population. Il se rapproche davantage d’une brochette de groupes soutenus individuellement ou de mandataires qui, malgré une bonne volonté, agissent peu conjointement et en concertation.

Cette réalité est encore plus frappante en ce qui concerne la pratique sportive extérieure et le plein air. Le rôle de l’administration municipale se limitant trop souvent à ordonnancer et à réglementer l’accès aux espaces publics aux organismes définis par une ou plusieurs activités disciplinaires que par une vision globale et une offre intégrée pour une population dans son ensemble.

2.7.4 L’EXPERTISE ET LES SAVOIR-FAIRE

Sa qualité repose sur la coordination de ressources, d’expertises et de connaissances s’appuyant sur la complémentarité de l’action municipale et civile réunissant de multiples intervenants. Le nombre et la pluralité des intervenants peuvent être considérés comme un avantage si les responsabilités sont partagées, harmonisées et communiquées, mais aussi un défi dû à l’extrême fragmentation des rôles et des responsabilités avant de rejoindre le citoyen.

Dans ces conditions, la Ville a le mandat d’assurer la cohérence et la complémentarité des interventions sur son territoire. Cette obligation de cohérence et de complémentarité est l’une des premières conditions de réussite et elle nécessite de s’adapter continuellement aux réalités sociales locales et régionales afin d’offrir une réponse appropriée aux besoins des personnes et des communautés.

Afin de mieux outiller les différents intervenants relativement à l’entretien, la Ville entend mettre en œuvre une stratégie d’élaboration de guides d’entretien par type de plateaux sportifs. Un projet pilote pour les terrains de balle a été réalisé (en partenariat avec l’Association québécoise du loisir municipal). Ce guide, disponible sur internet, inclut des fiches techniques et des capsules vidéo. Une formation sera aussi offerte aux employés municipaux.

Considérant le volume de projets sur le territoire de la Ville, il y aurait un avantage à se doter d’une expertise interne plus importante pour faire face à la demande future en matière de mise à niveau et aménagement de terrains récréatifs et sportifs.

2.8 L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le Plan d'adaptation aux changements climatiques de la Ville de Montréal rappelle que nous composons déjà avec des changements qui touchent le milieu naturel, le cadre bâti, la population et les activités socioéconomiques. Plusieurs facteurs comme l'âge des infrastructures, l'aménagement du territoire ou les caractéristiques sociodémographiques pourront amplifier ou, au contraire, limiter les répercussions appréhendées.

Le Plan propose deux types d'actions conjointes possibles pour faire face à ces changements : l'atténuation (appelée aussi réduction) et l'adaptation. L'atténuation consiste à réduire l'intensité de ces changements en diminuant les émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique. L'adaptation comprend, pour sa part, l'évaluation des effets des changements climatiques sur l'agglomération et la mise en place des mesures nécessaires pour en minimiser les impacts. Les mesures d'adaptation permettent de rendre l'agglomération de Montréal plus résiliente à l'égard des changements climatiques, c'est-à-dire capable de réagir et de se réorganiser tout en conservant ses fonctions essentielles et son identité.

Le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux applique déjà une mesure d'atténuation des émissions de fréon pour respecter les objectifs du Protocole de Montréal à ce sujet. Le Plan directeur des équipements aquatiques comporte également des mesures d'adaptation, que le Service de la diversité sociale et des sports a adoptées. L'augmentation de la température aura en effet des effets importants sur l'offre d'activités récréatives et sportives.

Afin de préserver le bien-être de la population et des communautés, la Ville doit absolument adapter l'ensemble de ses interventions aux changements climatiques, notamment en introduisant, d'ici 2020, de nouvelles mesures concernant l'offre d'activités récréatives et sportives ainsi que l'entretien estival et hivernal des équipements.

2.8.1 L'IMPACT DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

À Montréal, le climat se caractérise par une très forte variation de température entre l'hiver et l'été. Les températures moyennes fluctuent de -10 °C en janvier à +20 °C en juillet. Les précipitations mensuelles varient de 60 mm à 90 mm et sont donc relativement abondantes par rapport au reste du territoire québécois.

C'est en été que l'offre d'activités récréatives, sportives et de plein air est la plus abondante. Le soleil, les longues journées, la température clémente, tous ces éléments permettent une offre récréative plus importante. Cette programmation comprend plusieurs types d'activités récréatives et sportives comme le vélo, la natation, le jogging, la randonnée et la découverte des paysages urbains et naturels.

Les changements climatiques se manifestent par des périodes de canicule plus fréquentes et plus chaudes, ainsi que par une augmentation de la température moyenne. Bien que cette dernière ne soit pas toujours perçue comme une contrainte par la population, elle a un effet direct sur la capacité de la Ville à fournir certains services récréatifs et sportifs. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre des mesures d'adaptation à l'augmentation de la température moyenne durant la période estivale. Cette situation, en raison d'une augmentation probable de la fréquentation, imposera de nouveaux défis de planification et de gestion financière, et augmentera la pression sur certaines infrastructures (ex. : modification de la durée de la saison d'exploitation, pénurie de main-d'œuvre, augmentation des coûts d'entretien et d'exploitation, surveillance accrue de la qualité de l'eau)⁶¹.

61 *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020*, « Mesures d'adaptation à l'augmentation de la température moyenne », p. 48 [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7237,75085661&_dad=portal&_schema=PORTAL].

À Montréal, la saison estivale a augmenté de neuf jours entre les périodes 1955-1984 et 1985-2014. Cette extension s'explique principalement par un début plus hâtif et une fin plus longue, gagnant à la fois sur le printemps et l'automne. Une belle saison qui s'allonge procure des avantages pour les amateurs de plein air urbain, de marche et de vélo, et engendre des retombées positives pour l'industrie du tourisme. Elle occasionne aussi une demande de prolongation de l'accès aux infrastructures récréatives et sportives, notamment les parcs et les espaces verts, les piscines, les jeux d'eau et les terrains de sport, ce qui peut augmenter la pression sur certaines d'entre elles.

Dans le Plan directeur des équipements aquatiques, une des mesures recommandées consiste à allonger les périodes d'ouverture des installations aquatiques afin de mieux utiliser celles-ci comme points de rafraîchissement, lors des périodes de chaleur accablante. La possibilité d'offrir des activités aquatiques et, par conséquent, de mener des opérations d'entretien plus tard durant la saison estivale représente un enjeu majeur pour l'actuel mode de fonctionnement et les budgets d'exploitation. Une stratégie devrait être mise en place pour une partie du parc aquatique de Montréal.

Le Plan directeur des équipements aquatiques propose aussi de :

- Offrir un nombre adéquat de bassins aquatiques extérieurs (piscines, pataugeoires et jeux d'eau) pour se divertir, nager librement et se rafraîchir lors des périodes de canicule de plus en plus fréquentes, de manière à répondre aux besoins de toute la population montréalaise, notamment les personnes à mobilité réduite;
- S'assurer que toutes les nouvelles piscines extérieures sont universellement accessibles et, pour les projets de rénovations majeures, réaliser les interventions qui favorisent l'accessibilité universelle;
- Garantir une qualité exemplaire de l'eau, de l'air ainsi que de la sécurité des usagers et des employés.

Plusieurs projets ont déjà été réalisés à Montréal afin de minimiser les surfaces imperméables par le verdissement et la plantation d'arbres et, aussi, de favoriser le captage des eaux pluviales, le maintien des eaux et leur écoulement plus lent. Par ailleurs, en nous basant sur plusieurs expériences européennes et nord-américaines, nous savons qu'il est possible de convertir des terrains sportifs peu ou pas du tout utilisés parce qu'ils sont situés dans des endroits à risque pour les eaux fluviales, par exemple des terrains de basketball, des terrains de jeu, des skateparcs ou des agoras, utilisables par temps sec.

2.8.2 L'IMPACT DURANT LA PÉRIODE HIVERNALE

La Ville de Montréal a une longue tradition d'offre de services en matière de plein air durant la saison hivernale. Le cœur de cette tradition est sans doute la qualité et la diversité des activités récréatives proposées dans son réseau de grands parcs, notamment le parc La Fontaine, le parc Jean-Drapeau et le parc du Mont-Royal.

Dans les arrondissements, l'offre d'activités récréatives et sportives de proximité repose surtout sur le déploiement d'un nombre important de patinoires extérieures, de ronds de glace et de sentiers glacés, de même que sur l'aménagement de plusieurs buttes à glisser. Souvent, ces installations subissent l'assaut des caprices du temps. Au rythme où le climat se réchauffe, d'ici 2050, les hivers ne seront plus assez froids pour entretenir les patinoires extérieures. Or, beaucoup de jeunes apprennent à bouger, jouer et patiner sur ces patinoires, situées dans les parcs et les ruelles.

Les changements climatiques ont un impact non négligeable sur les activités extérieures hivernales. Les variations fréquentes et importantes de la température et la réduction des périodes de gel nuisent à la pratique de plusieurs activités comme le patinage, le ski de fond, la raquette et la glissade. L'hiver montréalais 2015-16 a permis de constater une situation de grandes variations, bien que cette tendance se manifeste déjà depuis plusieurs années. En effet, nous observons des changements majeurs tels que :

- Une augmentation de la température d'environ 1°C entre les décennies 1970-80 et 2000-10;
- Une réduction de 5 jours de la période moyenne de gel entre 1955 et 2014. La période d'enneigement a aussi diminué durant la même période, passant d'une moyenne de 103 jours à 73 jours;
- Une augmentation de 29 % des épisodes de gel-dégel entre l'hiver 1942 et l'hiver 2015.
- Une augmentation prévue de la température moyenne annuelle de 2 à 4°C de 2041 à 2070. La période de gel pourrait diminuer de 2 à 4 semaines par rapport à aujourd'hui et le nombre de jours d'enneigement pourrait diminuer de 45 à 65 jours. Les précipitations annuelles pourraient également croître de 3 à 14 % d'ici 2050, ce qui inclut une hausse des pluies en hiver.

L'augmentation de la température moyenne ainsi que de plus fréquentes oscillations autour du point de congélation pendant la saison hivernale demandent une attention particulière, puisqu'elles menacent la qualité de la pratique ainsi que la variété des activités récréatives et sportives offertes à la population. Dans un tel contexte, quatre actions peuvent être entreprises : 1) augmenter la résilience des infrastructures; 2) diversifier l'offre récréative et sportive; 3) adapter la programmation existante en fonction du climat; 4) optimiser les techniques d'entretien et en développer de nouvelles.

Promouvoir l'hiver pour bouger davantage

Il ne faudrait pas voir l'adaptation à l'hiver comme une fatalité. Plusieurs villes dans le monde réussissent le pari en misant sur un plan d'action pour promouvoir l'hiver. Souvent, ces stratégies s'orientent sur une conception urbaine adaptée à l'hiver⁶², notamment par le design actif, le marketing et le tourisme. Les terrasses chauffées, les rues et ruelles blanches, les espaces animés pour le patinage et les autres sports d'hiver comptent parmi les moyens utilisés. Pour Daniel Chartier, titulaire de la Chaire de recherche sur l'imaginaire du Nord, de l'hiver et de l'Arctique, il faut sortir du paradigme voulant que l'hiver demeure largement pensé par l'été. Plusieurs initiatives citoyennes demandent la transformation des usages durant la période hivernale, par exemple que les ruelles non déneigées servent à des fins récréatives.

Enfin, la Trame verte, bleue et blanche de l'île de Montréal offre des occasions uniques de renouer avec la nature de proximité et de développer le goût de bouger, l'hiver.



Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, © Ville de Montréal – François Pesant

62 O. LEGAULT, « Le design actif hivernal », *Urbanité*, printemps 2017.

2.9 L'AJUSTEMENT NÉCESSAIRE À LA CROISSANCE DU NUMÉRIQUE

Contrairement à il y a 30 ans, l'information numérique joue aujourd'hui un rôle omniprésent pour favoriser la mobilité, le sport et le plein air. Le téléphone intelligent s'impose en effet comme un outil d'information, changeant nos façons de faire pour diffuser, communiquer et organiser nos rencontres, notre exercice physique quotidien ou le match de soccer avec les voisins.

Ces mutations numériques créent le besoin et la nécessité de se doter de politiques publiques efficaces pour s'adapter à une société en mouvement, faute de quoi le numérique sera synonyme d'appauvrissement. Parce qu'elle croit que la qualité de vie et la vitalité économique se feront aussi par le numérique, Montréal vise à devenir, un chef de file mondialement reconnu parmi les villes intelligentes et numériques.

Le « citoyen numérique » exige désormais, en tout temps, en tout lieu et pour tout contenu, une expérience agréable, facile et stimulante. Il recherche un accès accru à toutes les informations concernant l'offre de services en matière de sports, de loisirs et de plein air, quelles que soient les règles géographiques, administratives, politiques et institutionnelles du territoire visé. De son côté, la municipalité rêve d'être intelligente, performante (mesures, étalonnage) et ouverte (données numérisées et cartographiées) pour offrir en temps réel l'expérience recherchée par le citoyen.

Le transfert de l'information au citoyen nécessite, en amont, l'intégration d'une masse de données différentes qui sont à la base de plusieurs systèmes d'information et gérées par plusieurs unités de la Ville. Actuellement, les cinq sources d'information de la Ville éprouvent toutes des difficultés à maintenir leur intégrité et leur mise à jour.

La gestion plus efficiente et l'évolution nécessaire sous la forme de données ouvertes impliquent de façon incontournable l'intégration des données numérisées et cartographiées dans une base de données relationnelle^{63 64}. À terme, la stratégie à développer en matière numérique permettra d'offrir aux citoyens une panoplie d'applications « usagers » et informationnelles intéressantes, notamment un système d'orientation et d'acheminement dans les quartiers centraux à partir du réseau de transport en commun qui répond aux besoins des piétons.

La Direction des sports et de l'activité physique collabore étroitement à l'élaboration de ces nouvelles applications menant à une ville innovante. La prochaine étape sera d'offrir un portail virtuel attrayant et convivial en matière de sport et de plein air et de rendre les données numérisées et cartographiées libres d'accès. La perspective d'une ville intelligente et numérique implique également la modernisation du système de gestion des loisirs en ligne afin d'améliorer les services aux citoyens comme la diffusion de la programmation, l'inscription en ligne, la réservation des plateaux sportifs, etc.

En effet, en matière de sport et de plein air, le citoyen recherche prioritairement toutes les informations lui permettant d'organiser ou de planifier ses activités ou loisirs : événements, activités libres ou organisées et installations accessibles au grand public. C'est ainsi qu'il veut trouver, sur un même espace virtuel, toutes les occasions de mieux bouger, de mieux se divertir et de s'accomplir. Les efforts à déployer en ce sens nécessitent l'intégration des systèmes d'information ainsi que la collaboration de l'ensemble des parties prenantes à une démarche de codéveloppement.

63 Cinq bases de données existantes non relationnelles : SGPVMR, SDSS, Division de la géomatique, Application SIGS et des végétaux du STI.

64 Base de données organisée en fonction de relations mathématiques qui existent entre les données et composée d'un ensemble de tables.

2.10 LA PLEINE COHÉRENCE AVEC LE STATUT DE MÉTROPOLE

Montréal contribue de façon importante au développement du Québec et à la création de la richesse collective. Afin de reconnaître cette contribution et de donner à la Ville plus d'autonomie et de flexibilité, le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal ont signé, le 8 décembre 2016, la Déclaration sur la reconnaissance du statut particulier de la métropole⁶⁵. Ce statut particulier lui est notamment attribué en tant que seule ville canadienne ayant accueilli les Jeux olympiques d'été, des jeux qui, en 1976, ont rassemblé 94 nations et 6 084 athlètes.

À ce jour, le gouvernement et la Ville ont également conclu l'entente-cadre « Réflexe Montréal⁶⁶ », dont l'un des volets consiste à accorder une aide financière aux projets nommés dans la stratégie Imaginer – Réaliser Montréal 2025⁶⁷. L'un des cinq axes stratégiques d'intervention, soit « Montréal, ville ouverte à rayonnement international », vise notamment à renforcer la position de Montréal comme métropole culturelle, ville de festivals et d'événements sportifs. La Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs, adoptée par le conseil d'agglomération en novembre 2016, s'y intègre pleinement.

L'obtention du statut de métropole est également essentielle en matière de sport, dans le contexte où la Ville entretient un nombre élevé de collaborations et d'échanges, par exemple sous forme de prêts de plateaux sportifs extérieurs, avec les commissions scolaires et les autres institutions d'éducation montréalaises.

L'utilisation partagée des infrastructures et des équipements scolaires et municipaux représente un enjeu majeur pour le développement d'un mode de vie physiquement actif et du sport à Montréal. C'est pourquoi les interventions concrètes qui découleront de l'entente-cadre « Réflexe-Montréal » seront déterminantes.

⁶⁵ Déclaration sur la reconnaissance du statut de la métropole, Gouvernement du Québec et Ville de Montréal, 8 décembre 2016.

⁶⁶ Entente-cadre « Réflexe-Montréal », Gouvernement du Québec et Ville de Montréal, 8 décembre 2016.

⁶⁷ Réaliser – Imaginer Montréal 2015, Ville de Montréal, 2006.

LA PRATIQUE RÉCRÉATIVE ET SPORTIVE

3

La pratique régulière d'une activité physique est source de qualité de vie et contribue de manière importante à préserver et améliorer la santé. Les intervenants en sports et activités physiques sont multiples : ils sont municipaux, scolaires ou institutionnels; ce sont aussi des organismes, des associations, des entreprises privées, des acteurs du milieu de la santé, etc. La complémentarité des différentes actions et interventions de l'ensemble de ces intervenants est primordiale.

Aujourd'hui, alors même que les lieux de pratique sportive se diversifient, les formes d'occupation du territoire vivent une évolution importante. En effet, les villes doivent tout à la fois adapter leurs équipements aux changements climatiques, intégrer les pratiques associées aux nouvelles technologies et répondre aux besoins qui y sont associés, et offrir les conditions requises par les pratiques sportives émergentes, et ce, d'une manière respectueuse de l'environnement et des attentes des citoyens. Face à des changements aussi majeurs, les acteurs publics doivent globalement équilibrer leurs interventions pour favoriser l'essor du sport libre, à côté du sport qui est organisé et encadré par le système sportif.

Les villes et les organisations sportives ne sont plus les seuls acteurs à l'origine de la pratique sportive des citoyens. Ce sont plutôt ces derniers qui, désormais, adoptent de nouvelles pratiques et, par conséquent, imposent des formes d'occupation du territoire en phase avec un aménagement urbain au design actif et adapté à leur activité régulière. Pour les municipalités, les inégalités géographiques et sociales deviennent des enjeux majeurs : les enfants issus d'un milieu familial défavorisé sont trois fois plus susceptibles de n'avoir jamais pratiqué d'activités physiques et de sports organisés⁶⁸.

Montréal est une métropole de plein air urbain. Chez les adultes, la marche, la randonnée pédestre, le vélo et la course sont les activités de plein air les plus répandues. On aurait avantage à amener les plus jeunes à pratiquer ces activités pour se rendre à l'école, hiver comme été, et aussi pour y prendre plaisir, tout en découvrant la nature urbaine. Le sport se pratique dans la rue, au travail ou au parc près de chez soi. Le temps libre est éclaté. Les avancées technologiques et numériques bouleversent les formes d'organisation et de nouvelles pratiques sportives apparaissent en dehors des cadres réservés à la pratique sportive traditionnelle. Très vite, les collectivités s'organisent et demandent un accès libre au cadre urbain. On aurait avantage à offrir plus largement des terrains variés et inusités, où il serait agréable de faire du sport librement.

Montréal est également une métropole olympique et sportive. Chez les jeunes de moins de 18 ans, l'athlétisme (cross-country), le soccer, la natation, le hockey, le tennis et les sports de balle sont les activités sportives extérieures les plus répandues. Cependant, il est difficile pour les jeunes sportifs d'accéder à des pôles régionaux de qualité. Plusieurs des terrains sportifs réglementaires sont mal entretenus ou en fin de vie utile et les équipements adjacents (pavillons et services) sont rares, ce qui ne facilite pas la pratique du sport au niveau régional.

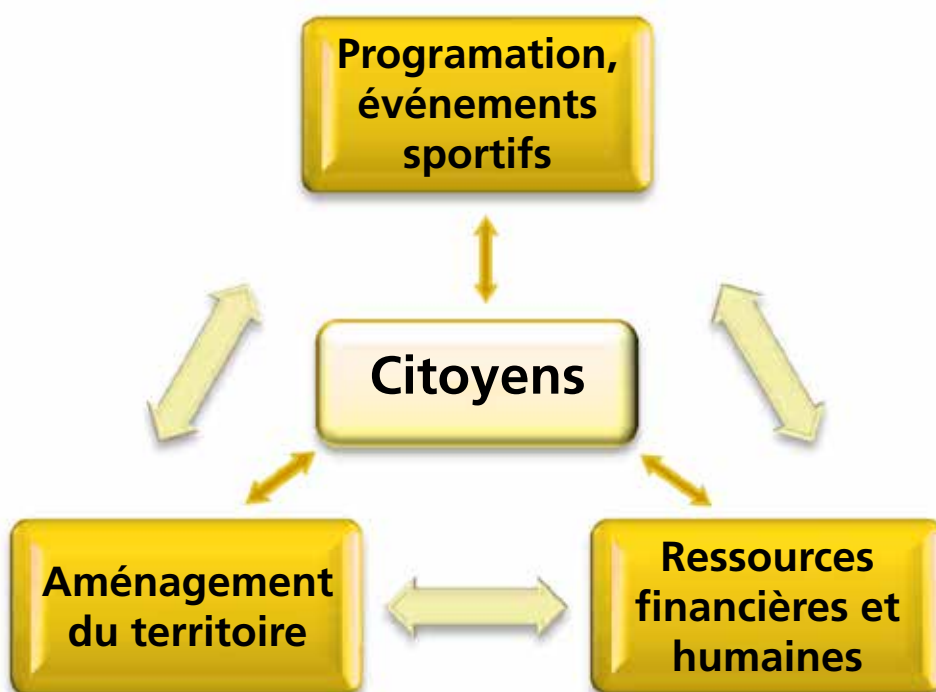
L'activité sportive extérieure est désormais l'affaire de tous. Les motivations changent et les municipalités sont au cœur de ces changements.

68 Québec en forme, *De saines habitudes de vie pour tous, une question d'équité*, janvier 2016.

3.1 LES AXES D'INTERVENTION

Les principes de base de l'intervention municipale pour faire bouger davantage les citoyens sont le développement d'une synergie optimale entre plusieurs actions probantes, reliées : 1) à l'offre de service, soit la programmation libre et organisée de la pratique et les événements récréatifs et sportifs d'envergure locale, régionale, métropolitaine, provinciale, nationale et internationale; 2) aux équipements et à leur contribution à l'aménagement du territoire; 3) aux ressources financières et humaines consacrées à l'intervention en sport et en activité physique (collaboration, partenariat, savoir-faire et expertise).

Figure 18
Axes d'intervention en sport



3.2 LES PÔLES SPORTIFS

Montréal possède une grande expérience dans le domaine du sport de haut niveau et événementiel. La récurrence de plusieurs événements sportifs nationaux et internationaux, de même que l'accueil de matchs de plusieurs équipes professionnelles, ajoutés aux héritages des Jeux olympiques d'été de 1976, façonneront encore le paysage sportif de la métropole.

Ces manifestations ont conduit à l'aménagement d'infrastructures permanentes adaptées à une logique événementielle, mais également propices à susciter un intérêt chez les citoyens qui choisissent de faire un parcours, de se rassembler ou de s'engager activement.

Ces équipements sont donc, pour la plupart, exploités selon une logique multifonctionnelle. Parallèlement, ils offrent le plus souvent, sur leur site même ou sur les terrains limitrophes, des lieux et des paysages appropriés à la pratique d'activités physiques libres. Cela conduit à diverses formes d'appropriation sociale et territoriale de ces espaces.

« Il est intéressant de constater que de nombreuses villes sur le plan international planifient le développement de leurs infrastructures sportives selon des stratégies hiérarchisées. On remarque également dans des métropoles internationales, équivalentes à Montréal, que le sommet de ces hiérarchies structurelles est le plus souvent occupé par des équipements de renommée internationale, comme un stade, un amphithéâtre ou encore un grand parc urbain de prestige. Il est possible de constater que la notoriété de ces équipements collectifs est le plus souvent acquise par l'organisation récurrente ou ponctuelle d'événements sportifs prestigieux et à visibilité internationale. Ces stratégies urbaines s'insèrent directement dans des stratégies dites de branding territorial. »⁶⁹

Il existe effectivement une telle hiérarchie structurelle à Montréal. Néanmoins, cette hiérarchie se distingue de celles observées en Europe ou en Australie en cela que les niveaux hiérarchiques sont plus constitués de pôles sportifs et culturels que d'infrastructures uniques. Les équipements sportifs montréalais peuvent être regroupés en ensembles de même nature qui ont des objectifs similaires et qui sont en relation pour agir ensemble. Il est cohérent de les considérer comme des réseaux ou des pôles. L'« approche réseau » facilite l'émergence d'une vision commune, de même que la synergie et la complémentarité des équipements. Selon une approche de concertation et de collaboration, le réseau donne la possibilité de réduire les disparités, dans le respect des particularités locales. Cela donne lieu, pour les arrondissements, à des collaborations porteuses de solutions et à l'émergence de projets tout aussi créatifs que dynamiques.

Les principes de répartition spatiale et de complémentarité des réseaux d'équipements sportifs contribuent à améliorer la fonctionnalité de la Ville et à multiplier les occasions, pour les citoyens, d'être physiquement actifs. Ils permettent aussi de faire cohabiter des équipements majeurs à portée internationale et nationale avec des espaces publics de portée locale. Cette façon mixte d'occuper le sol renforce de fait la multifonctionnalité des usages et des lieux.

À titre d'exemple, le Plan d'action baseball 2015-2025 de la Ville de Montréal prévoit l'implantation de pôles sportifs régionaux en sports de balle. On trouvera notamment dans ces pôles deux terrains répondant aux normes internationales. Ces terrains permettront à la métropole d'accueillir des événements internationaux tels que le Championnat du monde de baseball des 18 ans et moins.

⁶⁹ Groupe de recherche sur les espaces festifs, *Mémoire présenté à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports – Aménager la Ville pour de saines habitudes de vie*, novembre 2012.

Les ensembles sportifs d'intérêt exceptionnel

Il existe cinq ensembles sportifs d'intérêt exceptionnel sur le territoire montréalais : le pôle Maisonneuve, le pôle du parc Jean-Drapeau, le pôle Robillard–Saint-Michel, le pôle du Mont-Royal et le pôle Ville-Marie. Le réseau cyclable et piétonnier montréalais et métropolitain, de par sa nature et sa popularité auprès de la population, constitue également un ensemble d'intérêt exceptionnel. Notons que d'ici 2031, Montréal comptera plus de 1 000 km de pistes cyclables.

Tableau 15
Ensemble d'intérêt exceptionnel sportif et de plein air

Ensemble	Grandes composantes
Pôle Maisonneuve	• Parc Maisonneuve • Centre Pierre-Charbonneau • Aréna Maurice-Richard • Stade olympique de Montréal • Centre sportif du Parc olympique (CSPO) • Esplanade du Stade olympique • Le Big O • Stade Saputo • Institut national du sport du Québec • Fédérations sportives du Québec
Parc Jean-Drapeau	• Circuit Gilles-Villeneuve • Bassin olympique (site d'entraînement en canoë-kayak) • Complexe aquatique • Plage Jean-Doré
Pôle du Mont-Royal	• Parc du Mont-Royal • Parc Jeanne-Mance • Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal (CEPSUM) • Centre sportif de l'université McGill • Complexe sportif du Collège Jean-de-Brébeuf • Collège Notre-Dame • Parc Rutherford
Pôle sportif Robillard-Saint-Michel	• Complexe sportif Claude-Robillard • Aréna Michel-Normandin • Stade de soccer de Montréal • Le TAZ
Pôle Ville-Marie	• Centre d'éducation physique et de sports (CEPS) du Cégep du Vieux-Montréal • Centre sportif de l'UQAM • Centre sportif de l'ETS • Palais des Congrès de Montréal • Centre Bell • Place Bonaventure
Le réseau cyclable et piétonnier du Grand Montréal	• Objectif : en 2031, un réseau métropolitain continu de 1 000 km de pistes cyclables • Circuits riverains cyclables • Circuits piétonniers

Les pôles sportifs multisports d'envergure

D'autres pôles sportifs multisports, aussi basés sur une organisation multifonctionnelle, constituent des lieux d'intérêt sur le plan de l'exploitation et de l'accueil d'événements sportifs et culturels d'envergure régionale, métropolitaine et nationale.

Les pôles sportifs unisports d'envergure

Des équipements sportifs unisports constituent des lieux d'intérêt par leur unicité et leur rayonnement à l'échelle régionale, métropolitaine, nationale et internationale.

Les pôles de qualité de vie

Ces pôles consistent en une succession d'espaces verts s'étalant sur plusieurs kilomètres, le long des berges, dans un cadre urbain en revitalisation ou encore dans un secteur de planification stratégique. Ils comprennent plusieurs équipements à vocation récréative, sportive, culturelle ou institutionnelle qui améliorent la qualité de vie des Montréalaises et Montréalais. Ils répondent à une vision de concentration des services aux citoyens, dans un contexte de rareté des ressources. Ils constituent des exemples de design actif par la qualité de leur aménagement urbain et de leur architecture.

Figure 19
Équipements récréatifs et sportifs d'intérêt métropolitain et d'agglomération⁷⁰



70 Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, 2015.

3.3 LES MODES DE PRATIQUE

3.3.1 ACTIVITÉ LIBRE ET RÉCRÉATIVE

L'accessibilité des services de proximité en la matière est une des premières compétences reconnues aux arrondissements. Nous pouvons regrouper les activités physiques récréatives en deux grandes catégories :

- Les activités libres consistent normalement en des activités physiques, non spécialisées et non dirigées, qui touchent une grande partie de la population. Elles répondent aux besoins quotidiens des citoyens en matière d'activité physique (jeux, activités physiques et sportives non structurées, détente, etc.) et offrent des occasions multiples de socialisation;
- Les activités structurées sont généralement organisées et animées, comme un cours de danse ou d'aérobic, un entraînement de hockey ou de soccer, une leçon de natation, etc.

3.3.2 SPORTIVE ORGANISÉE

La pratique d'activités sportives organisées obtient souvent une attention soutenue de la part des municipalités. Elle se caractérise par un partenariat entre les municipalités et des organismes sportifs issus d'un milieu, ceux-ci pouvant posséder un caractère local ou régional. Les municipalités reconnaissent ainsi des rôles et des responsabilités aux associations sportives. Celles-ci sont invitées à agir à un ou à plusieurs des cinq niveaux de la pratique sportive (découverte, initiation, récréation, compétition et haut niveau)^{71 72} et à participer au niveau de compétition (locale, régionale, provinciale, nationale) qui convient à leurs membres.

3.3.3 SPORTIVE RÉGIONALE

Au cours des dernières années, le sport régional est devenu un élément important du développement du sport à Montréal. Le conseil municipal et les 19 conseils d'arrondissement ont adopté, à l'automne 2010, la Déclaration sur le sport régional « La collaboration au bénéfice de nos jeunes ». Par cette déclaration, la Ville et les arrondissements visent à mettre en place des mécanismes interarrondissements et formels d'échanges de services et à adhérer à des moyens de coordination, notamment pour partager des plateaux sportifs et financer de nouvelles installations. Le développement optimal des jeunes sportifs repose sur les cinq conditions essentielles suivantes : 1) l'appui des parents, de la communauté et des décideurs; 2) l'accès des jeunes sportifs à des plateaux sportifs de qualité; 3) l'accès des jeunes sportifs à des clubs sportifs et à des organismes régionaux dynamiques et bien organisés; 4) l'accès des jeunes sportifs à un bassin de participants adéquat et à des entraîneurs qualifiés; 5) l'accès des jeunes sportifs à un réseau de compétition bien organisé et bien réparti.

71 Politique de l'activité physique, du sport et du loisir, gouvernement du Québec, 2017.

72 Politique canadienne du sport, 2012.

3.3.4 SPORTIVE DE HAUT NIVEAU

Le sport de haut niveau est une responsabilité prépondérante des partenaires sportifs, des gouvernements du Québec et du Canada ainsi que des instances municipales. À Montréal, le sport de haut niveau est présent depuis plusieurs décennies. Il s'est construit à partir de legs, comme les Jeux olympiques de Montréal de 1976.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2006, les compétences en matière d'aide à l'élite sportive et aux événements d'envergure métropolitaine, nationale et internationale relèvent du conseil d'agglomération de Montréal. Il est important de faire cohabiter harmonieusement les activités offertes aux athlètes de haut niveau et celles qui sont destinées à la population en général. Ainsi, tous peuvent développer leur plein potentiel sportif ou s'adonner à la pratique récréative, tout en optimisant l'utilisation des équipements sportifs.

À la différence de plusieurs grandes villes du monde, Montréal peut être fière de la cohabitation développée depuis 1976 pour répondre aux besoins du sport de haut niveau et à ceux de la population.

3.4 LA PRATIQUE LIBRE ESTIVALE

De nombreuses activités peuvent être pratiquées de manière libre dans les parcs et les espaces verts de Montréal. Il existe toutefois peu de données sur le nombre de pratiquants ou sur l'usage dans les différents espaces en matière d'activités récréatives et sportives.

En cette époque où les ballons sont interdits dans les cours d'école, où des règlements limitent la glissade en traîne sauvage et où les jeux actifs dans les ruelles font l'objet de limitations, le nombre et la répartition des aires de jeux pour enfants sont des indices de qualité de vie à l'échelle du quartier. Comme les écoles, ces espaces de jeux contribuent à attirer et à garder en ville les jeunes familles.

L'environnement réglementaire s'avère un obstacle particulier au jeu et à la pratique libres. L'adoption et l'application d'un règlement relatif aux nuisances relèvent de la compétence de chaque arrondissement. Actuellement, une certaine tolérance à l'égard des enfants qui jouent dans les rues est appliquée dans toute la ville, mais l'intervention d'un arrondissement fait parfois la manchette des médias : les uns jugent normal que les enfants utilisent les rues tranquilles d'un quartier pour jouer; les autres s'y opposent en invoquant des motifs de sécurité, soutenant que les rues devraient être réservées à la circulation automobile. Pour circonscrire cet enjeu, certaines municipalités décident d'abroger leur règlement⁷³. D'autres options sont-elles possibles à Montréal?

3.4.1 LA MARCHÉ, LA COURSE ET LA RANDONNÉE PÉDESTRE

La majorité des parcs et des espaces verts comptent plusieurs sentiers piétonniers où les gens peuvent marcher ou courir. Très accessible et grandement populaire, la marche sous toutes ses formes est pratiquée au moins une fois l'an par 92 % de la population du Québec. Plus précisément, 67 % des Québécois font de la marche à titre d'exercice et 56 %, à des fins de transport. Une étude plus récente estime que 40 % des Québécois font de la randonnée pédestre au moins une fois par année; en extrapolant cette proportion à la population de Montréal, cela représente environ 660 000 Montréalaises et Montréalais. Il est à noter que Montréal compte 11 clubs de marche associés à la Fédération québécoise de la marche.

La randonnée pédestre est une activité qui se pratique bien dans un cadre urbain et dans les parcs de proximité. Les grands parcs et le parc du Mont-Royal jouent d'ailleurs un rôle majeur dans la valorisation du plein air. Selon un rapport réalisé par la Chaire de tourisme Transat⁷⁴, Montréal serait le plus important lieu de pratique des randonneurs québécois, avec un taux de pratique de 26 %.

La course à pied, quant à elle, est pratiquée par 24 % de la population québécoise au moins une fois par année. La popularité de cette discipline connaît actuellement une forte croissance, ce que nous constatons par la tenue de plusieurs nouveaux événements (courses 5 km, 10 km, etc.) ainsi que par l'augmentation de la participation aux événements existants (comme le Marathon Oasis Rock'n Roll de Montréal). Il existe également plusieurs clubs de course à pied à Montréal.

73 En 2015, l'Arrondissement de Verdun a décidé d'abroger son règlement interdisant la pratique d'un sport sur tout terrain du domaine public non prévu à cet effet.

74 Chaire de tourisme Transat, ESG et UQAM, *Profil de la clientèle québécoise pratiquant la randonnée pédestre, la raquette et la marche hivernale*, 2015.

3.4.2 LES SPORTS NAUTIQUES ET LA BAIGNADE

Montréal étant une île, elle offre plusieurs lieux destinés à la pratique des sports nautiques. Tout autour de l'île, nous trouvons 61 arrêts ou points d'accès à l'eau qui comptent parmi les 91 accès de la Route bleue du Grand Montréal, une composante du Sentier maritime du Saint-Laurent.

En 2016, la Ville a adopté le Plan de l'Eau – Métropole au fil de l'eau, un projet transversal qui vise à redonner aux Montréalaises et Montréalais les bénéfices de vivre sur une île et à leur permettre d'en profiter.

Il y a quatre plages urbaines à Montréal; elles sont situées au parc Jean-Drapeau, aux parcs-nature du Cap-Saint-Jacques et du Bois-de-l'Île-Bizard ainsi qu'au quai de l'Horloge (il n'est toutefois pas possible de se baigner à cet endroit). Deux nouvelles plages, à Verdun et à Pointe-aux-Trembles, devraient également être accessibles à la population prochainement.

Les adeptes de surf de rivière peuvent pratiquer leur sport aux deux vagues naturelles du fleuve Saint-Laurent, soit la vague à Guy, dans le parc régional des Rapides, et la vague d'Habitat 67, derrière l'ensemble immobilier du même nom. Ces sites devraient faire l'objet de travaux de réaménagement au cours des prochaines années, notamment afin de les rendre plus sécuritaires et de réduire l'érosion des berges.

Plusieurs organismes font la promotion de diverses activités nautiques autour de Montréal telles que le kayak, le canot, le rabaska, le bateau-dragon, la voile, l'aviron, la planche à voile, la planche aérotractée (*kitesurfing*), le ski nautique, le surf et la pêche. Il est également possible de louer des embarcations non motorisées à quelques endroits.

Au Québec, 27 % des gens feraient un sport nautique à rames au moins une fois par an. Parmi ces adeptes, on compte surtout de jeunes adultes (moins de 45 ans) et des familles avec des enfants à la maison.

3.4.3 LA PRATIQUE LIBRE DE SPORT ET D'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Depuis plusieurs années, la pratique libre ne se limite plus aux équipements de loisir et de détente ni aux aires de jeux pour les enfants. Elle embrasse plutôt une multitude d'équipements sportifs et de plein air reliés à la trame verte, bleue et blanche. Dans l'avenir, la typologie des pratiques de plein air urbain risque de s'élargir et de comprendre des activités telles que le surf, le vélo parc, le vélo à pneus surdimensionnés (*fat bike*) et le vélo de montagne.

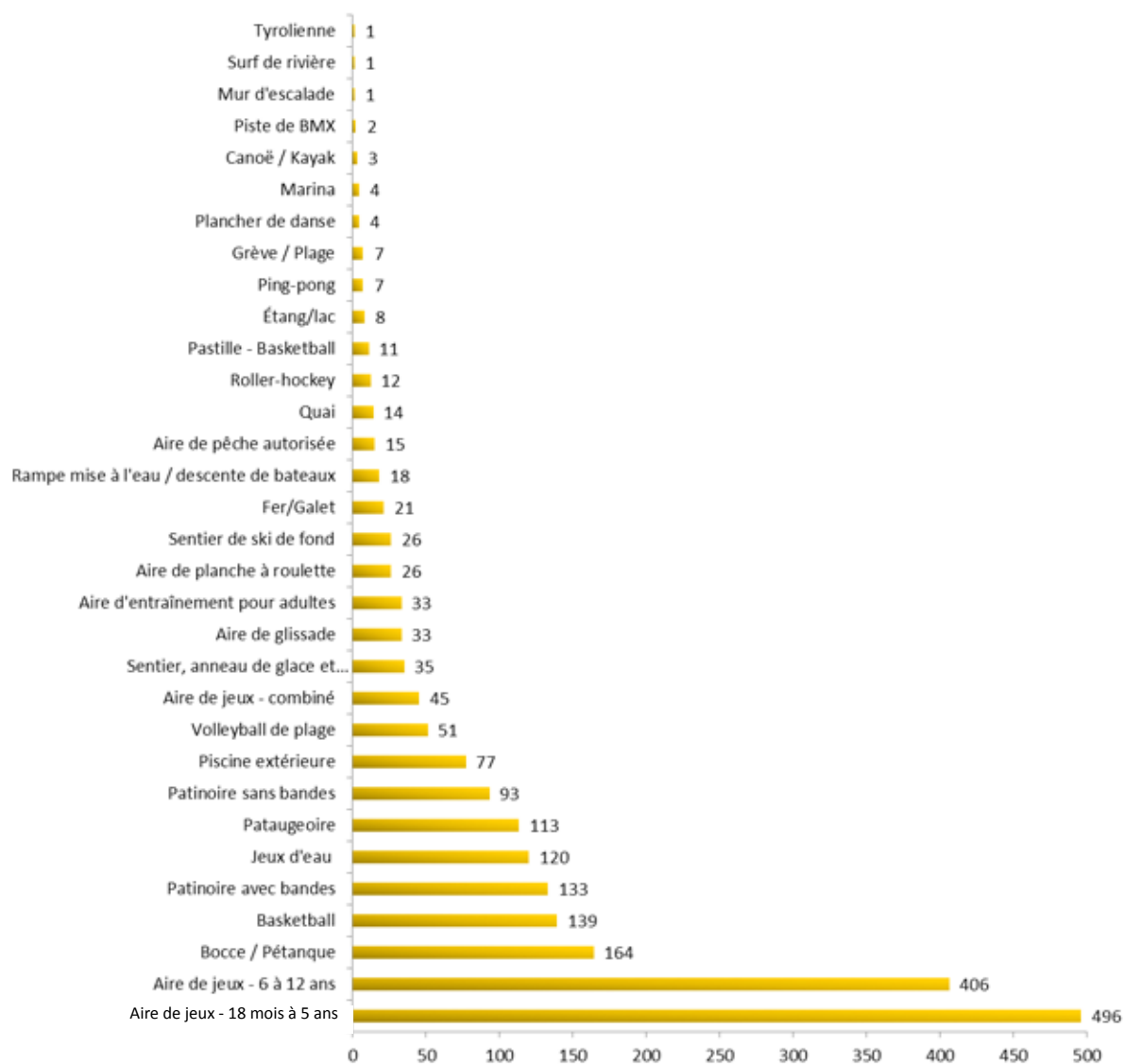
En matière de plateaux récréatifs et sportifs, Montréal compte notamment :

- 139 terrains de basketball extérieur et 11 pastilles de jeu;
- 51 terrains de volleyball;
- 12 patinoires de roller-hockey;
- 26 aires de planche à roulettes;
- 33 aires d'entraînement pour adultes;
- 902 aires de jeux pour les jeunes, dont 55 % sont destinées aux enfants de 2 à 5 ans et 45 sont des aires de jeux combinés.



Arrondissement du Sud-Ouest, © Ville de Montréal – Eric Bolte

Figure 20
Inventaire des équipements récréatifs, de loisir et de plein air



Norme CSA Z614 « Aires et équipements de jeu » (dernière édition : 2014; publications précédentes : 2007, 2003, 1998 et 1992)

En 1993, la Ville de Montréal a adopté la norme CAN/CSA Z614 à titre d'outil de référence afin de sécuriser ses aires et équipements de jeu. Encore aujourd'hui, cette norme est son outil de référence.

La norme CSA Z614 « Aires et équipements de jeu » a pour objectif principal de minimiser les risques de blessures mortelles ou pouvant causer des séquelles physiques permanentes aux enfants de 18 mois à 12 ans dans les aires de jeux. Plus particulièrement :

- La norme CSA Z614-14 énonce les exigences et recommandations pour les aires et les équipements de jeu ainsi que pour les surfaces de protection destinées aux enfants d'âge préscolaire et scolaire, c'est-à-dire âgés de 18 mois à 12 ans;
- La norme CSA Z614 2014 s'applique aux aires et équipements de jeu publics extérieurs, construits et fabriqués après la date de publication de l'édition en vigueur. Elle s'applique également aux ajouts et modifications apportés à une aire ou à un équipement de jeu après sa publication.

Un comité technique de la norme CSA Z614 est responsable de la conception et de la rédaction de la norme canadienne pour les aires et équipements de jeu. Le comité est composé de professionnels du domaine des aires et équipements de jeu au Canada : gestionnaires, manufacturiers, inspecteurs, représentants de laboratoires, fournisseurs, professionnels de la santé, etc. La Ville de Montréal participe activement à ce comité technique depuis le début des années 1990. Un professionnel de la direction du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal y siège.

La Ville a également produit un document complémentaire «Guide de sécurité - aires et équipements de jeux extérieurs» pour l'aménagement d'aires de jeux sécuritaire, dans un contexte municipal. Le guide présente les exigences et recommandations de la Ville de Montréal. Il offre un ensemble d'outils de planification, de conception, de réalisation, de réparation, d'inspection et d'entretien afin d'obtenir et conserver une aire de jeu sécuritaire et durable.

Plusieurs aires de planche à roulettes ont été ajoutées à Montréal au fil du temps. Celles-ci ont été aménagées selon les connaissances de l'époque. Les utilisateurs considèrent que plusieurs de ces aires sont mal aménagées et éclairées. Plusieurs éléments peuvent nuire à leur utilisation, comme l'absence fréquente d'information claire sur leur utilisation. Bien qu'aucune enquête n'ait été réalisée en ce sens, il ressort souvent des commentaires des utilisateurs que les aires de planche à roulettes sont peu adaptées à leurs besoins réels. Ces aires sont généralement constituées de quelques modules en asphalte ou béton, avec des arêtes en métal. Pourtant, une enquête réalisée en 2014 auprès des jeunes Montréalaises et Montréalais a permis d'évaluer qu'environ 41 % d'entre eux pratiquent le patin à roues alignées, 33 %, la planche à roulettes et 28 %, la trottinette. Ces derniers n'utilisent pas vraiment les installations officielles (modules ou autres), peu adaptées à leurs intérêts, mais plutôt les rues et les parcs. L'escalade, le surf, le baseball et la planche à roulette (skateboard) s'ajoutent depuis août 2016 au programme des Jeux olympiques.

Selon une étude réalisée dernièrement par Vélo Québec pour la Ville, plus de 150 000 adultes montréalais pratiquent le vélo de montagne, et ce, même s'il n'y a aucun site officiel pour cette pratique à Montréal. Les pratiquants recherchent essentiellement le contact avec la nature et le dépassement de soi.

Le cross-country, qui s'effectue en sentiers naturels, est la pratique la plus connue du vélo de montagne. Au cours des prochaines années, Montréal devra planifier l'aménagement de sentiers balisés pour le vélo de montagne ainsi que de vélos parcs (site compact comprenant plusieurs types d'installations favorisant la progression des habiletés), et ce, afin de contrer la pratique illicite qui se fait actuellement dans le parc du Mont-Royal. Plusieurs sites potentiels de différentes envergures sont envisagés, notamment le complexe environnemental de Saint-Michel (CESM, futur parc Frédéric-Back), le pôle Gadbois-falaise Saint-Jacques, le Réseau des grands parcs, etc.



Espace Faubourg Québec, arrondissement de Ville-Marie, © Ville de Montréal

3.4.4 L'UTILISATION D'ESPACES INUSITÉS

Le sport et l'activité physique investissent de nouveaux territoires. Dans un contexte où il y a de moins en moins d'espaces disponibles pour l'aménagement de nouveaux plateaux sportifs, les municipalités sont appelées à penser autrement l'espace urbain.

Par exemples :

- En Thaïlande, des espaces libres, souvent asymétriques et servant souvent pour le dépôt des poubelles, ont été transformés en terrains de soccer;
- À Tokyo, un terrain de soccer est construit sur le toit de la gare de Shibuya;
- À Utrecht, aux Pays-Bas, deux terrains de soccer ont été aménagés sur le toit d'un magasin Ikea.

À Montréal, un lieu inhospitalier sous un viaduc du centre-ville a été transformé en un espace vivant, convivial et sécuritaire afin d'offrir une multitude d'activités de loisirs aux habitants du quartier (Espace Faubourg Québec).



Espace Faubourg Québec, arrondissement de Ville-Marie, © Ville de Montréal

3.5 LA PRATIQUE LIBRE HIVERNALE

À Montréal, de nombreuses activités hivernales peuvent être pratiquées librement sur les plateaux sportifs extérieurs et avec les équipements de plein air urbain. Il existe toutefois peu de données sur le nombre de pratiquants et l'usage des équipements, puisque ni les uns ni les autres ne sont encadrés.

3.5.1 LES PATINOIRES EXTÉRIEURES

Le patinage est une importante activité de loisir hivernale à Montréal. À preuve, afin de souligner le 375^e anniversaire de Montréal, la Classique Montréalaise de hockey extérieur a réuni une centaine d'équipes au bassin olympique du parc Jean-Drapeau, en janvier 2017. Plusieurs fêtes de quartier et événements hivernaux montréalais programment également du patinage libre et du hockey extérieur.

Les patinoires permettent aux citoyens de demeurer actifs et de prendre l'air. Il n'existe pas de données précises sur le nombre de personnes qui pratiquent le patin à Montréal. Toutefois, il est possible d'évaluer à plus de 380 000 le nombre de patineurs, pour un achalandage annuel de 594 000 personnes⁷⁵. Il est à noter que plus de la moitié des personnes qui fréquentent les patinoires extérieures le feraient en famille, avec des enfants.

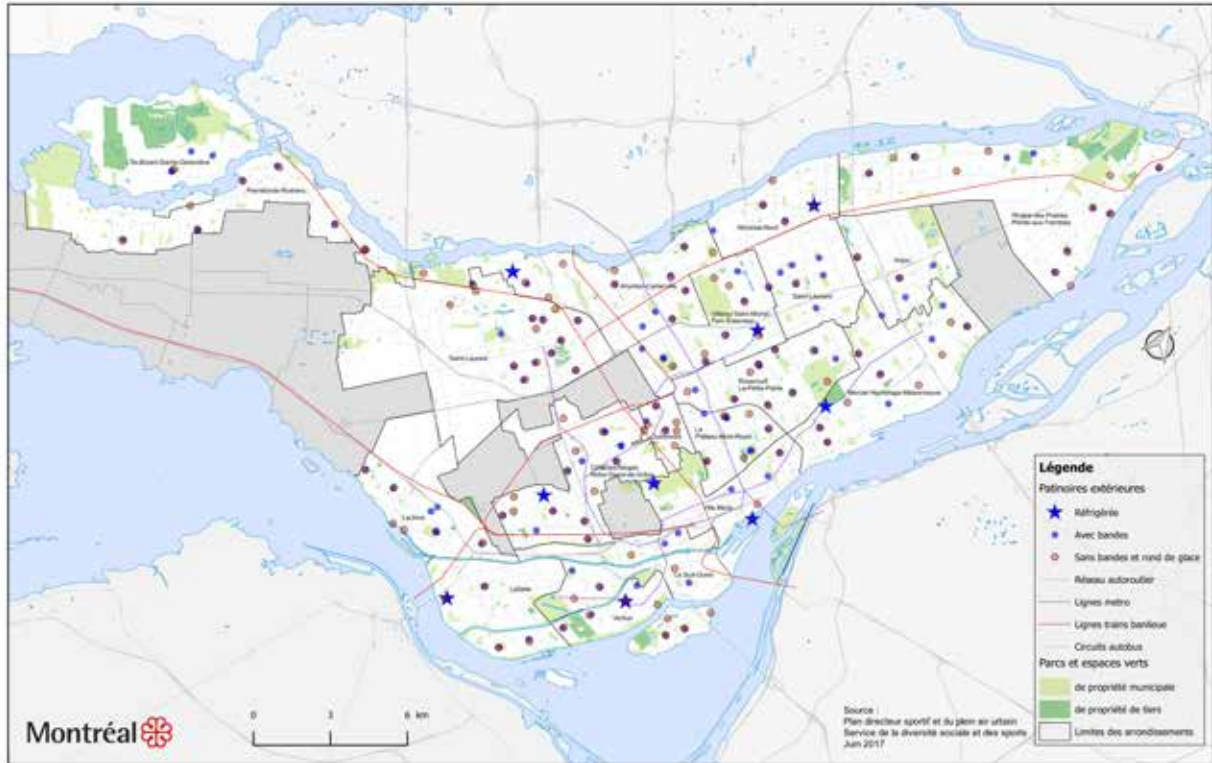
Au fil des ans, la pratique du patinage libre s'est accrue, et le nombre de patinoires à bande a diminué pour laisser une plus grande place aux patinoires libres. Nous constatons également que depuis quelques années, quelques patinoires extérieures sont utilisées pour l'entraînement d'équipes de hockey.

Montréal compte 262 patinoires, dont huit sont réfrigérées, 131 sont destinées aux sports d'équipe (patinoires à bande) et 131, au patinage libre (sentiers, anneaux, ronds de glace ou étangs glacés). Ces patinoires sont réparties dans plus de 150 parcs : en effet, un parc compte souvent deux, voire trois ou quatre patinoires – souvent une pour les sports d'équipe et une autre pour le patin libre.

La grande majorité des patinoires (64 %) proposent un abri pour se réchauffer, se préparer ou autre. Ce sont principalement des chalets (plus des trois quarts), mais il y a également de petites installations temporaires, telles que des roulottes, et des locaux d'aréna.

⁷⁵ Source : *Étude visant à adapter le parc montréalais de patinoires extérieures aux changements climatiques*, Ville de Montréal, décembre 2016 (estimation par Lemay Stratégies).

Figure 21
Localisation des parcs et des autres espaces municipaux ayant des
patinoires extérieures, 2016



En moyenne, les patinoires naturelles sont ouvertes pendant sept à dix semaines, ce qui représente une saison potentielle de 50 à 70 jours. La saison des patinoires réfrigérées peut durer de dix à treize semaines, soit un potentiel de 70 à 90 jours. L'utilisation des patinoires réfrigérées est de loin supérieure à celle des patinoires avec bande, des sentiers, des anneaux et des ronds de glace. Toutefois, leur budget d'exploitation est globalement plus élevé.

Considérant l'importance d'agir pour maintenir le taux de pratique de l'activité physique hivernale et la nécessité d'adapter grandement les façons de faire montréalaises aux changements climatiques, il serait souhaitable de revoir tout autant la composition et la planification du parc de patinoires, que sa gestion, son entretien ou son animation, afin qu'il puisse encore répondre aux besoins de la population.

3.5.2 LA MARCHÉ HIVERNALE ET LA RAQUETTE

La majorité des parcs et espaces verts comptent des sentiers piétons où les gens peuvent pratiquer la marche hivernale. Montréal offre également des sentiers de raquette, essentiellement situés dans les grands parcs et les parcs-nature.

La marche hivernale est de plus en plus populaire, notamment en raison des hivers qui sont de plus en plus doux. Il est estimé que 25 % des Québécois pratiquent au moins une fois par an la marche hivernale et 16 %, la raquette; en extrapolant ces proportions à la population de la ville, 412 000 Montréalaises et Montréalais feraient de la marche hivernale et 264 000 Montréalaises et Montréalais, de la raquette.

Selon un rapport réalisé par la Chaire de tourisme Transat⁷⁶, Montréal serait le plus important lieu de pratique des raquetteurs et des marcheurs hivernaux québécois. Le taux de pratique de 25 % sur le territoire de Montréal s'explique, entre autres, par les faits suivants : les randonneurs préfèrent généralement marcher dans leur propre région, et les parcs urbains et les parcs-nature sont des lieux de prédilection pour la marche en nature.

En effet, 14 parcs de Montréal, incluant quatre parcs-nature, offrent des sentiers balisés pour la raquette. Certains de ces lieux proposent aussi un abri chauffé et six, la location d'équipements.

3.5.3 LE SKI DE FOND

Le ski de fond est pratiqué au moins une fois par année par 12 % des Québécois; en extrapolant cette proportion à la population de Montréal, cela représenterait près de 200 000 Montréalaises et Montréalais. Ski de fond Québec recense quatre clubs sur le territoire de Montréal. Deux de ces clubs, soit Les Amis de la montagne (parc du Mont-Royal) et Les Amis du parc Angrignon, proposent une offre de service dans leur parc respectif, alors que les deux autres clubs offrent des sorties à l'extérieur de l'île.

À Montréal même, il est possible de pratiquer le ski de fond dans 25 lieux, y compris sept parcs-nature, pour un total de plus de 195 km de sentiers. Six de ces lieux proposent la location d'équipements et certains disposent d'un abri chauffé. Si la majorité des sentiers sont aménagés pour le pas classique, quelques-uns sont destinés au pas de patin.



Parc-nature du Bois-de-Liesse, arrondissement de Saint-Laurent, © Ville de Montréal – Daniel du Plessis

⁷⁶ Chaire de tourisme Transat, ESG et UQAM, *Profil de la clientèle québécoise pratiquant la randonnée pédestre, la raquette et la marche hivernale*, 2015.

Depuis 2016, un nouveau sentier hivernal de 31,8 km permet la pratique du ski de fond dans le Grand Sud-Ouest. Cette réalisation est le fruit d'une collaboration étroite entre Parcs Canada, les services centraux de la Ville de Montréal et les arrondissements de LaSalle, de Lachine, du Sud-Ouest et de Verdun.

3.5.4 LES AUTRES ACTIVITÉS

3.5.4.1 La glissade

La glissade est une des activités pratiquées par plusieurs Montréalaises et Montréalais durant la saison hivernale, particulièrement par les jeunes et les familles. Plusieurs parcs mettent une ou deux buttes de glissade à la disposition des citoyens; 33 buttes à glisser officielles sont recensées sur le territoire de la ville. D'autres pentes, non recensées, peuvent également être utilisées pour la glissade. Deux parcs-nature, soit ceux de la Pointe-aux-Prairies et du Bois-de-Liesse, proposent la location de traîneaux. Des pistes sont aussi spécialement aménagées pour la glissade sur tubes au parc du Mont-Royal, au parc Jean-Drapeau ainsi que sur le site du Parc olympique.

3.5.4.2 Les événements

Une foule d'activités sportives, familiales et festives sont offertes aux Montréalaises et Montréalais pendant la saison hivernale. Ces événements favorisent la pratique de nombreuses activités comme le patin, la glissade, la course, le vélo et le canot à glace. Voici les principaux exemples de ces multiples occasions :

- Fête des neiges de Montréal;
- Défi canot à glace Montréal;
- Vélo sous zéro (en 2017 : Lune d'hiver à vélo);
- Demi-Marathon hypothermique de Montréal;
- Barbegazi;
- Fêtes hivernales de quartier.

3.6 LES PRINCIPAUX SPORTS ORGANISÉS

Les sports organisés permettent aux personnes qui s’y adonnent de pousser plus loin leur performance et à la population d’assister à des compétitions sportives stimulantes et rassembleuses. Cette section, qui présente les principaux sports organisés offerts sur le territoire montréalais, repose en bonne partie sur les données et analyses du Service de la diversité sociale et des sports.

3.6.1 L’ATHLÉTISME

L’athlétisme comprend plusieurs épreuves de piste et pelouse, dont voici les principales :

- Les courses (100 mètres, 200 mètres, 400 mètres, 800 mètres, 1 500 mètres, 5 000 mètres, 10 000 mètres, marathon, 110 mètres haies, 400 mètres haies, 3 000 mètres steeple, 4 x 100 mètres, 4 x 400 mètres);
- Les sauts (en hauteur, à la perche, en longueur, triple saut);
- Les lancers (du poids, du disque, du marteau, du javelot);
- Les épreuves combinées (décathlon, qui compte 10 épreuves, heptathlon, qui compte 7 épreuves, etc.);
- La marche sur piste ou sur route (20 km, 50 km, etc.);
- Le cross-country (parcours en nature de 3 à 12 km);
- Le para-athlétisme.

Montréal compte 27 pistes d’athlétisme :

- 56 % sont de propriété municipale; 41 %, de propriété scolaire ou institutionnelle;
- La majorité des pistes (78 %) ont 400 mètres de longueur;
- Un peu plus de la moitié des pistes sont éclairées;
- Peu de sites sont aménagés pour toutes les épreuves de pelouse.

À Montréal, les principaux intervenants en athlétisme sont la Fédération québécoise d’athlétisme (FQA), l’Association régionale d’athlétisme de Montréal, les 29 clubs montréalais affiliés à la FQA, le Réseau du sport étudiant du Québec (RSÉQ – primaire, secondaire, collégial et universitaire) et les clubs récréatifs.

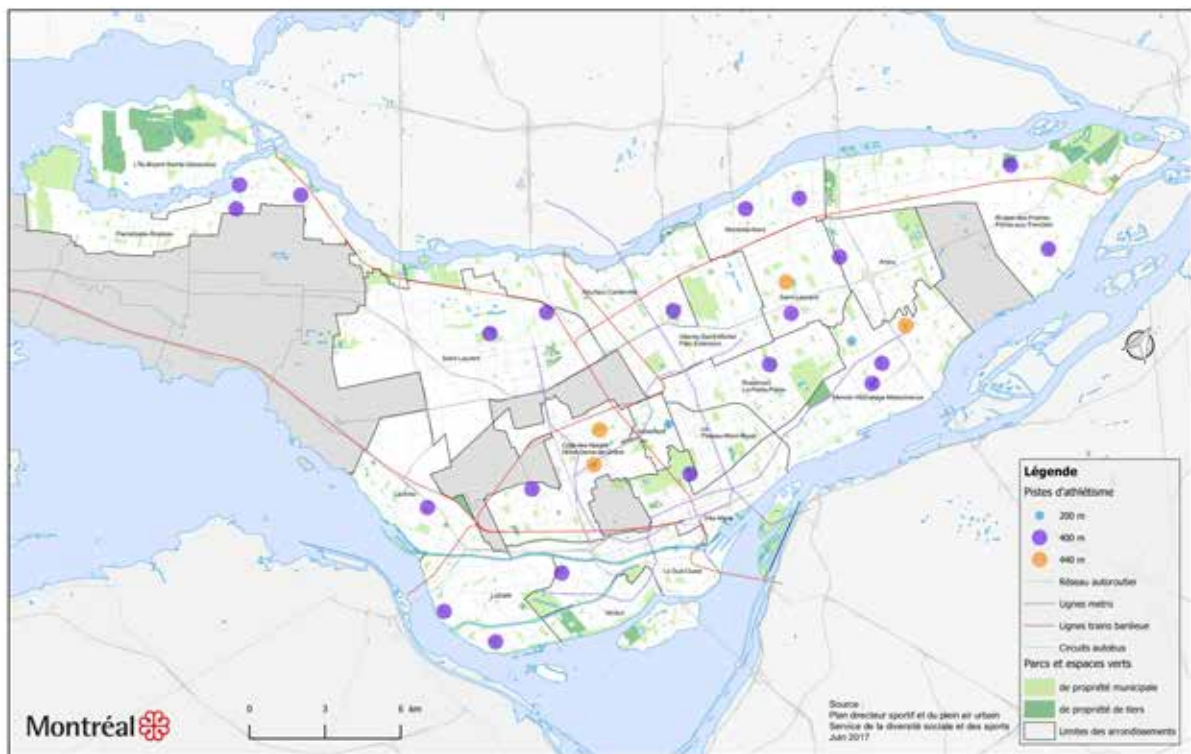
En 2014, Montréal comptait environ 27 500 athlètes pratiquant l’une ou l’autre des disciplines de l’athlétisme de manière encadrée. Toutefois, ce nombre comprend plus de 21 000 participants au cross-country organisé par le RSÉQ. Pour ce qui est de l’athlétisme fédéré au Québec, nous notons que la participation est plus forte chez les jeunes du niveau secondaire (de 12 à 17 ans), qui comptent pour près de la moitié des athlètes.

Les compétitions d’athlétisme prennent les formes suivantes : marathons et autres courses annuelles, compétitions de cross-country, championnats scolaires, régionaux, provinciaux, canadiens et universitaires. La Ville de Montréal se donne pour objectif d’accueillir un ensemble de compétitions d’athlétisme, représentant tous les niveaux de pratique.

Les principaux constats liés à l'athlétisme sont :

- Une collaboration à développer entre les partenaires du milieu sportif fédéré et les institutions scolaires;
- La présence de plusieurs petits clubs organisés autour d'un entraîneur;
- Une cohabitation parfois difficile entre les différents types d'utilisateurs (pratique libre, récréative, de compétition, de haut niveau, sport adapté, etc.);
- Un accès inadéquat ou inexistant aux équipements de certaines installations pour la pratique des différentes disciplines de l'athlétisme;
- Des pistes d'athlétisme dont la moitié sont en bon état;
- Une qualité d'entretien variable selon les infrastructures (ouverture, fermeture, maintenance et nettoyage);
- Une offre de services connexes limitée pour certaines infrastructures (éclairage, toilettes, chalet, etc.);
- L'accueil de plusieurs compétitions d'athlétisme d'envergures variées;
- Une collaboration avec la Ville parfois difficile pour les organisateurs d'événements.

Figure 22
Localisation des terrains d'athlétisme de propriété municipale et de tiers



3.6.2 LES SPORTS DE BALLE

Afin de contribuer à développer la pratique des sports de balle, la Ville de Montréal et ses 19 arrondissements ont pour première responsabilité d'offrir des terrains complémentaires, de qualité et sécuritaires, qui répondent aux besoins des joueurs.

Montréal compte 163 terrains de balle. La quasi-totalité de ces terrains est de propriété municipale et est adaptable à plus d'une catégorie de joueurs de baseball et de balle molle. Un peu plus de la moitié des terrains de balle sont éclairés et seulement 27 peuvent être utilisés par les équipes des catégories midget, junior et senior. Outre le Stade olympique, aucun ne peut accueillir des équipes de baseball professionnel ou des événements internationaux de baseball.

Le réseau des terrains de balle montréalais accuse un vieillissement important. Certains terrains sont en mauvais état et leur réfection nécessite des investissements majeurs. Une évaluation qualitative effectuée par les arrondissements a permis de déterminer l'état de certains éléments et caractéristiques périphériques des terrains; les résultats révèlent des systèmes d'éclairage vétustes, un entretien déficient, des systèmes de drainage peu fiables et des équipements connexes (bancs, clôtures, arrêt-balle, etc.) désuets ou détériorés.

Outre la Ville de Montréal et ses 19 arrondissements, le milieu des sports de balle compte de nombreux intervenants, notamment Baseball Québec (régions de Montréal et du Lac-Saint-Louis), Softball Québec, l'Association des sports de balle de Montréal, 14 associations locales de baseball mineur, des organisations de baseball régionales (mineur AA, midget AAA et junior élite), l'Académie de baseball du Canada, une association de balle molle mineure féminine, des programmes sport-études, le Réseau du sport étudiant du Québec (collégial et universitaire) et des ligues de balle molle pour adultes.



© Les Anges du CMA

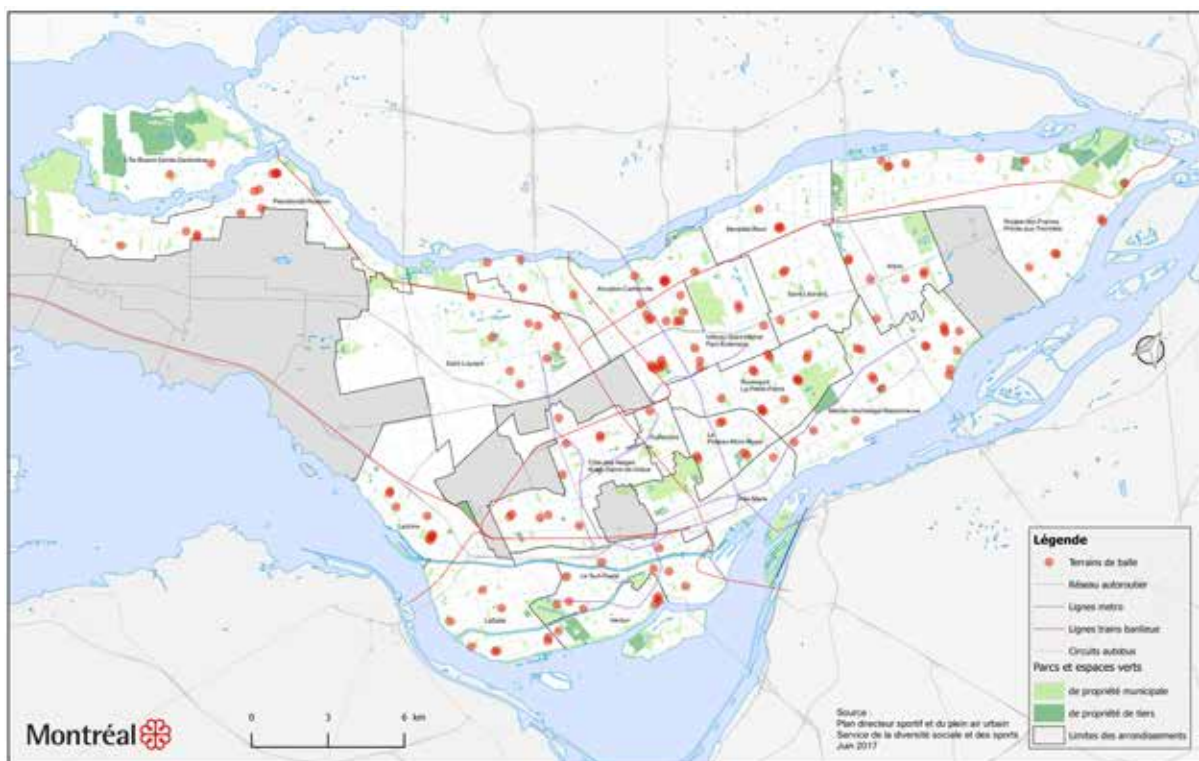
En 2015, Montréal comptait environ 11 000 joueurs de baseball et de balle molle, répartis dans 900 équipes, soit :

- 2 400 joueurs de baseball fédérés dans les catégories novice à midget (BQ et Petite Ligue de baseball), ce qui représente une hausse de 13 % comparativement à 2012;
- 1 000 joueurs de baseball évoluant dans les catégories junior et senior, collégiale et universitaire;
- 7 600 joueurs seniors jouant dans les différentes ligues de balle molle.

En comparant l'offre et la demande, nous constatons que le total d'heures de disponibilité des terrains de balle est théoriquement suffisant pour répondre à la demande des équipes montréalaises, et ce, même à un taux maximum d'occupation de 80 %, et laisse également des disponibilités pour la reprise de parties ou d'entraînements reportés pour cause de mauvais temps. Toutefois, en raison de leur mauvais état, plusieurs terrains de balle ne peuvent actuellement être utilisés à leur plein potentiel.

Outre la programmation régulière, Montréal accueille différents événements : championnats régionaux et provinciaux, tournois, événements multisports et baseball professionnel.

Figure 23
Localisation des terrains de balle de propriété municipale et de tiers



Les principaux constats liés aux sports de balle sont :

- Une offre de service régionale qui doit surmonter plusieurs obstacles organisationnels pour accéder à des plateaux sportifs;
- Une cohabitation difficile entre les différentes clientèles des terrains de balle, considérant l'importance des revenus autonomes que génère la clientèle adulte;
- Des terrains vétustes, peu sécuritaires et peu invitants – mauvaises surfaces, mauvais drainage, mauvais éclairage, absence d'estrades, absence de services (toilettes, fontaines, poubelles, etc.);
- Des terrains mal ou pas assez entretenus par manque de connaissance, d'expérience et de ressources;
- Des terrains de balle souvent sous-utilisés;
- Une offre inégale dans les arrondissements;
- Un manque d'infrastructures adéquates (terrains rapprochés et répondant aux normes, stationnements suffisants, vestiaires avec douches, accueil, etc.) pour accueillir les compétitions;
- Un environnement complexe qui rend difficile le partage d'information et d'expertise;
- Des organisateurs qui se heurtent à plusieurs contraintes – logistiques, de tarification, etc.;
- Des frais parfois élevés pour l'organisation de compétitions sportives d'envergure.



© Ville de Montréal – Denis Labine

3.6.3 LE SOCCER

Montréal compte 353 terrains de soccer extérieur. La grande majorité des terrains sont de propriété municipale (72 %) et scolaire ou institutionnelle (26 %). Un peu plus de deux terrains sur cinq (43 %) sont adaptés pour le jeu à 7 joueurs et près du tiers (31 %), pour le jeu à 11 joueurs. Par ailleurs, 76 % des terrains sont dotés d'une surface de gazon naturel et 17 %, d'une surface synthétique. Les autres terrains sont dotés d'une surface mixte (synthétique et naturelle, en terre battue ou en sable). Un peu moins du tiers des terrains sont éclairés.

Le réseau des terrains de soccer montréalais montre les signes d'une importante détérioration. C'est surtout le cas des terrains à surface naturelle, principalement en raison de leur surutilisation. La réfection de certains terrains nécessite des investissements importants. Une évaluation qualitative effectuée par les arrondissements a permis de déterminer la condition d'éléments et de caractéristiques périphériques des terrains. Les résultats révèlent des surfaces de jeu en mauvais état, des systèmes d'éclairage vétustes, un entretien déficient, des systèmes de drainage peu fiables et des équipements connexes (bancs, clôtures, etc.) désuets ou détériorés.

Outre la Ville de Montréal et ses 19 arrondissements, le milieu du soccer compte de nombreux intervenants, notamment la Fédération de soccer du Québec, les associations régionales de soccer de Concordia, de Bourassa et du Lac-Saint-Louis, 25 associations locales, le Réseau du sport étudiant du Québec (secondaire, collégial, universitaire) ainsi que des programmes sport-études.

Montréal compte un peu plus de 28 255 joueurs de soccer extérieur (24 660 joueurs fédérés et 3 595 joueurs scolaires). Cette discipline est la plus populaire de toutes celles qui sont pratiquées par les Montréalaises et Montréalais dans un cadre organisé (fédéré). De 1990 à 2010, le soccer a connu une très forte croissance et est devenu le sport regroupant le plus d'adeptes au Québec. Dans les dernières années, une légère décroissance ou une stagnation du nombre de pratiquants a cependant été observée. De nombreux Montréalais jouent également au soccer dans le cadre de ligues amicales ou tout simplement de manière libre et spontanée.

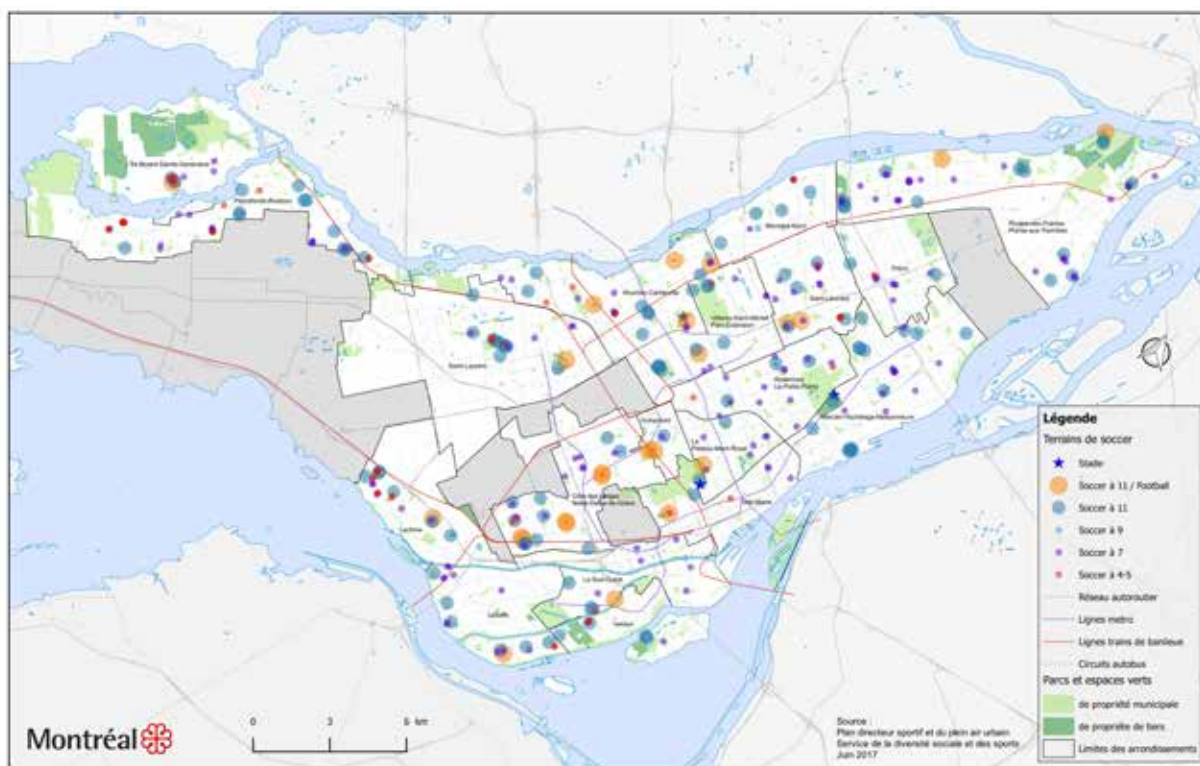
Les événements sportifs constituent des outils de promotion exceptionnels pour le soccer, tout en ayant des effets divers pour la communauté : ils encouragent la pratique de l'activité physique en général, motivent les athlètes, peu importe leur niveau, et offrent aux parents et amis l'occasion d'encourager les participants et de socialiser entre eux. De plus, les événements de portée métropolitaine, provinciale, nationale ou internationale génèrent localement d'intéressantes retombées économiques.

Les principaux constats liés au soccer sont :

- Une cohabitation difficile avec les sports émergents, dans la perspective de répondre aux besoins des pratiquants de chaque sport;
- Un manque d'harmonisation entre les exigences de la Fédération de soccer du Québec (ex. : dimensions des terrains selon la catégorie) et la réglementation de la Ville de Montréal (ex. : buts avec ancrage permanent, ne permettant pas la permutation des terrains)⁷⁷;
- Des terrains vétustes, peu sécuritaires et peu invitants – mauvaises surfaces, mauvais drainage, mauvais éclairage, absence d'estrades et de services (toilettes, fontaines, poubelles, etc.);
- Des terrains mal ou pas assez entretenus par manque de connaissance, d'expérience et de ressources;
- Une offre inégale dans les arrondissements;
- Des terrains de soccer souvent sous-utilisés;
- Un manque d'infrastructures adéquates (terrains rapprochés et répondant aux normes, stationnements suffisants, vestiaires avec douche, etc.) pour accueillir des événements majeurs et des compétitions;
- Un environnement complexe qui rend difficile le partage d'information et d'expertise;
- Un soutien municipal à l'accueil et à la promotion d'événements sportifs d'envergure qui est peu connu.

⁷⁷ La Ville de Montréal, en collaboration avec le gouvernement du Québec, a produit en 2005 un « Guide d'aménagement et d'entretien des terrains de soccer extérieurs » qui précise les exigences pour l'aménagement des ces plateaux sportifs.

Figure 24
Localisation des terrains de soccer de propriété municipale et de tiers



3.6.4 LE FOOTBALL, LE FLAG FOOTBALL ET LE TOUCH-FOOTBALL

La pratique du football se répartit entre trois principales variantes :

- Football (aussi appelé football contact) – il s’agit de la pratique de base du football;
- *Flag football* – semblable au football contact, les placages sont toutefois remplacés par le décrochage d’une bande de tissus suspendue à la ceinture des joueurs. Il est estimé que plus de la moitié des joueurs pratiquent le flag football;
- *Touch football* – semblable au football contact, les placages sont remplacés par le fait de toucher le porteur de ballon.

Montréal compte 40 terrains de football. Le tiers de ces terrains sont destinés prioritairement à la pratique du football, alors que les autres sont généralement conçus pour la pratique du soccer, mais sont aussi aménagés pour accueillir le football. La majorité des terrains ont une surface synthétique et sont éclairés. Par ailleurs, 45 % des terrains sont de propriété municipale et 55 %, de propriété institutionnelle ou scolaire (école ou commission scolaire).

Outre la Ville de Montréal et ses 19 arrondissements, le milieu du football compte de nombreux intervenants, notamment Football Québec, dix clubs locaux de football, le Réseau du sport étudiant du Québec, qui encadre la pratique du football, du *flag football* et du *touch football* dans les installations des établissements d’enseignement primaire (mini *flag football*), secondaire, collégial et universitaire, la Ligue de football australien du Québec, Jeunesse au Soleil et Le FlagMont.

Le RSEQ compte plus de 4 200 joueurs pour les trois types de football réunis. À ce nombre s’ajoutent 1 470 joueurs de football fédérés. Les données pour le *flag football* et le *touch football* fédérés ne sont toutefois pas connues.

En plus de la programmation régulière des différentes équipes de football, de *flag football* et de *touch football*, les amateurs profitent de la saison des Alouettes de Montréal (équipe professionnelle) ainsi que des tournois et des événements qui se tiennent ponctuellement à Montréal, comme les championnats régionaux, provinciaux et nationaux universitaires (ex. : Coupe Vanier 2014), le Championnat national senior féminin (août 2015) et la Coupe Grey.

Les principaux constats liés au football, au *flag football* et au *touch football* sont :

- Un manque de connaissance, chez les responsables municipaux, des besoins et des spécificités du football, comparativement à d’autres sports (ex. : besoin de vestiaires pour 50 joueurs, d’un accès au terrain plus que 15 minutes avant le début des entraînements, etc.);
- Un manque de plateaux permettant la pratique du football, du *flag football* et du *touch football* (dimensions, lignage, poteau des buts, etc.);
- Une cohabitation difficile entre les différentes clientèles des terrains, dans la perspective de répondre aux besoins des pratiquants de chaque sport (soccer, football, *touch football*, *flag football*, rugby, *ultimate*, etc.);
- Des terrains vétustes, peu sécuritaires et peu invitants – mauvaises surfaces, mauvais drainage, mauvais éclairage, absence d’estrades et de services (toilettes, fontaines, poubelles, etc.);
- Une offre inégale dans les arrondissements;
- Un environnement complexe qui rend difficile le partage d’information et d’expertise;
- Un manque d’infrastructures adéquates (terrains rapprochés et répondant aux normes, stationnements suffisants, vestiaires avec douches, accueil, etc.) pour accueillir les compétitions;
- Des organisateurs qui se heurtent à plusieurs contraintes – logistiques, de tarification, etc.

3.6.5 LE TENNIS

Montréal compte actuellement 419 terrains de tennis extérieurs, répartis sur 99 sites de pratique, soit une moyenne de 4 terrains par site. La quasi-totalité des sites de pratique de tennis sont de propriété municipale (91 %). La plupart des courts (75 %) sont enduits de peinture acrylique. Le territoire montréalais compte également huit sites avec des courts en terre battue. Les courts en asphalte recouvert de peinture acrylique nécessitent moins d'entretien. Cependant, les partenaires de la Ville indiquent que plusieurs terrains ne sont pas dans un bon état, ce qui rend parfois le jeu difficile. La plupart des sites sont éclairés afin de permettre le jeu en soirée. De plus, outre le stade Uniprix, cinq sites de pratique sont dotés de gradins, ce qui facilite la tenue d'événements.

Outre la Ville et les arrondissements, les principaux intervenants en tennis sur le territoire montréalais sont Tennis Canada, Tennis Québec, Tennis Montréal, l'Association régionale de tennis du Lac-Saint-Louis ainsi que les clubs, associations et ligues de tennis locaux.

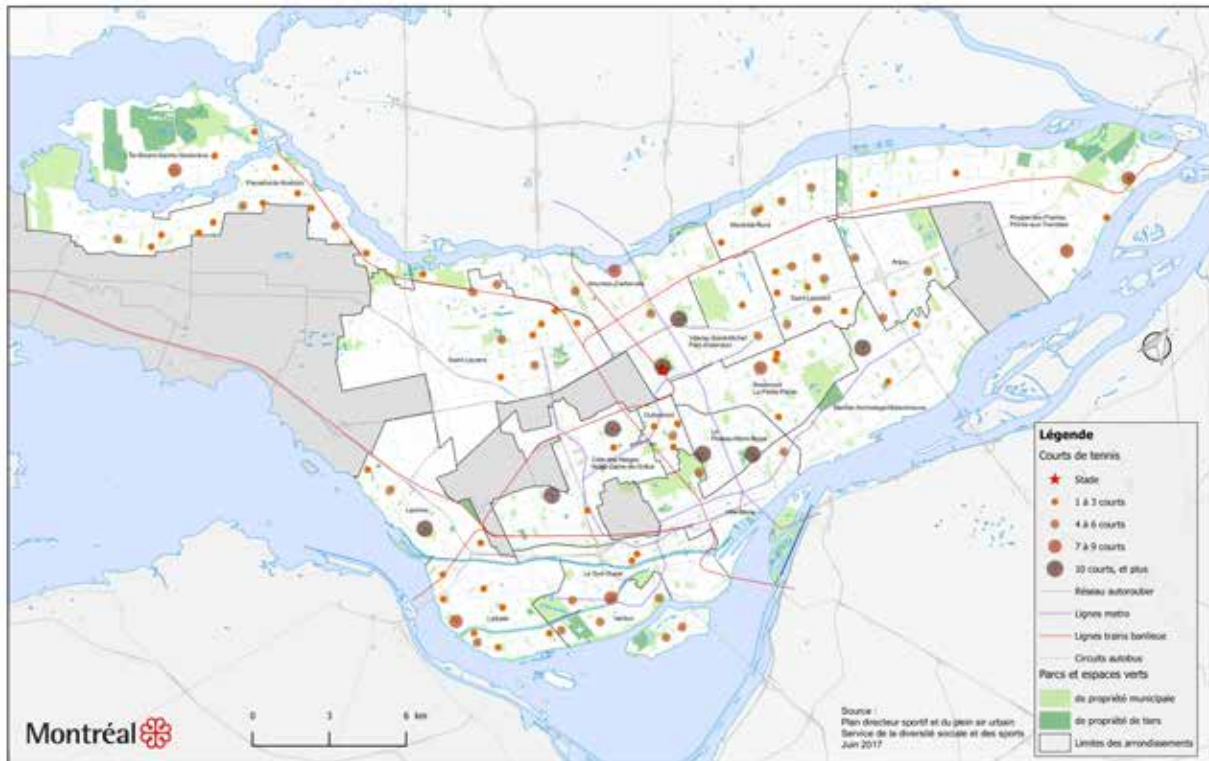
Nous ne connaissons pas le nombre total de joueurs de tennis à Montréal. Cela s'explique en partie par le fait que la majorité des gens qui pratiquent le tennis à l'extérieur le font de manière libre et sans réservation. De plus, les clubs privés ne sont pas tenus de communiquer à la Ville combien ils comptent de membres. Nous connaissons toutefois le nombre de participants aux différentes activités du programme de Tennis Montréal, un partenaire et acteur important sur le territoire. Ainsi, en 2015, plus de 4 800 personnes ont participé à ses activités extérieures et intérieures, ce qui représente une croissance de 24 % par rapport à 2009.

Montréal accueille chaque année les quatre principaux événements récurrents suivants : la Coupe Rogers, le Circuit Grand Prix, l'Omnium Tennis Montréal et l'Omnium Junior Tennis Montréal.



Complexe sportif Claude-Robillard, © Ville de Montréal – Denis Labine

Figure 25
Localisation des terrains de tennis de propriété municipale et de tiers



Les principaux constats liés au tennis sont :

- Une offre de service qui ne valorise pas assez de nouvelles formules de pratique (ex. : 4 mini-terrains pour 16 enfants ou personnes âgées sur un terrain traditionnel) pour encourager l'initiation au tennis de nouvelles clientèles (jeunes, aînés, familles, milieux défavorisés, communautés culturelles, etc.);
- Des terrains vétustes, peu sécuritaires et peu invitants – mauvaises surfaces, mauvais éclairage, absence d'estrades et de services (toilettes, fontaines, poubelles, etc.);
- Des terrains mal ou pas assez entretenus par manque de connaissance, d'expérience et de ressources;
- Une offre inégale dans les arrondissements;
- Un manque d'infrastructures adéquates (terrains rapprochés et répondant aux normes, stationnements suffisants, vestiaires avec douches, accueil, etc.) pour accueillir les compétitions;
- Un trop petit nombre d'événements populaires pour assurer la croissance de l'intérêt pour le sport;
- Des organisateurs d'événements se heurtant à un manque d'outils et de moyens pour promouvoir les petits événements dans les divers outils de communication de la Ville.

3.6.6 LE TRIATHLON

Le triathlon est une discipline sportive constituée de trois épreuves consécutives d'endurance : natation, cyclisme et course. De son côté, le duathlon combine seulement deux épreuves. Ces deux disciplines sont souvent organisées par les mêmes associations sportives. Les distances peuvent varier, mais les distances utilisées aux Olympiques, par exemple, sont de 1 500 m de natation, de 40 km de vélo et de 10 km de course à pied. Certaines variations gagnent également en popularité, comme celle du *Ironman* (3,8 km de natation, 180,2 km de vélo et 42,2 km de course). Il existe aussi une variante d'hiver, qui combine la course à pied ou en raquette, le vélo de montagne ou le patinage de vitesse et le ski de fond.

Il n'y a pas de lieu spécifique pour l'entraînement lié au triathlon. Celui-ci peut se faire dans de multiples lieux, de manière libre. Plusieurs triathlètes s'entraînent :

- Au parc du Mont-Royal ou sur le circuit Gilles-Villeneuve, au parc Jean-Drapeau, pour le vélo;
- Dans plusieurs piscines intérieures et extérieures de la Ville ainsi qu'au parc Jean-Drapeau, pour la natation;
- Dans les rues et sur les pistes cyclables montréalaises, pour la course.

Les principaux intervenants pour le triathlon à Montréal sont Triathlon Québec ainsi que les 23 clubs de la grande région de Montréal.

La pratique du triathlon est en croissance depuis plusieurs années. En 2014, Montréal comptait environ 2 400 athlètes pratiquant le triathlon de manière encadrée. Cette discipline est principalement pratiquée par les adultes, mais des efforts sont toutefois faits pour développer la clientèle jeunesse.

Les compétitions de triathlon prennent les formes suivantes : triathlon scolaire, triathlon d'hiver et événements de portée métropolitaine, provinciale, nationale ou internationale. Montréal accueille plusieurs compétitions de triathlon de différentes envergures, notamment des événements internationaux comme la Coupe du monde ITU de triathlon 2016 et 2017.

Les principaux constats liés au développement de la pratique du triathlon sont :

- Une collaboration à développer entre les partenaires du milieu sportif fédéré et les institutions scolaires;
- Une cohabitation parfois difficile entre les différents utilisateurs (triathlon contre natation, vélo et athlétisme);
- Un accès parfois difficile à certains plateaux sportifs et espaces pour la natation, la course et le vélo;
- Une collaboration parfois difficile avec la Ville pour les organisateurs d'événements;
- Le dépôt fréquent de plaintes de citoyens lors d'événements sur le domaine public.

3.6.7 LE RUGBY

Le rugby est un sport de plus en plus pratiqué dans le monde. Le nombre de pays ayant participé aux dernières coupes du monde a augmenté. Pour sa part, le Canada prend part à cette compétition depuis sa création, en 1987. Le sport a fait son retour aux Jeux olympiques d'été en 2016, à Rio, où l'équipe féminine canadienne de rugby à sept a gagné une médaille de bronze. À Montréal même, le rugby peut être considéré comme un sport en émergence.

Il n'existe actuellement aucun terrain réservé à la pratique du rugby. Les équipes utilisent donc les terrains de soccer, dans la mesure où elles peuvent y avoir accès. La taille maximale d'un terrain est de 144 m (100 m pour le champ de jeu et 22 m par zone d'en-but) sur 70 m, et les dimensions doivent autant que possible se rapprocher de ces mesures. Le terrain doit aussi avoir un lignage spécifique, des poteaux de but et leurs barres transversales ainsi que des poteaux porte-drapeaux.

Pour répondre en partie aux besoins des associations régionales et des clubs locaux, le Service de la diversité sociale et des sports a réalisé en 2017 un terrain de rugby-soccer, en collaboration avec l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, et aménagera un second terrain en 2018 avec l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie.

Les principaux intervenants en matière de rugby à Montréal sont Rugby Québec, les associations régionales de rugby de Montréal (ARRM) et du Lac-Saint-Louis, les clubs locaux et le Réseau du sport étudiant du Québec.

En 2013-2014, le rugby comptait au total plus de 3 600 joueurs à Montréal. Le nombre de joueurs de rugby fédéré a connu une légère baisse dans les dernières années, principalement en raison du manque de terrains pour disputer les matchs.

Les principaux constats liés au rugby sont :

- Un accès limité aux terrains sportifs extérieurs pour les clientèles adulte et familiale, ce qui nuit à la promotion des sports en émergence auprès de la population;
- Un accès limité aux plateaux sportifs intérieurs pendant la période hivernale (gymnases, centres de soccer intérieur, etc.), ce qui fait obstacle à l'offre d'une programmation annuelle;
- Des événements qui se tiennent presque tous à l'extérieur de Montréal, faute de terrains.

3.6.8 L'ULTIMATE

Le seul terrain municipal qui était réservé à la pratique de ce sport, au parc du Père-Marquette, a été reconverti. Les pratiquants de l'ultimate doivent donc utiliser les terrains destinés au soccer ou à d'autres sports ainsi que des espaces verts libres.

Un terrain réglementaire d'*ultimate* mesure 110 m sur 37 m : il comprend une zone de jeu de 64 m sur 37 m et, à chaque extrémité, une zone de but de 23 m sur 37 m. Les zones de but peuvent être définies avec des cônes (pas besoin de lignage). Les dimensions peuvent être plus petites pour des matchs à moins de joueurs.

Les principaux intervenants impliqués dans l'*ultimate* à Montréal sont la Fédération québécoise d'ultimate, l'Association d'Ultimate de Montréal et le Réseau du sport étudiant du Québec.

Il y a près de 3 000 joueurs d'*ultimate* à Montréal. La pratique de ce sport a connu une croissance importante depuis son arrivée au Québec, au début des années 90. Montréal compte également une équipe professionnelle, le Royal de Montréal. Ses matchs à domicile se déroulent, depuis 2017, au complexe sportif Claude-Robillard, de la mi-avril à la mi-juillet.

Les principaux constats liés à l'*ultimate* sont :

- Un accès limité aux terrains sportifs extérieurs pour les clientèles adulte et familiale, ce qui nuit à la promotion de l'ultimate auprès de la population;
- Un accès limité aux plateaux sportifs intérieurs pendant la période hivernale (gymnases, centres de soccer intérieur, etc.), ce qui fait obstacle à l'offre d'une programmation annuelle;
- Un accès limité à des pôles sportifs extérieurs capables d'accueillir des événements de haut niveau (terrains rapprochés et répondant aux normes, stationnements suffisants, vestiaires avec douches, accueil, etc.).

3.6.9 LE TIR À L'ARC

La fédération provinciale Tir à l'arc Québec regroupe 58 clubs qui comptent 3 846 membres. La région de Montréal comprend sept clubs ainsi que l'Association régionale de tir à l'arc de Montréal. En 2014, Montréal comptait environ 460 athlètes pratiquant le tir à l'arc de manière encadrée.

Le profil des membres à l'échelle québécoise montre que cette discipline est principalement pratiquée par les adultes (18 ans et plus : 71 %).

Montréal compte un terrain de tir à l'arc extérieur, au parc Pierre-Bédard, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. La majorité des clubs de la région y tiennent leurs pratiques et événements.

Les compétitions de tir à l'arc peuvent être de portée métropolitaine, provinciale, nationale ou internationale. La Ville de Montréal se donne pour objectif d'accueillir un ensemble de compétitions de tir à l'arc, représentant tous les niveaux de pratique.



Parc Pierre-Bédard, arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, © Ville de Montréal – Patrick Deschamp

3.6.10 LES AUTRES SPORTS

Il existe plusieurs autres sports en émergence sur le territoire de Montréal, tels que le cricket, la crosse et même le quidditch, un sport issu de la saga Harry Potter.

Concernant le cricket, la Quebec Cricket Federation gère l'organisation du sport dans la province. Elle compte 29 clubs et 638 joueurs, principalement à Montréal. Actuellement, tous les joueurs des clubs sont des hommes. Ils utilisent trois terrains à Montréal, soit deux terrains situés au réservoir Atwater et le terrain de l'hôpital Douglas.

Montréal compte plusieurs associations de crosse, pour un total de 1 151 joueurs (incluant la pratique intérieure) :

- Associations de crosse mineure : 4 clubs, 480 joueurs;
- Ligues et associations pour adultes : 5 ligues, 346 joueurs;
- Équipes scolaires : GMAA : 160 joueurs; RSÉQ collégial : 75 joueurs; Ligue universitaire de crosse au champ : 40 joueurs, Ligue universitaire anglophone (CUFLA) : 50 joueurs.

3.7 LES SPORTS ADAPTÉS

Le « sport pour les personnes ayant un handicap », ou le sport adapté, désigne les activités sportives pratiquées par des personnes vivant avec un handicap, que ce soit pour la compétition ou le loisir. Le sport attire également d'autres participants, avec ou sans handicap, pour le plaisir de se mesurer à d'autres formes d'un sport.

La Politique municipale d'accessibilité universelle, adoptée en 2011, demande d'intégrer l'accessibilité universelle à toutes les étapes de développement et de mise en œuvre des diverses actions de la Ville. Pour remplir cette obligation dans le domaine du sport, la notion d'accessibilité universelle est intégrée dans chaque plan directeur, dans les plans d'intervention ainsi que dans les programmes et projets, notamment ceux visant la réfection des équipements collectifs comme les arénas et les bassins aquatiques.

La Politique du sport et de l'activité physique vise également à faciliter la pleine participation sportive des personnes handicapées et, de ce fait, à contribuer à leur inclusion sociale. Les plans directeurs découlant de cette politique offrent un cadre permettant de réduire et, éventuellement, de supprimer les obstacles qui empêchent une personne handicapée de pratiquer un sport à la mesure de ses habiletés et préférences. Ce faisant, la Politique s'attaque aussi à des entraves d'ordre social et personnel qui freinent la pleine participation des personnes handicapées aux différents sports.

En matière de sport extérieur et de plein air urbain, plusieurs actions ont été entreprises au cours des dernières années afin de favoriser l'accès aux parcs, aux plateaux sportifs et aux équipements afférents (pavillons et aires de services). Les efforts sont cependant variables d'un arrondissement à l'autre.

L'athlétisme, le tennis, le basketball et la natation sont les sports les plus souvent mentionnés à ce sujet. L'accès à une pratique libre, par exemple sur les terrains sportifs, est largement souhaité pour augmenter la participation aux sports adaptés. À ces pratiques sportives, il faut ajouter la pratique libre de la *boccia* et de la pétanque.

L'accès aux parcs et aux espaces verts demeure un enjeu majeur pour les personnes handicapées. De nombreux parcs montréalais ne possèdent pas de débarcadère de la Société de transport de Montréal. Plusieurs parcs de proximité n'ont pas de stationnement. Enfin, la surface et la largeur des sentiers restreignent souvent l'accessibilité des lieux de manière importante. Certaines solutions sont faciles à mettre en œuvre : le simple fait de mettre en évidence une adresse municipale près des pavillons et chalets de parc accessibles universellement favoriserait grandement l'accès des personnes handicapées. La présence d'une adresse civique permet aux personnes handicapées d'utiliser plus facilement le transport adapté.

Ces dernières années, plusieurs documents ont été produits sur plusieurs de ces enjeux, notamment en matière d'aménagement, de commodités, de sensibilisation du personnel et d'amélioration des aires de jeux. Il y aurait encore lieu de mieux définir la notion de terrain sportif accessible aux sports adaptés, à leurs adeptes, à leurs accompagnateurs et à leurs parents.

En matière d'événements, il y a un manque flagrant de terrains extérieurs pour recevoir des compétitions amicales de sports adaptés. Des mesures d'intégration devraient être également incluses dans la préparation des événements récréatifs.

BIBLIOGRAPHIE

TEXTES GOUVERNEMENTAUX ET MUNICIPAUX

CITY OF TORONTO. *Toronto road safety plan*, «Vision Zero 2017-2021», [En ligne] [<https://www1.toronto.ca/City%20of%20Toronto/Transportation%20Services/VisionZero/Links/2017%20Vision%20Zero%20Road%20Safety%20Plan.pdf>] (Consulté le 2 mai 2017).

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL. *La Trame verte et bleue du Grand Montréal*, Montréal, CMM, 2013, 24 p.

GOUVERNEMENT DU CANADA. *Politique canadienne du sport 2012*. [<http://sirc.ca/fr/PCS2012>] (Consulté le 1^{er} mars 2017).

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Loi sur le développement durable : LRQ, c.D-8.1.1, à jour au : 1^{er} août 2014*, [Québec], Éditeur officiel du Québec.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Enquête TOPO 2012*, Direction régionale de santé publique, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, 2012.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Plan d'action régional intégré de santé publique – Offre de services détaillée. 2016-2021*, Direction régionale de santé publique, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, 30 novembre 2016.

VILLE DE MONTRÉAL, *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, [En ligne]. [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=3016,3375607&_dad=portal&_schema=PORTAL] (Consulté le 6 mars 2017).

VILLE DE MONTRÉAL. *Cohabitation sécuritaire entre les usagers vulnérables et les véhicules lourds en milieu urbain, dans l'optique de la « Vision zéro » en matière de sécurité routière - Rapport et recommandations*, Commission sur le transport et les travaux publics, 4 mai 2017.

VILLE DE MONTRÉAL. *Déclaration sur le sport régional : la collaboration au bénéfice de nos jeunes*, adoptée par le conseil municipal le 25 octobre 2010.

VILLE DE MONTRÉAL. *Examen public Montréal physiquement active - Rapport et recommandations*, Commission sur la culture, le patrimoine et les sports, 17 juin 2013.

VILLE DE MONTRÉAL. *Le réseau bleu : premier plan concerté de mise en valeur de l'agglomération de Montréal à des fins socio-récréatives*, document de travail, novembre 2007, 39 p.

VILLE DE MONTRÉAL. *Politique de développement social*, 2017

VILLE DE MONTRÉAL. *Montréal durable 2016-2020*, [En ligne], 2016. [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7017,70777573&_dad=portal&_schema=PORTAL] (Consulté le 16 janvier 2017)

VILLE DE MONTRÉAL. *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020*, [En ligne] [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7237,75085661&_dad=portal&_schema=PORTAL] (Consulté le 6 septembre 2016)

VILLE DE MONTRÉAL. *Politique de stationnement*, 2016.

VILLE DE MONTRÉAL. *Politique du sport et de l'activité physique, plan d'action régional*, version intégrale, 2014, 38 p.

VILLE DE MONTRÉAL. *Plan de transport 2008 – Réinventer Montréal*, Direction des transports, Service des infrastructures, de la voirie et des transports, 2008, 221 p.

VILLE DE MONTRÉAL. *Plan bleu vert – Le fleuve et la rivière, une richesse collective*, arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Montréal, mai 2013, 55 p.

VILLE DE MONTRÉAL. *Plan de l'eau* [En ligne], 2016. [<http://ville.montreal.qc.ca/berges/assets/documents/Plan-de-leau.pdf>] (Consulté le 16 janvier 2017).

VILLE DE MONTRÉAL. *Promenades urbaines, la vision*, Direction des grands parcs et du verdissement, révision : 20 mai 2012, 69 p.

VILLE DE MONTRÉAL. *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*, Service de mise en valeur du territoire, 2015, 218 p.

VILLE DE MONTRÉAL. *Traversée de la rue à Montréal : comment accroître la sécurité et le confort des piétons - Réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le transport et les travaux publics sur la traversée de la rue*, adoptée par le Comité exécutif le 9 octobre 2013.

VILLE DE MONTRÉAL. *Ville universellement accessible – Politique municipale d'accessibilité universelle*, 2011, 1 p.

ÉTUDES, ESSAIS ET AUTRES

CENTER OF ACTIVE DESIGN, *Active design Supplement : Affordable designs for Affordable Housing*, 2013 <https://centerforactivedesign.org/affordablehousingcosts>

COEN, S. E. et N. ROSS (2006). « *Exploring the material basis for health: characteristics of parks in Montreal neighborhoods with contrasting outcomes* », *Health and Place*, 12, 2006, p. 361-371.

CITY OF NEW YORK. ACTIVE DESIGN GUIDELINES. *Promoting Physical Activity and Health in Design*, 2010

COUNTY OF LOS ANGELES PUBLIC HEALTH. *Parks and public health in Los Angeles County: A cities and communities report*, 2016, 20 p.

GARRETT, J.-T. *Making connections, planning parks and open space networks in urban neighbourhoods*, PARK PEOPLE, Toronto alliance for better parks, 60 p.

GLOBAL ADVOCACY FOR PHYSICAL ACTIVITY (GAPA). *La Charte de Toronto pour l'activité physique : un appel mondial à l'action*, 20 mai 2010. [http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/charte_de_toronto_pour_l_activite_physique.pdf] (Consulté le 1er août 2016).

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE, *Le transport actif et le système scolaire à Montréal et à Trois-Rivières, Une synthèse de l'analyse du système d'acteurs concernés par le transport actif des élèves des écoles primaires au Québec*, gouvernement du Québec, 2010, 20 p.

LALONDE, M. et A. LACROIX. *Est-ce possible aujourd'hui pour les familles en situation de pauvreté à Montréal de bien s'alimenter et d'être physiquement actives?*, Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-L'Île-de-Montréal, 2016, 56 p.

ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC, ESQUISSES, *Design actif : Retrouver la forme*, automne 2016, vol.27, no3. https://www.oaq.com/esquisses/design_actif.html

ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC, URBANITÉ, *Design actif*, Printemps/Été 2017

PARK PEOPLE. *Thriving places, A case study toolkit of urban parks and open spaces*, 2016, 25 p.

SITES WEB

ACTIVE DESIGN CENTER, [<https://centerforactivedesign.org/>] (Consulté le 21 février 2017).

REGROUPEMENT DES ÉCO-QUARTIERS, *Ruelle verte*, [En ligne]
[https://www.eco-quartiers.org/ruelle_verte] (Consulté le 6 juin 2017).

MONTREAL PHYSIQUEMENT ACTIVE, *Projets d'environnements favorables*, 2017.
[<http://mpa.montrealmetropoleensante.ca/actions>] (Consulté le 22 mai 2017).

VILLE DE MONTRÉAL ET L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL (AQLM), *Guide d'entretien des terrains de balle*, 2017 [<http://www.guides-installations-sportives.ca/>] (Consulté le 6 juin 2017).

NACTO, *National Association of City Transportation Officials*, [<https://nacto.org/>] (Consulté le 6 février 2017).

Vélo Québec [<http://www.velo.qc.ca/fr/expertise/etat-du-velo-au-Quebec>] (Consulté le 28 février 2017).

PLANS DIRECTEURS ET PROGRAMMES

VILLE DE MONTRÉAL. *Programme aquatique de Montréal – Volet de mise aux normes 2014-2019*, Plans directeurs sectoriels et programmes, Ville de Montréal, Service de la diversité sociale et des sports, 2013.

VILLE DE MONTRÉAL. *Programme de réfection des terrains de balle 2015-2019*, Ville de Montréal, Service de la Diversité sociale et des sports, 2015.

VILLE DE MONTRÉAL. *Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux 2010-2020*, Plans directeurs sectoriels et programmes, Ville de Montréal, Service de la diversité sociale et des sports, 2009.

VILLE DE MONTRÉAL. *Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau*, 2016

VILLE DE MONTRÉAL. *Programme des équipements sportifs supra locaux 2014-2017*, Ville de Montréal, Service de la diversité sociale et des sports.

VILLE DE MONTRÉAL. *Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains (Volet 1, 2, 3) et (Volet 4)*.

VILLE DE MONTRÉAL. *Rues piétonnes et partagées*, Direction des transports, 2015. [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8957,99645644&_dad=portal&_schema=PORTAL] (Consulté le 22 mai 2017).

COORDINATION ET COLLABORATION

Ce document a été produit sous la supervision de
Jean-François Pinsonneault, conseiller en aménagement – chef d'équipe
Dominique Lemay, conseillère en planification
Karine Boulay, régisseuse

DIRECTION DES SPORTS ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Luc Denis, directeur
Djaffer Hellel, conseiller en aménagement
Valentina Vaklinova, conseillère en aménagement

COLLABORATEURS – VILLE DE MONTRÉAL

Chantale Philie, Service de la diversité sociale et des sports
Claude Roy, Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal
Diane M. Mongeau, Service de la diversité sociale et des sports
German Mendez, Service de la diversité sociale et des sports
Isabelle Lépine, Service de la diversité sociale et des sports
Laetitia Chin, Service de la diversité sociale et des sports
Monique Côté, Division du développement durable
Mylène Rodrigue, Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Normand Vaillancourt, Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Sylvie Lepage, Service de la diversité sociale et des sports

COMITÉ DE PILOTAGE

Anne Pelletier, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS)
Caroline Légère, Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
Daniel Lauzon, Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal
Éric La Terre, Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
Hugo Bélanger, Arrondissement de Saint-Léonard
Jacques Desrochers, Réseau du sport étudiant du Québec – Montréal
Jean Cuierrier, Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
Jolyane Bergeron, Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Mario Limperis, Arrondissement de LaSalle
Martin Gince, Service de la diversité sociale et des sports
Philippe Huot, Commission sportive Lac-Saint-Louis
Richard Longpré Jr, Commission Sports et Loisirs de l'Est de l'Île de Montréal
Yves Collin, Commission sportive Montréal-Concordia

Le Plan directeur du sport et du plein air urbains est une réalisation du Service de la diversité sociale et des sports, qui tient à souligner l'apport de toutes les personnes ayant contribué de près ou de loin à la réalisation de ce document.

Ville Montréal, Service des communications
17398 (09-17)

DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE

Le document complémentaire comprend plusieurs fiches et informations additionnelles qui ont servi à la réalisation du Plan directeur du sport et du plein air urbains.

Pour le portrait des pratiques sportives, de nombreux intervenants ont été appelés à collaborer tout au long du processus de réalisation de ce plan afin de déterminer les principaux enjeux relatifs à chacune d'elles. Au total, près de 100 personnes représentant divers organismes, clubs, associations ou services ont participé aux activités réalisées, dont voici les principales :

- Consultations des 19 arrondissements;
- Rencontre avec des intervenants clés du milieu sportif montréalais (réseau du sport étudiant, commissions sportives, Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal, services de la Ville centre et des arrondissements reliés aux sports, représentants des sports adaptés, organismes associés aux sports sur roue, etc.);
- Groupes de discussion par discipline avec les acteurs clés (fédérations, clubs locaux, arrondissements, organismes, etc.);
- Enquête électronique par discipline auprès des acteurs clés pour valider et prioriser les enjeux.

Dans ses dernières pages, le document complémentaire présente quelques exemples innovants d'aménagements urbains qui favorisent le sport et l'activité physique.

Annexe I

Liste des parcs et équipements de sports ou de loisirs de responsabilité municipale

Compétence à l'égard des parcs et des équipements de sports ou de loisirs	
Compétence du conseil d'agglomération (CG)	Parc-nature de l'Anse-à-l'Orme Parc-nature du Bois-d'Anjou Parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard Parc-agricole du Bois-de-la-Roche Parc-nature du Bois-de-Liesse Parc-nature du Bois-de-Saraguay, incluant l'île aux Chats Parc-nature du Cap-Saint-Jacques Parc du Complexe environnemental de Saint-Michel Parc-nature de l'Île-de-la-Visitation Parc du Mont-Royal Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies Parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc Parc-nature du Ruisseau-De Montigny, incluant les îles Lapierre et Gagné Parc du Troisième-Sommet Île-Ménard Île cadastre 150 Île Bonfoin
Compétence du conseil municipal (CM)	Complexe sportif Claude-Robillard Arénas Maurice-Richard et Michel-Normandin Centre de sports sur roues le TAZ Stade de soccer Saint-Michel Centre de Tennis Jarry Centre sportif Marie-Victorin
Compétence déléguée Compétence du CG déléguée à une société paramunicipale	La Société du parc Jean-Drapeau pour tous les équipements sportifs qui s'y trouvent
Compétence du CM déléguée aux arrondissements	Parc Angrignon Parc de la Cité-du-Havre Parc Jarry Parc Jeanne-Mance Parc La Fontaine Parc Maisonneuve, y compris le golf municipal Parc de la Promenade-Bellerive Parc des Rapides Parc René-Lévesque
Compétence des arrondissements	Tous les autres équipements, parcs, terrains sportifs et espaces publics sont sous la responsabilité des arrondissements où ils sont situés. • Les équipements locaux sont des équipements de proximité utilisés par les citoyens des quartiers dans lesquels ils sont situés. Ils sont répartis dans tous les quartiers de l'arrondissement. • Les équipements supra locaux sont des équipements dont les usagers et le rayonnement dépassent largement l'arrondissement dans lequel ils sont situés. Ils se distinguent par la concentration d'athlètes de haut niveau, l'accueil de compétitions d'envergure, la clientèle provenant de plusieurs arrondissements ou leur unicité. Ils sont des outils importants liés à l'occupation et à la vitalité des territoires ainsi qu'au développement des athlètes de haut niveau.

ATHLÉTISME ET TRIATHLON



INTERVENANTS

Athlétisme et triathlon fédéré

- Fédération québécoise d'athlétisme
 - 29 clubs affiliés à Montréal
- Triathlon Québec
 - 23 clubs affiliés à Montréal

Pratique libre

- Clubs récréatifs, non affiliés à la FQA
- Pratique libre spontanée faite pour le plaisir dans les différents parcs

Athlétisme scolaire

- RSÉQ-Montréal : 1 562 athlètes
- RSÉQ Saint-Louis : 1 372 athlètes
- GMAA : 1 406 athlètes

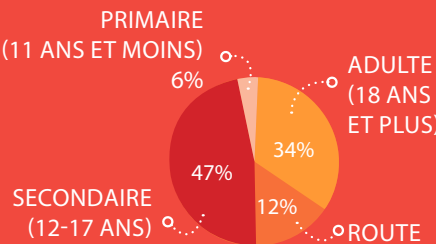
JOUEURS

ESTIMATION DU NOMBRE DE PRATIQUANTS DE L'ATHLÉTISME ET DU TRIATHLON, À MONTRÉAL

	2013-2014
Athlétisme fédéré	1 700
Athlétisme scolaire	4 340
Sous-total – athlétisme	6 040
Cross-country scolaire	21 424
Triathlon	2 400
Total	29 864

Source: FQA, Triathlon Québec et RSÉQ

PRATIQUANTS EN ATHLÉTISME SELON LES CATÉGORIES D'ÂGE



Source: FQA, RSÉQ

PLATEAUX SPORTIFS EXTÉRIEURS

PORTRAIT DE L'OFFRE

27 pistes pour l'athlétisme

- 56 % sont de propriété municipale
- 78 % sont d'une longueur de 400 mètres
- 52 % sont éclairées
- 41 % sont en revêtement asphalté
- Peu de sites aménagés pour les épreuves de pelouse)

ARRONDISSEMENT	SITES DE PRATIQUE	NOMBRE DE COULOIRS
Ahuntsic-Cartierville	1	8
Anjou	1	8
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	3	12
Lachine	1	6
LaSalle	2	6
Le Plateau-Mont-Royal	0	0
Le Sud-Ouest	1	0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	0	0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	4	4
Montréal-Nord	2	8
Outremont	1	3
Pierrefonds-Roxboro	3	6
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	2	0
Rosemont–La Petite-Patrie	1	8
Saint-Laurent	2	8
Saint-Léonard	2	6
Verdun	0	0
Ville-Marie	1	0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0	0

Source: Ville de Montréal (mise à jour septembre 2017)

ÉTAT DES TERRAINS

- Manque d'installations adéquates
- Certains endroits pas aux normes
- Peu de zones pour la pratique des autres disciplines que la course (en particulier les aires de lancer)
- Parfois des problématiques pour l'accès aux équipements

TERRAINS D'ENVERGURE

- Complexe sportif Claude-Robillard (Ahuntsic-Cartierville)
 - Piste éclairée de 400 mètres avec 8 couloirs, surface naturelle
 - Gradins de 9 500 places
- De Kent (Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce)
 - Piste éclairée de 440 mètres avec 8 couloirs, surface synthétique
 - Gradins de 2 500 places
- Étienne Desmarteau (Rosemont–La Petite-Patrie)
 - Piste éclairée de 400 mètres avec 8 couloirs, surface asphaltée
 - Gradins de 1 700 places
 - Aire de lancer
- Riverside (LaSalle)
 - Piste éclairée de 400 mètres avec 6 couloirs, surface asphaltée
 - Gradins de 1 200 places
- Collège Notre-Dame (Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce)
 - Piste éclairée de 440 mètres avec 4 couloirs, surface synthétique
 - Gradins de 1 000 places
- Marcel Laurin (Saint-Laurent)
 - Piste éclairée de 400 mètres avec 6 couloirs, surface synthétique
 - Gradin de 970 places

UTILISATION DES TERRAINS

Plusieurs types de terrain selon la discipline

- Pistes de course (circulaire, en ligne droite, steeple)
- Pistes et aires d'élan des sauts (hauteur, à la perche, longueur, triple saut)
- Aires de lancer (poids, disque, marteau et javelot)

ÉVÉNEMENTS

- Marathon de Montréal et autres courses annuelles
- Compétitions Cross-country
- Championnats provinciaux universitaires RSEQ ou compétitions universitaires
- Championnats provinciaux, Invitation scolaire
- Événement de triathlon

ENJEUX

1. Un système sportif paralysé par le peu de collaboration entre les partenaires des milieux sportif, scolaire et municipal
2. Des terrains vétustes, peu sécuritaires et peu invitants (surfaces, drainage, éclairage, estrades et services).
3. Des organisateurs qui se heurtent à plusieurs contraintes – logistiques, tarification, etc.

SPORTS DE BALLE



INTERVENANTS

Baseball fédéré

- Baseball Québec
- Baseball Québec – régions Montréal et Lac-Saint-Louis
- Académie de baseball du Canada

Autres sports de balle fédérés

- Association des sports de balle de Montréal
- Softball Québec

Baseball et sports de balle scolaire

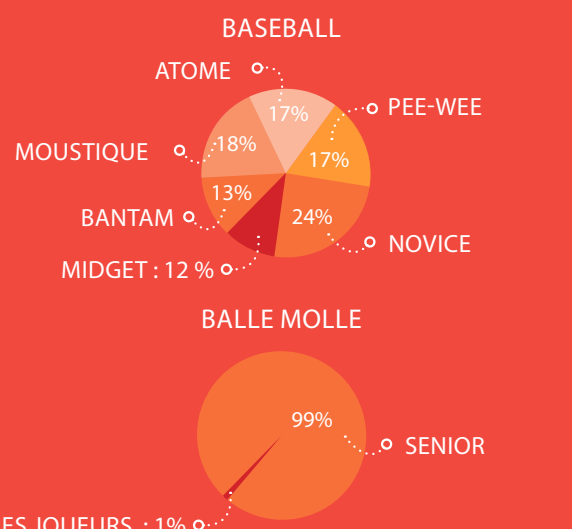
- Ligue de baseball collégiale
- Ligue de baseball universitaire

JOUEURS

NOMBRE DE JOUEURS DE BASEBALL ET BALLE MOLLE À MONTRÉAL

	2014
Baseball fédéré	2 295
Baseball scolaire	30
Balle molle fédérée	7 600
Balle molle scolaire	195
Total	10 120

Source: Baseball Québec, RSÉQ



BASEBALL

- ATOME : 17%
- MOUSTIQUE : 18%
- BANTAM : 13%
- MIDGET : 12%
- PEE-WEE : 17%
- NOVICE : 24%

BALLE MOLLE

- SENIOR : 99%
- JEUNES JOUEURS : 1%

Source: Baseball Québec, RSÉQ

PLATEAUX SPORTIFS EXTÉRIEURS

PORTRAIT DE L’OFFRE

163 terrains de balle

- 97 % sont de propriété municipale
- 61 % sont éclairés
- Majorité sont adaptables à plus d’une catégorie de joueurs de baseball et de softball
- Moins de 5 % ont des monticules pour lanceurs

ARRONDISSEMENT	NOMBRE TERRAINS DE BALLE
Ahuntsic-Cartierville	18
Anjou	7
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	10
Lachine	9
LaSalle	8
Le Plateau-Mont-Royal	6
Le Sud-Ouest	9
L’Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	17
Montréal-Nord	4
Outremont	1
Pierrefonds-Roxboro	12
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12
Rosemont–La Petite-Patrie	15
Saint-Laurent	9
Saint-Léonard	4
Verdun	5
Ville-Marie	2
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	13

Source: Ville de Montréal (mise à jour mai 2017)

ÉTAT DES TERRAINS

- Vieillessement important des terrains
- Principaux problèmes :
 - Système d’éclairage vétuste
 - Entretien déficient
 - Système de drainage peu fiable
- Équipements connexes désuets ou détériorés

UTILISATION DES TERRAINS

- L’offre de terrains actuelle permet environ 7 000 heures de jeu par semaine, dont 2 750 heures en semaine en soirée
- La disponibilité des terrains est théoriquement suffisante pour répondre à la demande des équipes
- Toutefois, en raison de leur mauvais état, plusieurs terrains ne peuvent pas être utilisés à leur plein potentiel

TERRAINS D’ENVERGURE

- Stade olympique : seul terrain pour les équipes professionnelles ou événements internationaux
- Stade Gary Carter
- Stade Éloi-Viau
- Parc LaSalle
- Complexe sportif Claude-Robillard

ÉVÉNEMENTS

- Tournoi des équipes fédérées
- Championnats régionaux
- Championnats provinciaux
- Parties de baseball professionnel

ENJEUX

- Une cohabitation difficile entre les différentes clientèles des terrains de balle.
- Des terrains vétustes, peu sécuritaires et peu attrayants (surfaces, drainage, éclairage, estrades et services).
- Des organisateurs qui se heurtent à plusieurs contraintes – logistiques, tarification, etc.

SOCCER



INTERVENANTS

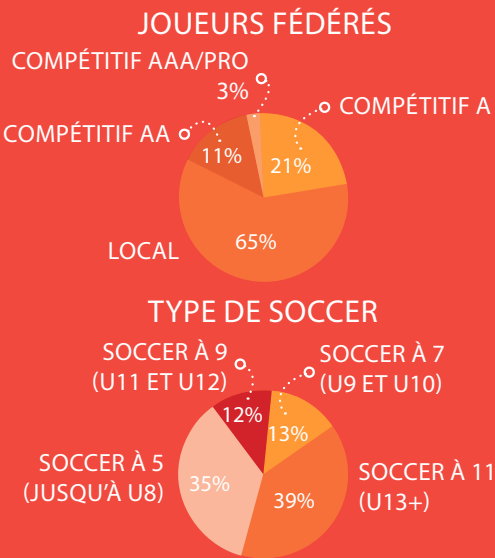
- Soccer fédéré
 - Fédération du soccer du Québec
 - Trois associations régionales de soccer à Montréal
 - Concordia (12 clubs locaux)
 - Bourassa (4 clubs locaux)
 - Lac-Saint-Louis (13 clubs locaux)
- Soccer scolaire
 - RSÉQ-Montréal (48 équipes)
 - RSÉQ Saint-Louis (46 équipes)
 - GMAA (129 équipes)
 - RSÉQ Collégial (17 équipes)
- Soccer civil
 - Ligues récréatives
 - Pratique libre
- Gestion des horaires ou aide à la réservation
 - Commission sportive Montréal-Concordia
 - Arrondissements
 - Équipe de soutien au développement sportif montréalais (Chauveau)

JOUEURS

Au cours des vingt dernières années, le soccer a connu une croissance exponentielle et est devenu la discipline au Québec regroupant le plus d'adeptes.

	2014
Soccer fédéré	25 272
Soccer scolaire	3 600
Total	28 872

Source: ARS, RSÉQ



PLATEAUX SPORTIFS EXTÉRIEURS

PORTRAIT DE L'OFFRE

Sur les 353 terrains :

- 72 % sont de propriété municipale
- 43 % sont pour le jeu à 7 joueurs et 39 % sont pour le jeu à 11 joueurs
- 42 % sont éclairés

ARRONDISSEMENT	NOMBRE DE TERRAINS DE SOCCER	SOCCER À ...			
		5	7	9	11
Ahuntsic-Cartierville	23	4	8	0	11
Anjou	11	2	8	0	1
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	30	2	11	0	17
Lachine	22	9	5	1	7
LaSalle	21	2	12	0	7
Le Plateau-Mont-Royal	8	0	6	0	2
Le Sud-Ouest	11	1	6	0	4
L'Île-Bizard-Sainte-Genève	13	5	5	0	3
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	27	0	11	0	16
Montréal-Nord	9	2	3	1	3
Outremont	3	0	1	0	2
Pierrefonds-Roxboro	37	14	11	0	12
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	44	1	28	0	15
Rosemont-La Petite-Patrie	18	2	13	0	3
Saint-Laurent	19	4	5	0	10
Saint-Léonard	21	6	8	0	7
Verdun	10	3	3	0	4
Ville-Marie	9	2	3	0	4
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	17	1	6	0	10
Ville de Montréal	353	60	153	2	138

Source: Ville de Montréal (mise à jour mai 2017)

ÉTAT DES TERRAINS

- Mauvais état des terrains cause parfois des problèmes pour la tenue des pratiques et des matchs, surtout au niveau compétitif
- Majorité de l'inventaire en terrain naturel, seulement 17 % des terrains synthétiques

	Avantages	Inconvénients
SURFACE NATURELLE	Surface idéale de jeu lorsque le terrain est de qualité	Usage plus limité Surface inégale (augmentation du risque de blessure) Entretien plus complexe et plus coûteux
SURFACE SYNTHÉTIQUE	Surface uniforme Permet un usage plus intensif (heures par semaine et durée de saison) Aucun effet des conditions météo sur la qualité de la surface	Coûts d'installation plus important Retient la chaleur (îlots de chaleur)

UTILISATION DES TERRAINS

- L'offre de terrains actuelle permet 16 338 heures de jeu par semaine
- Leur utilisation optimale (en prenant en compte d'un maximum de 12 à 20 heures pour les terrains naturels) est plutôt de 7 303 heures de jeu par semaine
- Ceci permet environ 3,5 heures de jeu par semaine pour chacune des 1 982 équipes (282 scolaires et 1 810 fédérées)

ÉVÉNEMENTS

- Matchs de l'Impact de Montréal
- Championnat des ARS
- Coupe des Présidents
- Festival Bourassa
- Coupe Primiani
- Tournoi de la ligue amicale de soccer de Montréal
- Événements de la FSQ

ENJEUX

1. Une harmonisation difficile entre les règles et les exigences du sport organisé et les réglementations municipales.
2. Des terrains de soccer mal ou pas assez entretenus par manque de connaissance, d'expérience et de ressources.
3. L'absence d'une vision régionale pour optimiser et faciliter l'accueil et l'organisation d'événements de différente envergure.

FOOTBALL, FLAG FOOTBALL ET TOUCH FOOTBALL



INTERVENANTS

- Football fédéré
 - Football Québec (35 000 membres à travers le Québec)
- Football scolaire
 - RSÉQ-Montréal (158 équipes)
 - RSÉQ Saint-Louis (116 équipes)
 - GMAA (72 équipes)
 - RSÉQ Collégial (19 équipes)
- Football civil
 - Liges récréatives
 - Pratique libre
- Gestion des horaires
 - Commission sportive Montréal-Concordia
 - Arrondissements
 - Équipe de soutien au développement sportif montréalais (Chauveau)

JOUEURS

2014	FOOTBAL	FLAG FOOTBALL	TOUCH FOOTBALL	TOTAL
Football fédéré	1 472	n.d.	n.d.	n.d.
Football scolaire	1 480	2 430	315	4 225
Total	2 952	n.d.	n.d.	n.d.

Source: RSÉQ, Football Québec

PLATEAUX SPORTIFS EXTÉRIEURS

PORTRAIT DE L'OFFRE

40 terrains de football

- 33 % sont dédiés à la pratique du football uniquement
- 67 % sont à la base des terrains de soccer
- 45 % sont de propriété municipale
- 55 % sont de propriété institutionnelle ou scolaire
- 73 % sont éclairés
- 40 % ont une surface naturelle
- 58 % sont synthétiques

4 arrondissements n'ont aucun terrain de football

ARRONDISSEMENT	NOMBRE DE TERRAINS DE FOOTBALL	NOMBRE DE TERRAINS DE SOCCER ET FOOTBALL
Ahuntsic-Cartierville	1	4
Anjou	0	0
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	0	7
Lachine	0	1
LaSalle	1	1
Le Plateau-Mont-Royal	0	1
Le Sud-Ouest	1	1
L'Île-Bizard-Sainte-Genève	0	1
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	0	0
Montréal-Nord	0	0
Outremont	1	1
Pierrefonds-Roxboro	3	1
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	0	2
Rosemont-La Petite-Patrie	0	0
Saint-Laurent	3	2
Saint-Léonard	2	2
Verdun	1	0
Ville-Marie	0	2
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	0	1

Source: Ville de Montréal (mise à jour mai 2017)

ÉTAT DES TERRAINS

	Avantages	Inconvénients
SURFACE NATURELLE	Surface idéale de jeu lorsque le terrain est de qualité	Usage plus limité Surface inégale (augmentation du risque de blessure) Entretien plus complexe et plus coûteux
SURFACE SYNTHÉTIQUE	Surface uniforme Permet un usage plus intensif (heures par semaine et durée de saison) Aucun effet des conditions météo sur la qualité de la surface	Coûts d'installation plus important Retient la chaleur (îlots de chaleur)

TERRAINS D'ENVERGURE

- Université McGill – Stade Mémorial Percival-Molson
 - Gradins de 25 012 places
 - Terrain de 100 mètres par 60 mètres
- Université de Montréal – CEPsum :
 - Gradins couverts de 5 024 places
 - Terrain de 109 mètres par 58 mètres
- Stade Hébert
 - Gradins de 2 500 places
- Complexe sportif Claude-Robillard
 - Gradins de 1 000 places
- Dôme de l'Université Concordia
- Stade olympique (pour événement temporaire)

UTILISATION DES TERRAINS

- L'offre de terrains actuelle permet 2 226 heures de jeu par semaine
- Leur utilisation optimale (en prenant en compte d'un maximum de 12 à 20 heures pour les terrains naturels) est plutôt de 1 568 heures de jeu par semaine
- Ceci permet environ 4 heures de jeu par semaine pour chacune des 365 équipes scolaires et 33 équipes fédérées

ÉVÉNEMENTS

- Événements professionnels : saison des Alouettes, Coupe Grey
- Événements fédérés : saison des équipes fédérées, championnats régionaux, provinciaux et nationaux, championnat Football Canada
- Événements scolaires : saison des équipes, championnats régionaux, provinciaux et nationaux universitaires, Coupe Vanier

ENJEUX

1. Une procédure de réservation des plateaux sportifs non uniforme et non efficiente entre les arrondissements.
2. Un nombre de terrains insuffisant pour permettre une pratique des différentes variantes du football.
3. Un manque d'infrastructures adéquates pour accueillir les compétitions

TENNIS



INTERVENANTS

- Promotion et développement du tennis
 - Tennis Canada
 - Tournois de l'ATP et WTA
 - Centre national d'entraînement de tennis
 - Programmes nationaux d'entraînement junior
 - Tennis Québec
 - Programmes d'initiation, de récréation, de compétition et de haute performance
- Tennis Montréal
 - Cours, entraînements, activités récréatives et compétitions
- Association régionale du tennis du Lac-Saint-Louis
- Gestion des terrains et activités
 - Arrondissements
 - Clubs, associations ou ligues de tennis

JOUEURS

Estimation du nombre de joueurs de tennis difficile, puisque la pratique se fait principalement de manière libre

- On estime que 14 % de la population canadienne joue au tennis. À Montréal, ceci représentera près de 231 000 joueurs.
- Au Québec, plus de 171 000 personnes participent aux activités d'initiation, de récréation, de compétition et de haute performance de Tennis Québec.
- À Montréal, plus de 5 300 personnes participent aux activités de Tennis Montréal.

PLATEAUX SPORTIFS EXTÉRIEURS

PORTRAIT DE L'OFFRE

Sur 419 courts de tennis répartis dans 99 sites de pratique

- 91 % sont de propriété municipale
- 75 % en revêtement en peinture acrylique
- 90 % éclairés

ARRONDISSEMENT	NOMBRE DE SITES	NOMBRE DE COURTS
Ahuntsic-Cartierville	5	32
Anjou	4	15
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	4	28
Lachine	4	20
LaSalle	9	28
Le Plateau-Mont-Royal	2	26
Le Sud-Ouest	4	17
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3	9
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	3	17
Montréal-Nord	5	18
Outremont	5	14
Pierrefonds-Roxboro	12	30
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	6	28
Rosemont–La Petite-Patrie	4	16
Saint-Laurent	9	32
Saint-Léonard	9	31
Verdun	6	32
Ville-Marie	2	8
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	3	18

Source: Ville de Montréal (mise à jour mai 2017)

ÉTAT DES TERRAINS

- Courts en asphalte recouverts de peinture acrylique nécessitent moins d'entretien
- Plusieurs ne sont pas en bon état, rendant le jeu difficile

UTILISATION DES TERRAINS

- Utilisation principalement en pratique libre, souvent sans réservation
- Variable selon la clientèle (pratique libre, cours de tennis, ligues, camps de jour, haute performance, etc.)

TERRAINS D'ENVERGURE

- Stade Uniprix/parc Jarry (Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension)
 - 1 stade extérieur principal avec 12 500 gradins
 - 1 stade extérieur secondaire avec 5 000 gradins
 - 10 autres courts extérieurs
 - 10 courts intérieurs
- Parc LaSalle (Lachine)
 - 12 courts
- Parc Jeanne-Mance (Le Plateau-Mont-Royal)
 - 12 courts, avec gradin de 70 places
- Parc Lafontaine (Le Plateau-Mont-Royal)
 - 14 courts
- Parc Somerled (Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce)
 - 12 courts
- Complexe sportif Claude-Robillard (Ahuntsic-Cartierville)
 - 12 courts, avec gradins de 180 places

ÉVÉNEMENTS

- Coupe Rogers
- Circuit Grand Prix
- Omnium Tennis Montréal
- Omnium Junior Tennis Montréal

ENJEUX

1. Des initiatives peu nombreuses pour valoriser de nouvelles formules d'utilisation des terrains qui encouragent l'initiation à la pratique du tennis.
2. Des terrains de tennis anciens mal ou pas assez entretenus par manque de connaissance, d'expérience et de ressources.
3. L'absence d'une vision régionale pour optimiser et faciliter l'accueil et l'organisation d'événements de différente envergure.

SPORTS ÉMERGENTS



Le Rugby

INTERVENANTS

- Rugby fédéré
 - Rugby Québec
 - Deux associations régionales de rugby à Montréal
 - Montréal (5 clubs locaux)
 - Lac-Saint-Louis (6 clubs locaux)
- Rugby scolaire
 - RSÉQ Collégial (23 équipes)
 - GMAA (91 équipes)

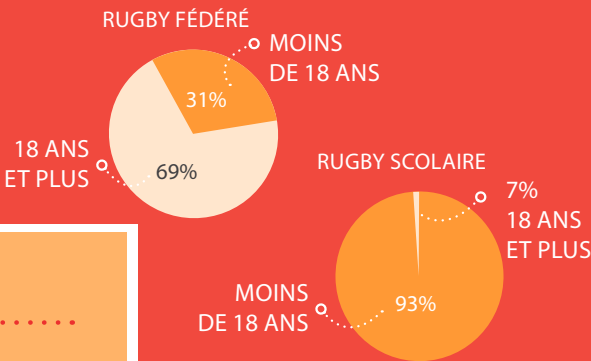
JOUEURS

ÉVOLUTION D'UN NOMBRE DE JOUEURS DE RUGBY, À MONTRÉAL

TYPES DE PRATIQUANTS		2014
Rugby fédéré		1 420
Rugby scolaire	RSÉQ	506
	GMAA	1 757
Total		3 683

Source: ARRM, ARRLSL, RSÉQ

JOUEURS DE MOINS DE 18 ANS



PLATEAUX

SPORTIFS EXTÉRIEURS

- Aucun terrain dédié à la pratique du rugby; aménagement de 2 terrains en cours
- Terrains utilisés dans le réseau fédéré :
Jeanne-Mance; Jarry; Mckenzie-King; De la Confédération; Champêtre et Lalancette; Laurier; Père-Marquette; Hôpital Douglas
- Terrains utilisés dans le réseau scolaire :
Université Concordia; Ed Meagher; Vincent d'Indy; CEPsum; Royal Vale; Collège Jean-de-Brébeuf; Molson; Forbes; Université McGill; Villeray; Riverside; Parc Douglas; Parc de la Reine-Élisabeth; Collège Vanier

ÉVÉNEMENTS

- Calendrier des équipes de l'ARRM
- Calendrier des équipes de l'ARRLSL
- Calendrier des équipes du RSÉQ collégial et universitaire
- Calendrier des équipes du GMAA

LE ULTIMATE FRISBEE

INTERVENANTS

- Fédération québécoise d'Ultimate
- Association d'Ultimate de Montréal (207 équipes)

PLATEAUX SPORTIFS EXTÉRIEURS

- Un seul terrain dédié à la pratique du ultimate frisbee, à surface naturelle
- Nécessite un terrain de 64m x 37m
- Cinquantaine de terrains utilisés actuellement, dont les principaux :
 - Parc Père-Marquette (terrain dédié)
 - Hôpital Douglas
 - Parc Maisonneuve
 - Concordia
 - Collège Français
 - Bois-de-Boulogne

JOUEURS

- Très grande croissance du sport dans les 20 dernières années
- Actuellement près de 3 000 joueurs à Montréal
- Principalement des adultes

ÉVÉNEMENTS

- Tournoi des capitaines
- Tournoi homme/femme à la pige
- Tournoi de début de saison – ligue d'été
- Tournoi de fin de saison – ligue d'été
- Matches du Royal de Montréal (équipe professionnelle)

AUTRES SPORTS ÉMERGENTS

LE CRICKET

- Quebec Cricket Federation
- 29 clubs, 638 joueurs
- 3 terrains à Montréal (réservoir Atwater et Hôpital Douglas)

LA CROSSE

- Association de crosse Montréal-Concordia : 4 clubs, 480 joueurs
- Ligue inter-crosse senior : 5 ligues, 346 joueurs
- Crosse scolaire : 325 joueurs

ET D'AUTRES SPORTS ENCORE...

- Pickle-ball
- Quidditch
- Maracena
- Etc.
- Soccer tennis

ENJEUX

1. Un accès limité aux plateaux sportifs extérieurs existants pour répondre aux besoins des sports en émergence.
2. Peu de terrains adéquats, de qualité et sécuritaires pour répondre minimalement aux besoins des différents sports en émergence.
3. Des organisateurs qui se heurtent à plusieurs contraintes – logistiques, règles et procédures, etc.

PATINOIRES EXTÉRIEURES



PORTRAIT DE L'OFFRE

- 255 patinoires extérieures à Montréal, réparties dans 161 parcs

TYPE DE PATINOIRE	NOMBRE	%
Patinoire à bande	126	48 %
Sentier, anneau ou rond de glace	128	49 %
Patinoire réfrigérée	8	3 %
Total	262	100 %

- Ratio de 6 506 habitants par patinoire pour l'ensemble de la Ville
- 5 patinoires réfrigérées bâties à partir du programme Bleu Blanc Bouge
- En moyenne, une patinoire requiert 175 interventions d'entretien par saison) – le chiffre est beaucoup plus élevé pour les patinoires réfrigérées, mais ces dernières accueillent aussi un nombre d'utilisateurs beaucoup plus élevé

PORTRAIT DES PATINEURS

- On estime qu'on compte 382 098 patineurs à Montréal
- Ceux-ci pourraient générer environ 2,8 M d'entrées-patins annuellement (incluant le patinage intérieur ou à l'extérieur de Montréal)
- On estime que l'achalandage sur les patinoires extérieures de Montréal est d'un peu moins de 600 000 entrées-patins annuellement.
- En général, les utilisateurs des patinoires extérieures sont satisfaits de leur expérience, surtout en ce qui a trait à la proximité des équipements et leur accessibilité. La qualité de la glace et le prêt de matériel et services connexes sont les éléments générant le plus d'insatisfaction.
- Les familles avec enfants composent la majorité des utilisateurs. Ils fréquentent surtout pour faire du patin libre.
- Ils ne connaissent pas les outils de communication de la Ville liés aux patinoires.

ENJEUX

1) L'importance d'agir pour maintenir le taux de pratique de l'activité physique hivernale

L'achalandage des patinoires extérieures pourrait diminuer du tiers simplement en raison de l'impact des changements climatiques, malgré une hausse de la population

2) La nécessité d'adapter significativement les façons de faire montréalaises

Sans adaptation, il faudra s'attendre à une hausse des coûts, une diminution des services à la population, une baisse de la satisfaction des usagers, etc.

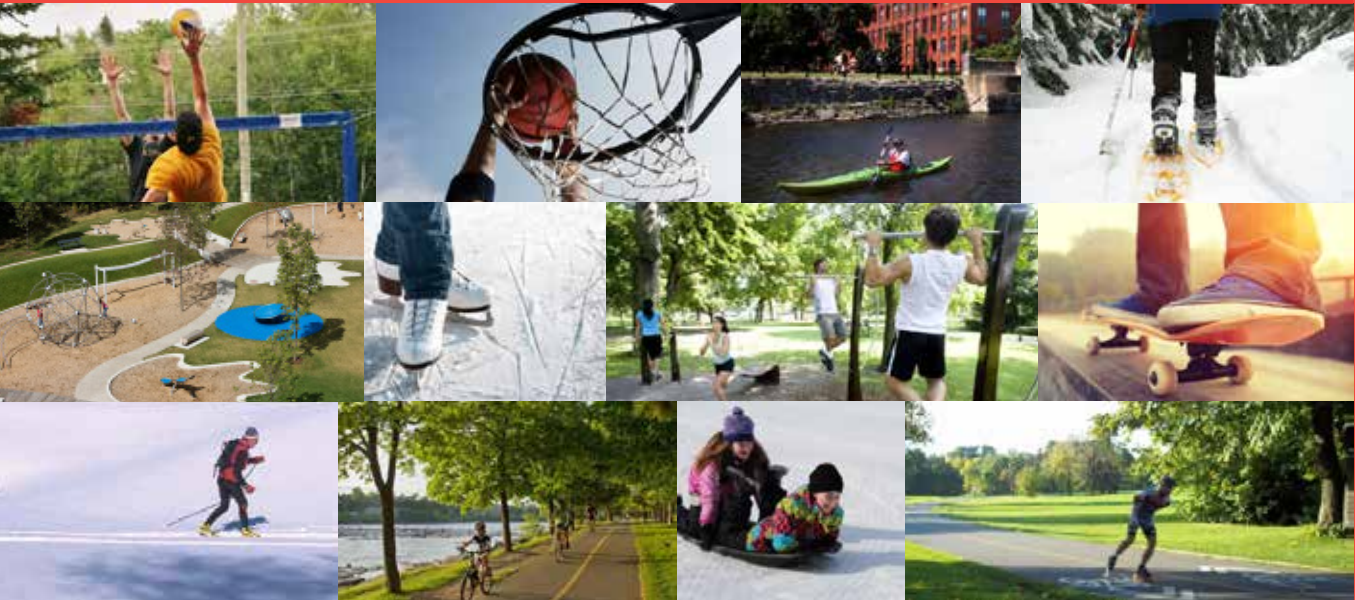
OBJECTIF

- **Maintenir le taux de pratique du patin extérieur pour les Montréalais :**
34 % (ratio de l'achalandage sur la population)

STRATÉGIES DE RÉPONSES

STRATÉGIE 1	STRATÉGIE 2	STRATÉGIE 3	STRATÉGIE 4
Modifier la composition (typologie) du parc de patinoires pour qu'il soit mieux adapté aux intempéries et besoins de la clientèle	Concentrer et diversifier l'offre des patinoires	Accroître la communication et l'animation en lien avec le patinage	Revoir les pratiques de gestion
1.1 Diminution significative des patinoires naturelles et augmentation des surfaces réfrigérées 1.2 Amélioration des types de technologie de réfrigération utilisées 1.3 Augmentation des patinoires couvertes	2.1 Création de pôles récréatifs 2.2 Multiplication des expériences de patinage 2.3 Amélioration de l'offre des services connexes	3.1 Meilleure stratégie de communication 3.2 Animation des pôles	4.1 Bonification de l'expertise pour l'aménagement et l'entretien des patinoires 4.2 Suivi des indicateurs de performance 4.3 Réappropriation citoyenne et autres modes de gestion

PRATIQUE LIBRE ESTIVALE ET HIVERNALE



PRATIQUES LIBRES HIVERNALES

En 2015, 25 % des adultes québécois pratiquent la marche hivernale (Source: 2015 – Chaire du tourisme Transat UQAM).

LE PATIN

- 131 patinoires à bande
- 124 sentiers, anneaux et ronds de glace
- Dont 8 patinoires réfrigérées
 - 5 patinoires Bleu Blanc Bouge
 - Lac aux Castors (parc du Mont-Royal)
 - Village Mammouth (Esplanade du Stade)
 - Vieux-Port de Montréal

LA RAQUETTE

- Disponible officiellement dans 14 parcs de Montréal
- Pas d'inventaire des sentiers
- Location d'équipement dans 6 parcs

LA GLISSADE

- 33 buttes à glisser officielles
- Location de traîneaux dans deux parcs-nature
- Location de chambres à air au Parc du Mont-Royal

LE SKI DE FOND

- 25 lieux pour la pratique
- Total de plus de 195 km de piste
- Location d'équipement dans 6 parcs

LES INTERVENANTS

- Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal
 - Responsable de 24 grands parcs sur le territoire de Montréal, dont 12 parcs-nature
 - Planification, entretien, aménagement et programmation
- Arrondissements
 - Responsable des parcs d'arrondissement
 - Planification, entretien, aménagement et programmation
- Intervenants communautaires et privés
 - Animation et programmation
- Service de la diversité sociale et des sports
 - Planification, aménagement et programmation
- Commissions scolaires
 - Responsables des parcs école (responsabilité partagée dans certains cas)
 - Planification, entretien, aménagement et programmation
- Service des infrastructures, de la voirie et des transports
 - Planification, entretien, aménagement
- Service de la culture (gestion des événements publics)
- Service de la mise en valeur du territoire

PRATIQUES LIBRES ESTIVALES

En 2015, 40 % des adultes québécois ont fait de la randonnée pédestre, en dehors de l'hiver et Montréal constitue l'une des destinations les plus populaires (Source: 2015 – Chaire du tourisme Transat UQAM).

LA MARCHÉ ET LA COURSE

- Une des activités physiques les plus pratiquées : 92 % de la population fait de la marche au moins une fois par année
- Croissance de la popularité de la course à pied
- Apparition d'une nouvelle offre et croissance des événements existants (marathon, course de 5 ou 10 km, etc.)

LE BASKETBALL

- 139 terrains de basketball extérieurs et 11 pastilles

LE PATIN, LE SKATEBOARD ET LES AUTRES PLANCHES

- 12 patinoires de roller-hockey
- 26 skateparks
- Modules ne répondent pas toujours aux besoins des utilisateurs
- Pas de modification fréquente des modules

LE VOLLEYBALL

- 51 terrains de volleyball de plage

LE VÉLO DE MONTAGNE ET BMX

- Actuellement aucun lieu pour la pratique du vélo de montagne
- Une piste de BMX, construite en 2015
- Longue de 280 mètres et possède 13 sauts, 3 courbes, 14 plats et une rampe de départs

LES SPORTS NAUTIQUES

- Route bleue du Grand Montréal :
 - 91 arrêts ou points d'accès, dont 61 autour de l'île de Montréal
- Six lieux de location d'embarcations
- Plusieurs organismes font la promotion de diverses activités nautiques

L'ENTRAÎNEMENT EXTÉRIEUR

- 33 circuits d'entraînement extérieurs à Montréal
- Souvent sans éclairage
- Pas toujours d'informations claires sur la façon d'utiliser les équipements

LE JEU LIBRE POUR ENFANTS

- 902 aires de jeux pour les jeunes

UNE TYPOLOGIE D'ESPACES VERTS ET DE PARCS RICHE ET VARIÉE !

Inspirées d'expériences européennes et nord-américaines, de nouvelles initiatives s'implantent dans les grandes villes pour se réapproprier la voie publique afin d'encourager un mode de vie physiquement actif. Ces mesures s'ajoutent aux infrastructures collectives comme les parcs, corridors verts, pistes cyclables, ruelles vertes et blanches. Elles sont essentielles puisque des données probantes démontrent que les enfants consacrent de moins en moins de temps au jeu libre et à la pratique d'activités physiques et sportives extérieures (2011, Kino-Québec).

PARCS ET ESPACES VERTS DE PROPRIÉTÉ MUNICIPALE		
TYPE D'ESPACE	TYPLOGIE	SOUS-CATÉGORIE
Grands parcs	Parcs métropolitains	
	Parcs urbains	
	Parcs-nature	
Parcs d'arrondissement	Parcs de quartier / arrondissement	Sportif
		Récréatif
		Loisir et détente
		Vacant
	Parcs-école	
	Parcs de voisinage	
	Places publiques	
Autres espaces verts	Jardins	Îlots de verdure
		Communautaires
		Collectifs
		Botanique ou floraux
	Promenades urbaines	
	Espaces verts	
	Autres espaces (ruelles, toits verts, etc.)	

ESPACES VERTS D'INTÉRÊT DE PROPRIÉTÉ DE TIERS		
TYPE D'ESPACE	TYPLOGIE	SOUS-CATÉGORIE
Espaces verts d'intérêt	Espaces institutionnels	Verts
		Sportifs
	Jardins	Communautaires
		Collectifs
	Parcs-école	
	Ruelles	
	Espaces vacants	

ENJEUX

1. Une offre faible d'activités d'animation et d'initiation, en toute saison, visant à valoriser le plein air urbain, l'activité physique et le sport.
2. Des espaces collectifs offrant peu de polyvalence et complémentarité au plan des équipements récréatifs et sportifs pour permettre la pratique libre en toute saison.
3. Une stratégie faible de communication et de promotion d'un mode de vie physiquement actif.

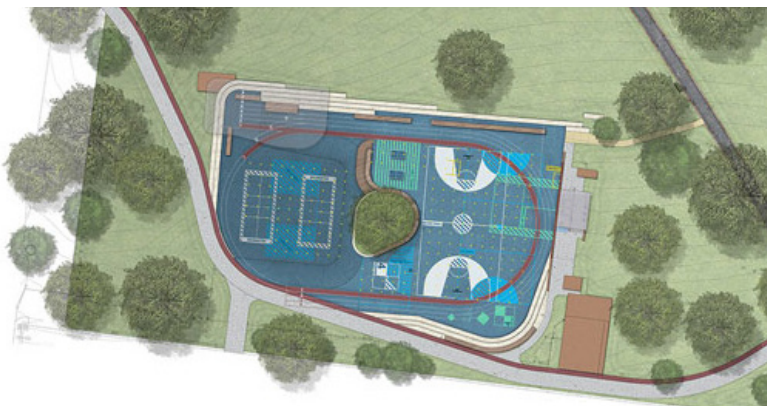
Annexe III Fiches d'aménagements innovants

BOX HILL GARDENS

WHITEHORSE (RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MELBOURNE)
AUSTRALIE



A
M
É
N
A
G
E
M
E
N
T



Source: ASPECT Studios : <http://aspect.net.au/?p=2730&paged=1&cat=8>

I
N
N
O
V
A
N
T

DESCRIPTION DU PROJET

Cet espace multi-usage est situé en plein cœur d'un parc urbain et permet la pratique libre de nombreuses activités (course, basketball, netball, handball, ping-pong, skateboard et autres sports de raquette ou de ballon, etc.). Le projet fut réalisé afin de redonner vie à un ancien terrain de tennis abandonné tout en profitant de la revitalisation générale du quartier. Il s'inscrit dans un plan global de développement du parc où il se trouve. Un circuit de 1 km pour la course ou la marche sera également ajouté.

BONNES IDÉES À RETENIR

- ▶ UN LIEU ATTRACTIF, COLORÉ ET ORIGINAL
- ▶ UNE MULTITUDE D'ACTIVITÉS SPORTIVES QUI PEUVENT ÊTRE JOUÉES EN PARALLÈLE AU MÊME ENDROIT
- ▶ DES LIGNAGES QUI SE CHEVAUCHENT, PERMETTANT DE MAXIMISER LES USAGES
- ▶ L'APPROPRIATION DE NOUVEAUX ESPACES, COMME L'UTILISATION DU MUR COMME SURFACE DE JEU
- ▶ DES ÉQUIPEMENTS CONFORTABLES POUR LES SPECTATEURS OFFRANT UNE VUE SUR L'ENSEMBLE DU TERRAIN

ATHLETIC EXPLORATORIUM

ODENSE, DANEMARK



AMÉNAGEMENT



Source : Keingart : <http://keingart.com/portfolio/atletik-eksperimentariet/>

INNOVANT

DESCRIPTION DU PROJET

L'Athletic Exploratorium est une infrastructure favorisant la pratique de différentes activités d'athlétisme, autant traditionnelles (course, lancer, saut) que nouvelles (CrossFit, course hors-piste, course en angle, course à obstacles, etc.). Le lieu est utilisé par le département universitaire Sports Science and Clinical Biomechanics, mais est aussi disponible en tout temps pour la population en pratique libre.

BONNES IDÉES À RETENIR

- ▶ LE MÉLANGE DES ACTIVITÉS TRADITIONNELLES ET NOUVELLES SUR UN MÊME TERRAIN
- ▶ UN CIRCUIT COMPOSÉ DE 12 OBSTACLES, AVEC EXPLICATIONS POUR GUIDER LES PARTICIPANTS MOINS EXPÉRIMENTÉS
- ▶ DES ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES EN TOUT TEMPS POUR LA PRATIQUE DES DISCIPLINES ET POUR LA MESURE DES PERFORMANCES
- ▶ UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE QUI PEUT ÊTRE ACTIVÉ PAR LES UTILISATEURS PERMETTANT AINSI LA PRATIQUE LIBRE EN TOUT TEMPS
- ▶ DEUX VOIES DE LA PISTE DE COURSE EN MATÉRIEL PLUS RÉSISTANT POUR LE VÉLO OU LE PATIN

STRATÉGIE HIVERNALE

EDMONTON, CANADA



AMÉNAGEMENT



Source: Ville d'Edmonton: http://www.edmonton.ca/city_government/initiatives_innovation/wintercity-strategy.aspx

DESCRIPTION DU PROJET

Une stratégie officielle de la ville pour inciter les gens à aller jouer dehors en hiver. La stratégie couvre différents aspects de la pratique d'activités sportives hivernales : la pratique libre, le transport actif, le design et le mobilier urbain ainsi que les événements. La stratégie vise à assumer totalement le caractère hivernal de la ville et à encourager la population à en profiter pleinement.

BONNES IDÉES À RETENIR

- ▶ DES OBJECTIFS CLAIRS POUR ÊTRE UNE VÉRITABLE VILLE HIVERNALE
- ▶ L'UTILISATION DE LA NEIGE ET DE LA GLACE COMME UNE RESSOURCE, PLUTÔT QU'UN OBSTACLE
- ▶ DES ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES GRATUITEMENT OU À FAIBLE COÛT (PATIN, SKI DE FOND, ETC.)
- ▶ DES AMÉNAGEMENTS QUI PERMETTENT L'OUVERTURE DES LIEUX PUBLICS SUR 4 SAISONS

INNOVANT

AIRE DE JEUX ADAPTÉS

PLUSIEURS LIEUX, DONT TROIS-RIVIÈRES ET L'ARRONDISSEMENT ST-LÉONARD, MONTRÉAL



A
M
É
N
A
G
E
M
E
N
T



Parc Pie-XII, Trois-Rivières



Parc Ferland, Saint-Léonard



D'autres exemples ailleurs dans le monde

DESCRIPTION DU PROJET

Un espace de jeu pour enfant adapté pour les citoyens à mobilité réduite. Le parc Pie-XII à Trois-Rivières est spécialement pour les enfants à mobilité réduite. Le parc Ferland dans l'arrondissement Saint-Léonard a été spécialement conçu pour les enfants ayant une limitation fonctionnelle ou cognitive, telle que le trouble du spectre de l'autisme.

BONNES IDÉES À RETENIR

- ▶ DES LIEUX ACCESSIBLES UNIVERSELLEMENT
- ▶ DES PARTENARIATS AVEC DES FONDATIONS OU ORGANISATIONS SPÉCIALISÉES DANS L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

I
N
N
O
V
A
N
T

Sources :
Municipalité de Trois-Rivières : <http://www.v3r.net/>
Le Nouvelliste : <http://www.lapresse.ca/le-nouveliste/vie-regionale/trois-rivieres/201508/18/01-4893415-le-parc-pie-xii-reamenage.php>
Arrondissement de Saint-Léonard : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7157,74277709&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=12788&ret=http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/url/page/arrond_sle_fr/rep_annonces/rep_actualites/coll_actualites

STATIONS D'EXERCICE

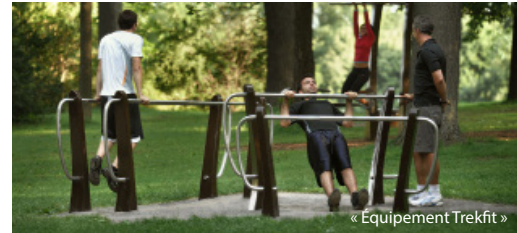
KALVEBOD, COPENHAGUE & MONTRÉAL, CANADA



AMÉNAGEMENT



Kalvebod, Copenhague.
Un banc public permettant de réaliser de nombreux exercices, installé dans le cadre d'un projet majeur de réhabilitation du bord de l'eau.



« Equipelement Trekfit »



Une compagnie québécoise qui aménage différents équipements urbains permettant de réaliser des échauffements et des exercices.



Le programme Benchfit propose aussi des panneaux signalétiques expliquant les exercices à faire avec le mobilier. Actuellement disponible dans plus de 20 parcs à Montréal.

INNOVANT

DESCRIPTION DU PROJET

Plusieurs sites intègrent des stations ou des bancs d'exercice en usage libre. Ces installations permettent de pratiquer différentes routines d'entraînement.

BONNES IDÉES À RETENIR

- ▶ DES INSTALLATIONS QUI S'INTÈGRENT DANS LE LIEU OÙ ELLES SE TROUVENT
- ▶ DES INSTRUCTIONS CLAIRES SUR LES FAÇONS D'UTILISER LES ÉQUIPEMENTS
- ▶ DES ÉQUIPEMENTS QUI PERMETTENT DE FAIRE PLUSIEURS ÉTIREMENTS OU EXERCICES DIFFÉRENTS

Sources :
JDS : <http://jdsa.eu/kal/>
Shapedscape : <http://www.shapedscape.com/projects/kalvebod-waves-kalvebod-brygge-designed-by-jds-klar-copenhagen-denmark>
Trekfit : <http://trekfit.ca/>

SPORTLANGE KGS KIRCHWEYHE

KIRCHWEYHE (BRÊME), ALLEMAGNE



AMÉNAGEMENT



INNOVANT

DESCRIPTION DU PROJET

Un espace multifonctionnel lié à une école. Le terrain prévoit la pratique des différentes disciplines de l'athlétisme (piste de course, espace pour les sauts), un terrain de soccer pleine grandeur ainsi qu'un terrain de mini-soccer qui peut aussi être utilisé pour le basketball.

BONNES IDÉES À RETENIR

- ▶ UN TERRAIN MULTI-USAGE QUI COUVRE PLUSIEURS DISCIPLINES
- ▶ DES USAGES QUI VONT AU-DELÀ DES PRATIQUES HABITUELLEMENT DISPONIBLES (BASKETBALL ET MINI-SOCCER, PAR EXEMPLE)
- ▶ UN PARTENARIAT ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LE MILIEU SCOLAIRE

Sources :

Kilian Frenz Landschaftsarchitekten : <http://www.kilian-frenz.de/>
International Association for Sports and Leisure Facilities : <http://www.iaks.org/en/awards/submissions-2015>
Kreiszeitung : <http://www.kreiszeitung.de/lokales/diepholz/hellgruene-kampfbahn-kirchweyhe-1089419.html>

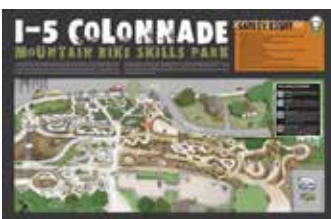
ANIMATION D'ESPACES URBAINS INUTILISÉS



PLUSIEURS LIEUX DONT, TORONTO, SEATTLE, PORTLAND

AMÉNAGEMENT INNOVANT

Underpass park à Toronto. Un parc pour enfant, des espaces pour le basketball, un skatepark et un espace pour tenir des événements communautaires. Des œuvres d'art public viennent également animer le parc.



I-5 Colonnade à Seattle. Un espace communautaire et un circuit pour le vélo de montagne.



Burnside Skatepark à Portland. Un skatepark créé par les utilisateurs et depuis sanctionné par la ville.



DESCRIPTION DU PROJET

Des parcs et espaces communautaires installés dans des espaces urbains autrement inutilisés. Les exemples présentés dans cette fiche se concentrent principalement sur les espaces sous les viaducs et autoroutes surélevées.

BONNES IDÉES À RETENIR

- ▶ L'ANIMATION D'ESPACES AUTREMENT INUTILISÉS OU SOUS-UTILISÉS
- ▶ DES ESPACES COMMUNAUTAIRES QUI PERMETTENT L'APPROPRIATION DES LIEUX PAR LES CITOYENS
- ▶ DES LIEUX PLUS ATTRAYANTS ET PLUS SÉCURITAIRES
- ▶ DES ESPACES EXTÉRIEURS À L'ABRI DES INTEMPÉRIES

Ville de Toronto : www.waterfronttoronto.ca
Burnside Skatepark : <http://www.burnsideskatepark.blogspot.ca/>

Sources :
I-5 Colonnade : <http://www.seattle.gov/parks/proparks/projects/i-5openspace.htm>
SEART : <http://www.isthmus.co.nz/?action=project-detail&id=20&cat=5>

Annexe IV

Sommaire de l'offre d'équipements sportifs par arrondissement

Arrondissement	Nombre d'équipements					Ratio population par équipement				
	Athlétisme	Balle	Soccer	Football	Tennis (courts)	Athlétisme	Balle	Soccer	Football	Tennis (courts)
Ahuntsic-Cartierville	1	18	23	5	32	134 245	7 458	5 837	26 849	4 195
Anjou	1	7	11	0	15	42 796	6 114	3 891	-	2 853
Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce	3	10	30	7	28	55 507	16 652	5 551	23 789	5 947
Île-Bizard– Sainte-Geneviève	0	2	13	1	9	-	9 207	1 416	18 413	2 046
Lachine	1	9	22	1	20	44 489	4 943	2 022	44 489	2 224
LaSalle	2	8	21	2	28	38 427	9 607	3 660	38 427	2 745
Mercier– Hochelaga-Maisonneuve	4	17	27	0	17	34 006	8 001	5 038	-	8 001
Montréal-Nord	2	4	9	0	18	42 117	21 059	9 359	-	4 680
Outremont	1	1	3	2	14	23 954	23 954	7 985	11 977	1 711
Pierrefonds–Roxboro	3	13	37	4	30	23 099	5 331	1 873	17 324	2 310
Plateau-Mont-Royal	0	6	8	1	26	-	17 333	13 000	104 000	4 000
Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles	2	12	44	2	28	53 372	8 895	2 426	53 372	3 812
Rosemont–La Petite-Patrie	1	14	18	0	16	139 590	9 971	7 755	-	8 724
Saint-Laurent	2	9	19	5	32	49 414	10 981	5 201	19 766	3 088
Saint-Léonard	2	4	21	4	31	39 153	19 576	3 729	19 576	2 526
Sud-Ouest	1	9	11	2	17	78 151	8 683	7 105	39 076	4 597
Verdun	0	5	10	1	32	-	13 846	6 923	69 229	2 163
Ville-Marie	1	2	9	2	8	89 170	44 585	9 908	44 585	11 146
Villeray–Saint-Michel– Parc-Extension	0	13	17	1	18	-	11 066	8 462	143 853	7 992
Ville de Montréal	27	163	353	40	419	63 137	10 458	4 829	42 617	4 068

NC State University, Cost Analysis for Improving Park Facilities to Promote Park-based Physical Activity, 2015.

